



Canton de St Didier en Velay par Vital Chausse en 1948

Situation et sol.

Placé à l'extrémité septentrionale du Languedoc, Saint-Didier-en-Velay est bâti sur un contrefort volcanique des Cévennes par 835 m d'altitude.

Le sous-sol constitué par des roches de cristallisation a été soulevé par les plissements primitifs, et présente des strass granitiques.

On y trouve des granits gris et bleus très durs mais plus souvent des roches friables d'origine volcanique ou sédimentaires qui en se désagrégeant et en se mélangeant à l'humus accumulé par les siècles ont constitué une terre arable, assez productive, quoique légère et perméable.

Bien que sujette à l'âpre et changeante température du Plateau Central, cette ville jouit d'un climat sensiblement plus doux que ses 'Voisines de même élévation.

C'est qu'elle est protégée des vents du Nord par une ceinture de collines qui formaient un solide rempart lorsqu'elle était toute boisée: le calvaire, Robert, le Poyet, Montméat la Roche (Le Poyet: le village d'en haut, du patois « el pouyi » : Montméat : le mont du milieu). Au Sud, d'où vient la chaleur, la vue s'étend au loin, jusqu'aux pics les plus élevés des Cévennes, où l'on voit le mont Mézenc, à 45 km en ligne droite et derrière lui, le Gerbier des Joncs.

De là, jusqu'à l'ouest, se dresse la plus grande : coulée de laves de France : la chaîne boisée du Meygal, de Fay-sur-Lignon à Craponne et plus loin, ou souvent, on voit briller le sommet blanc de neige de Pierre-sur-Haute, dans le Forez.

Des deux mamelons du Calvaire, on aperçoit neuf clochers à la ronde : St-Didier, Sainte-Sigolène, Saint-Pal-de-Mons, Lapte près le pic de Lisieux d'Yssingeaux ; à l'ouest, Saint-Maurice-en-Gourgois, au Nord St-Just et Malmont, à l'est St-Victor et Saint- Romain.

Panorama grandiose d'une terre à la fois tourmentée et reposante dont la mâle poésie devait étrangement inspirer les bardes gaulois et qui conserve encore de nos jours toute sa puissante beauté.

Origines.

Nul doute que cette cité soit très antique. Rien cependant ne vient fixer la, date de sa création ni le moment où elle adopta le nom de Saint-Didier. Elle, s'est appelée parfois St Didier la Motte, St Didier de Joyeuse, St Didier de Nérestang. En 1793 et 1794 on la surnomma Montfranc. Dès 1795 elle s'appela St-Didier-la-Séauve. Puis en 1925 (la Séauve devenant commune) elle reprit le nom qu'elle eut presque toujours: St-Didier-en-Velay.

La grandeur, de cette seigneurie se mesure à l'importance exceptionnelle qu'eurent ses seigneurs, les comtes de St-Didier, les ducs de Joyeuse, les marquis de Nérestang.

Dès le XII^{ème} siècle la baronnie de Saint-Didier comprenait la plus grande partie de l'actuel canton de St-Didier, presque toute la paroisse de Monistrol et une bonne partie de celle de Dunières.

Vers le milieu du XIV^{ème}, elle s'accrut des seigneuries de Lapte, de Montgevin et de Brossette, de la Mastre et de la Bastide d'Andoure. Peu après elle faillit se réunir aux possessions plus considérables encore du vicomte de Polignac.

Les Troglodytes.

La tradition rapporte qu'il existait jadis, à la Paulière, des grottes préhistoriques habitées par des troglodytes.

C'est fort possible, car ces habitations primitives sont assez répandues dans le Velay,

Les maisons de la Paulière et de la Chaumette s'y sont adossées et ces cavernes sont devenues des caves.

Il semble qu'il en subsiste un reste près de la Paulière : c'est une excavation de deux mètres dans chaque sens et qui a été rebâtie au siècle dernier.

Parce qu'il y a eu, paraît-il, une galerie de mine comme à **Cellières**, certains ont cru à l'existence de souterrains dans cette colline. C'est une erreur, car ces voies en sous-sol étaient destinées à s'enfuir d'une ville assiégée... ce qui n'est pas le cas en ce lieu.

Dolmens.

Le Mont de St-Didier possède plusieurs monuments mégalithiques et ses alentours sont parsemés d'une quantité de trilithes écroulés.

L'ancienne voie par laquelle on y accède est bordée, à droite et à gauche, par des séries de pierres dont la forme et la disposition ont frappé tous les érudits de passage en ces lieux.

Leur conviction corroborée par une tradition constante est qu'il y a eu là un combat et un cimetière préhistorique.

Au bout de la montée, au centre d'un large tumulus de terre rapportée, se trouve une pierre plantée de trois mètres de haut : le Dolmen du Mont.

Un bloc semblable gît à terre. En tombant il a heurté l'autre. Celui-là s'est brisé en deux, celui-ci s'est partagé perpendiculairement : une partie est restée coincée dans un équilibre instable.

La table supérieure s'est fractionnée, le gros bloc est à côté, tandis que les débris les plus minces peuvent se reconnaître dans les chemins environnants.

Tout autour deux cercles de cromlecks montent la garde près de ce tombeau de chef.

A peu de distance on voit trois autres Dolmens écroulés.

Près de la Montsubeyre (*Mont supérieur ou selon la prononciation patoise monsibère. mont de la Sibère ou de la bise violente.*) se trouve un agglomérat de rochers sur lesquels reposent des pierres mégalithiques de grande dimension.

Leur état actuel rend difficile la reconstitution du passé, cependant on distingue nettement plusieurs circonférences de cromlecks.

Là, en face du trilithe du Mont, on remarque un curieux Dolmen à un pied. La moitié en a été taillée en forme de tribune. Il paraît avoir servi il la fois de chaire et d'autel aux Ligures ou aux Gaulois.

Ces restes mégalithiques ne sont pas le fait d'un peuple mais bien de toute une période appelée «l'époque de la pierre polie» et qui se situe entre 1000 et 2000 ans avant Jésus-Christ.

On en trouve sur tous les chemins des alentours du Mont. Enormes sur le plateau, ces pierres diminuent de grosseur à mesure qu'on s'en éloigne.

Sur l'une d'elles, il semble qu'une tête d'Aurochs a été gravée.

Ce vaste cimetière indique clairement qu'une bataille s'est livrée là.

Combat de Celtes ou de Ligures.

Contre qui ? Pas contre les Cimbres car au VII^{ème} siècle l'âge de pierre était dépassé.

Pour trouver l'origine de ces Dolmens et de cette hécatombe, force est de remonter plus loin, de 700 à 800 ans.

Au XV^{ème} siècle avant Jésus-Christ, les Phéniciens, peuples dont les expéditions commerciales sont célèbres dès la plus haute antiquité, attirés par le désir d'exploiter les riches mines d'or, d'argent et de cuivre dont regorgeaient les montagnes des Galls et des Ibères établirent de nombreux comptoirs dans la Gaule transalpine, puis après avoir bâti Nîmes, montèrent fonder Alésia dans le pays d'Autun.

Pour obtenir par commerce ces immenses conquêtes de la civilisation sur l'état sauvage, il leur fallut livrer d'interminables batailles avec les indigènes qui s'effrayaient des mœurs inconnues de l'Asie.

Ces invasions presque fabuleuses, mais dont les vestiges ne sont pas tellement détruits qu'on ne puisse les retrouver, donnèrent naissance à des traditions défigurées, à des rêveries mythologiques que la crédulité des peuples nous a transmises. La Fable nous raconte les travaux de ce demi-dieu qui purgea la Ligurie de ses brigands et tua le roi Ligur.

En remontant jusqu'à Autun, une incursion aura conduit ces Phéniciens dans nos montagnes.

Les Ligures se sont alors réunis pour les arrêter et au Mont, les ont repoussés dans un combat qui dût être très meurtrier à en juger par l'étendue du cimetière.

Ils restèrent finalement maître du champ de bataille puisqu'ils purent y élever ces Dolmens à la mémoire de leurs héros.

Quinze siècles après, les Romains recouvriront de dalle - dalles que l'on voit encore - la via qui grimpe au Mont, mais ils respecteront les trilithes qui bordent les chemins.

Aujourd'hui, ces pierres renversées, fichées en terre et quelquefois cachées sous les ronces, gardent encore après 35 siècles, pour ceux qui acceptent de les voir à la lueur de l'Histoire, une réelle grandeur, car tout comme la plaine de **Champdolent** elles portent le témoignage du patriotisme de nos aïeux.

Il y a seulement un demi siècle, le chemin qui mène au Mont, était encaissé au sortir de la ville, de plus de deux mètres en contrebas des champs traversés.

Même en faisant la part des orages, il y a là, l'indication d'un trafic considérable.

Sur cette voie, à droite en quittant le faubourg de Montfaucon, il y avait alors un vieux calvaire de trois croix « Las Tris Croux ». Les chrétiens qui avaient choisi cet emplacement ne l'avaient-ils pas fait dans l'intention de mettre l'image du Christ en face de la nécropole Ligure?

Au XIX^{ème} siècle un autre calvaire avait été élevé au Nord de la ville, celui du Sud tombant en vétusté, le curé Defix, en 1890, le remplaça par une croix qu'il fit enclaver en face dans le mur des Frères.

Après leur défaite au Mont, les Phéniciens ont dû fuir vers le Nord puisqu'ils étaient en marche pour Alésia - poursuivis par les Ligures - qui les accrochèrent de nouveau à la Roche. Le combat reprit.

Cette supposition seule peut expliquer les monuments qui se trouvent dans cette région. En effet le chemin qui de la Fressange monte à la Roche Brocard (*Son ancien nom .de Roche Soubeyra (ou supérieure) lui vient de son altitude : 922 m. C'est le point culminant de la commune*). Est bordé de nombreuses pierres mégalithiques. Or les Ligures enterraient respectueusement leurs morts à l'endroit où ils expiraient.

Derrière l'Ollagnière, dans un champ de genêts et d'ajoncs on voit une dizaine de blocs d'un mètre de hauteur, taillés en pyramides tronquées et à côté, une masse de près de 12 m³ (3 x 3 x 2) qui repose sur une large plate-forme granitique.

Il semble que ce soit une pierre branlante, renversée; par conséquent une de leurs idoles dont les vibrations servaient d'augure.

Les Celtes en effet adoraient le soleil, l'eau et les pierres. Et il n'est pas étonnant que celle-ci soit couchée puisque Saint Martin est venu, dans le pays, établir le culte du vrai Dieu.

A la Rochette, trois énormes blocs sont plantés debout, côte à côte.

Il s'agit bien là d'un gigantesque Dolmen écroulé et dont les dimensions sont le double de celles du Mont.

Les Cromlecks qui encerclent le trilithe sont, des masses de près d'un mètre cube.

Pendant longtemps ces géants ont été pris pour des rochers parce qu'on les avait à demi recouverts de terre, mais, dégagé de sa cangue, ce Dolmen reprendrait sa primitive et imposante grandeur.

Sous ce Dolmen est une excavation. Puis direction Est se, trouve un souterrain écrasé plusieurs endroits.

Dans cette région, les pierres mégalithiques sont plus grosses et bien plus nombreuses qu'au Mont.

Il y aurait donc eu là un combat très violent et un cimetière d'une étendue considérable.

Champdolent.

A trois kilomètres au Nord de St-Didier s'étend une forêt de majestueux sapins : c'est **Bramard**.

Son nom lui vient des « brames » poussés par les Gaulois attaquant les soldats de Jules César et surtout des cris poussés après le combat par nos ancêtres « bramant » leur première victoire nationale, afin que, de bouche en bouche et de sommet en sommet, l'annonce s'en répandit dans toute la Gaule.

Dans cette forêt se trouve une clairière bosselée par de légers tumulus et où ne poussent que quelques pins entre les genêts et les genévriers : c'est **Champdolent**, le champ de la douleur.

Ce nom montre bien l'hécatombe dont ce lieu fut le théâtre.

Devant l'aspect désolé, funèbre de ces lieux, certains ont cru se trouver en présence de ce cimetière préhistorique dont l'existence nous est certifiée par la tradition et qu'ils n'ont pas vu dans les pierres si éloquents du Mont.

Les souvenirs qui rôdent autour de ces sapins sont bien de même nature mais appartiennent à une autre époque. Ici comme au Mont reposent des héros, mais le temps de César n'est pas celui des Dolmens.

Au Mont c'est la victoire des Ligures. A Champdolent, c'est le réveil des Gaulois.

Le classement de ces lieux comme site historique s'impose avec ici un sobre monument à la gloire de notre Vercingétorix, en souvenir de sa première victoire nationale.

Vercingétorix.

César vainquit la Gaule, grâce sans doute à son génie politique égal à son génie militaire, mais surtout à cause de la profonde division des Gaulois : la moitié des cités étaient d'avance acquises au vainqueur et dans les autres il existait un parti défaitiste extrêmement puissant.

Et voilà qu'en son absence, un jeune Auvergnat, ami du proconsul - ce qui explique la vengeance de celui-ci - se détourne de la fascination de Rome et jure de délivrer son pays. Quoiqu'en butte à la jalousie de ses propres concitoyens, Vercingétorix, réussit ce tour de force prodigieux de susciter dans toute la Gaule un patriotisme qui n'avait jamais existé avant lui et de dresser ses 60 peuples contre l'occupant. Pour vaincre cet audacieux Gaulois, César va l'attaquer sur son propre sol, en 52 avant J. C. De graves historiens locaux ont cru que le proconsul avait son camp dans le bassin du Puy d'où il avait poussé des pointes jusqu'à Brioude et même Issoire.

Ces affirmations reposent sur une méconnaissance de la géographie vellave de l'époque et sur une interprétation erronée du texte de César.

Le docteur Bachelier, dans une étude approfondie de la question, a rétabli la vérité, César poste sa cavalerie à Vienne et ses légions à Serrières. Puis malgré les congères de six pieds (1 m. 80) il franchit les montagnes que, par extension, il nomme Cévennes et arrive en Auvergne, c'est-à-dire en Velay alors tributaire des Arvernes.

Parvenu à St-Didier, il ordonne à Brutus de fourrager, avec ses colonnes infernales, en direction de Bas et Yssingaux, afin d'attirer le patriote gaulois.

Lui-même va chercher d'autres troupes, en avertissant son lieutenant qu'il sera de retour dans trois jours : c'est juste le temps qu'il faut pour franchir, en hiver, les kilomètres qui séparent Bramard de Vienne-Serrières.

Le stratagème réussit, Vercingétorix revient en Auvergne et arrive à Champdolent au moment où César rejoint Brutus. Et c'est dans un choc terrible que les deux chefs se rencontrèrent.

La tradition qu'appuie la géographie vellave et que ne contredisent pas les « commentaires » nous fixe sur le lieu de cette bataille en nous léguant les noms de Bramard et de Champdolent.

Et ce prolongement du passé est si vivant dans le pays qu'encore actuellement il est d'usage dans certaines familles de traiter de Brutus, de Mandrin ou de Javogue les petits enfants méchants parce qu'on garde souvenir du passage de ces trois personnages.

Il n'est même pas rare de rencontrer des jeunes gens qui croient que des armes et des ossements ont été trouvés à Champdolent.

Exagération sans doute, mais qui viennent appuyer la certitude que Bramard fut bien le théâtre de la première victoire des Gaulois.

Les Gallo-Romains.

Vercingétorix, vaincu à Alésia, se livre au licteur, puis pendant cinq siècles la Gaule subit la domination romaine.

Auguste rendit les Vellaves indépendants des Arvernes. Leur pays civitas Vellavorum, fut compris dans la première Aquitaine (Le Languedoc).

La capitale Vellave, Ruessio (St-Paulien), ainsi que Icidmago (Yssingeaux) et Candate (St-Privat) s'embellirent de temples, de palais, de cirques, d'aqueducs.

Des villes luxueuses & élevèrent, et le pays fut sillonné de belles routes. Mais sous ces brillants extérieurs, une triste période d'occupation se cacha.

La cité était administrée par une curie, ou conseil des curiales, comprenant tous les hommes propriétaires de 25 arpents de terre. Ceux-ci répondaient, sur leurs propres deniers, de la levée des impôts, ce qui exposait continuellement ces bourgeois à la ruine.

Le peuple était accablé de redevances, et dans la plus profonde misère, aussi certains cultivateurs préféraient laisser leurs terres en friche plutôt que de satisfaire les exigences du souverain.

Les esclaves étaient innombrables: sous le beau règne d'Auguste, il n'y avait que 600.000 hommes libres, sur près de dix millions de Gaulois.

L'état moral de cette société, matériellement ruinée, n'était que corruption, dépopulation, scepticisme et athéisme.

Cependant, quelques unes des vertus gauloises se conservèrent dans nos montagnes par le travail et la fierté émanant de Bramard. D'autant plus que les druides entretenaient l'amour de leurs dieux et de l'indépendance, en attendant que le christianisme vienne relever ce peuple décadent.

Christianisme.

Vers l'an 52, Saint Pierre envoya en Gaule plusieurs missionnaires. Parmi eux se trouvait le disciple de Saint Paul, Saint Crescent, évêque de Vienne, et Saint Georges, premier évêque du Velay.

La religion nouvelle se répandit facilement dans nos campagnes avides de recevoir la morale de l'Evangile. Le martyr de Saint Julien, venu de la Viennoise et égorgé à Brioude, où une église s'éleva sur son tombeau, ne fit qu'affermir et répandre la doctrine du Christ.

Il est très probable, qu'en traversant Saint-Didier, Julien y ait fondé une église. Nous n'en avons aucune preuve, mais la crypte de l'église nous permet de le croire.

Saint Didier.

Trois saints se sont nommés Didier : les évêques de Vienne, de Cahors et de Langres. Ce dernier est le patron de St-Didier-en-Velay.

Nous dirons cependant deux mots des autres. Saint Didier (appelé aussi Géry) naquit à Albi en 580, et fut élevé à la cour de Clotaire II, près de Saint Ouen et Saint Eloi. Dagobert le nomma comte d'Albi pour succéder à son frère. Mais en 629, le peuple de Cahors le demanda pour évêque. Après s'être distingué par sa piété et son zèle, il mourut, le 15-11-654, et fut enterré dans un monastère qu'il avait fait construire en l'honneur de Saint Amand de Rodez.

Un autre Didier, né à Autun, à la même époque, était devenu par sa science et sa sainteté archevêque de Vienne. Il ne craignit pas de réprimander le roi Thierry pour ses désordres. La régente Brunehaut l'exila en 603.

Dieu ayant glorifié son serviteur par plusieurs miracles, Brunehaut le fit rappeler quatre ans après. Elle croyait l'avoir intimidé, mais Didier continua de montrer son devoir au roi.

Alors la régente chargea trois leudes de l'assassiner. Les voyant venir, Didier se mit à genoux pour prier et attendre la mort. Il fut lapidé. C'était en 608, à St-Didier-sur-Chalaronne.

Notre Saint Didier naquit à Bavary. Il devint évêque de Langres en 252 et fut tué douze ans après, par les Germains envahisseurs. Il est en vénération à Avignon, Arles et St-Dizier.

L'histoire fleurie par la légende raconte que les habitants de Langres, ayant enseveli leur évêque Just, se réunirent en l'oratoire Saint-Jean, demandant à Dieu un autre pasteur. Une voix, qui venait du Ciel, leur dit : « Didier sera votre évêque, et son bâton fixé en terre fleurira ». Perplexes, ne connaissant point de Didier, quatre délégués allèrent à Rome trouver le Pape qui leur dit simplement: « Retournez chez vous, Dieu vous montrera votre Pasteur ».

Arrivés à Bavary, dans la campagne de Gênes, nos voyageurs voient un jeune homme qui labourait. Ses bœufs s'étant arrêtés, il saisit son aiguillon et cria : « Vous allez voir comment Didier vous fera avancer. » A ce nom, les quatre pèlerins reconnaissent le doigt de Dieu. Ils exposent leur supplique au Génois, surpris doublement de les entendre et de voir fleurir le bâton qu'il venait de planter en terre.

Il va trouver un pieux ermite qui le salut « Evêque de Langres, vainqueur des idoles et vic time expiatoire immolée par les barbares ».

En effet, en 260, des hordes germaniques pénètrent à Langres et y portent la désolation et l'incendie, malgré l'héroïque défense de l'Evêque. Puis ils descendent jusqu'en Auvergne et Arles.

Quatre ans après, lors d'une nouvelle invasion, Didier fut tué par Crocus.

Et c'est peut-être pour avoir voulu arrêter ces barbares venus jusque chez nous, qu'il fut choisi pour patron de St-Didier-en-Velay.

Et ce choix confirmerait la croyance d'après laquelle Champdolent, après avoir vu fuir César, aurait aussi assisté, en 260, à des luttes de nos pères, contre les Germains.

La Pierre-Saint-Martin.

Au delà de Bramard, non loin du carrefour des routes St-Didier-St-Genest et St-Just-Jonzieux, se trouvent plusieurs grosses pierres formant un entassement de 5 m. de long (direction Nord-Sud), sur 3 de large et deux de haut.

Dans la partie supérieure se trouve une dépression en forme de petit berceau, et une cavité taillée de 15x15 et 25 cm de profondeur.

La tradition rapporte que Saint-Martin s'est arrêté là, et que son cheval a marqué l'empreinte de son sabot.

Les habitants des localités environnantes y conduisent leurs jeunes enfants, et particulièrement ceux qui tardent à marcher, ce pèlerinage hâtant leur développement.

Dieu peut très bien manifester en ce lieu sa puissance, et y récompenser la foi des croyants.

Aussi cette pieuse tradition mérite d'être transmise fidèlement.

Mais quelle est l'origine de cet agglomérat de roc, que tous les touristes de passage à St-Didier veulent voir.

L'examen des environs ne permet pas de s'arrêter à un dépôt des glaciers ou à une poussée volcanique. C'est à l'action des hommes qu'est dû cet amoncellement. Mais quel était leur but.

L'idée de dolmen, de tombeau doit être écartée, car la base est un rocher. Il est bien difficile cependant de reconnaître un menhir écrasé dans ce monceau de pierres énormes et juxtaposées avec tant de soin, que l'on est tenté de prendre des interstices pour des failles éclatées.

Le plus plausible, c'est que les Ligures entassèrent ces 30 m³ de rocs, pour y célébrer leurs sacrifices païens.

Saint Martin, ayant connu ce centre d'idolâtrie, est venu jeter bas le sommet de cet autel diabolique, et il l'a sanctifié en y plantant la croix.

Ceci apparaît de toute évidence dans la cavité, 15 X 15 taillée au burin et accompagnée de trois trous pour des scellements.

Souvenir doublement cher, puisqu'il rappelle la conversion de nos pères et la visite de l'illustre Apôtre des Gaules.

Lorsque de moine, cet ancien soldat devint évêque, il parcourut le pays en tous sens pour détruire les autels païens, prêcher l'Évangile et encourager les chrétiens.

En 390, Saint Martin était dans le Forez. De là, il se rendit à Vienne, où il voulait rencontrer Saint Victrice, évêque de Rouen, un ancien soldat comme lui, et Saint Paulien de Bordeaux, évêque de Nole.

La voie d'Anis à Vienne suivie par César rencontrait précisément la route du Forez près de cet autel. En passant, l'Apôtre bouleverse le trône de Satan, et y plante la croix du Christ. Croix dont il nous reste le socle et l'eau que le ciel y envoie, laquelle est considérée comme bénite à la foi par Dieu et par son bon serviteur Martin.

Les Saint-Martin.

A trois kilomètres au Sud de Saint-Didier, non loin de la Prévaudière, sont deux hameaux nommés Saint-Martin et séparés par le Soulier-Haut. Un peu plus à l'Ouest, se trouve le Soulier-Bas, entre les deux Souliers, le château du Villard.

Soulier est une déformation du patois « soulet » qui signifie soleil. Au XVI^{ème} siècle, on écrivait Sollier Bas.

Au Villard, devait exister jadis un oppidum, un villaret. Les habitants Ligurges païens, adoraient le soleil haut au levant et le soleil bas au couchant. Saint-Martin, apprenant que le paganisme infectait cette région, est allé y implanter le culte du vrai Dieu.

Plus tard les chrétiens ont construit là un monastère et, à côté, ils ont dressé la statue de l'adversaire du diable.

Les pierres du couvent ont servi en 1780 à reconstruire l'abbaye de la Séauve. La statue du Saint a disparu. Il ne nous reste que le souvenir.

Les Invasions.

Si l'on en excepte le règne des Antonin (96-180) qui fut pour la Gaule une ère de prospérité et de progrès, le Velay connut bien des heures tragiques. Persécutions des chrétiens, puis ruée des barbares.

En 250 et 260 les Francs descendent à Arles et en Espagne, et le Velay eut beaucoup à souffrir de ces passages. Puis, pendant deux siècles, il semble vivre dans une longue paix et une dure misère écrasé d'impôts nécessités par les disputes des Césars et les invasions du Rhin ; de ce Rhin qui durant plus de cent ans fut le champ de bataille des barbares.

Le 31-12-407 plus de 100.000 Germains avec femmes et enfants déferlent sur la Gaule et s'y installent.

Le bas peuple très misérable sous les Romains accueille ces envahisseurs avec indifférence ; les bourgeois ou curiales avec satisfaction car ils se voyaient libérés de leurs chaînes vis à vis de l'Empire, mais les propriétaires ruraux furent en grande partie dépouillés : ils devinrent colons ou fermiers.

Cependant l'Église peu à peu adoucit les mœurs des Germains qui finirent par adopter la langue et la civilisation des anciennes populations. Certains se firent d'ardents défenseurs de la paix, tel Ataulfe, roi des Wisigoths qui fut assassiné en 415 par le parti de la guerre. Ces Wisigoths installés au Sud-Ouest de la France n'avaient pu s'emparer ni de l'Auvergne, ni du Velay, mais les Burgondes, venus du Forez, mirent à sac Brioude et malgré une belle résistance des Vellaves ils s'implantèrent dans leur pays.

En 470, Euric, roi des Wisigoths se rendit maître à son tour du Velay et le fit gouverner par un comte. Mais 37 ans après Clovis les battit à Vouillé et le Velay fut englobé dans le royaume d'Austrasie.

Intégré ensuite dans la monarchie il en fut distrait plusieurs fois jusqu'en 877, pour servir d'apanage aux princes du sang.

Les Arabes.

Cent ans après la mort de Mahomet les sarrasins avaient conquis une partie de l'Afrique et de l'Espagne. Ils franchissent les Pyrénées et roulent comme un torrent, dévastant tout sur leur passage.

En 725 ils arrivent dans le Velay, massacrent les habitants et s'installent à leur place.

Le gros de l'armée se fait arrêter à Poitiers par Charles Martel en 732 où ils laissent 370.000 morts.

Quatre ans après les arabes reviennent dans le Velay conduits par Ioussouf-ben-el-Rahman ; une bataille leur est livrée aux Fosses près La Valla, puis au Combat, près **St-Genest-Malifaux** et enfin près du Mont de St-Didier, en un lieu nommé « Mont Sarrazin ».

L'auteur de la « Vie Manuscrite de Sainte-Mauguerite » fixe la date à 561 au lieu de 735. Ils s'implantèrent dans le pays. Près des St Martin: un hameau s'appelle encore Fontarabie : fontaine arabe.

En 760, Pépin le Bref leur enlève la Septimanie (Languedoc), le Velay ne les revit pas.

Pestes et Famines.

Entre ces dramatiques bouleversements, Saint-Didier vivait paisiblement d'un peu de commerce et de beaucoup d'agriculture.

Il eut cependant de terribles épreuves à supporter. Les années 875 et 1031 virent des famines affreuses. La première avait été précédée d'une peste ; la seconde dura deux ans et fut atroce. Elle débuta par une récolte où l'on ne cueillit que la sixième partie de la semence. Les horreurs qui se passèrent alors furent inimaginables.

Il y eut des famines en 1579 et 1586 et des pestes les années suivantes.

Notre pays eut à supporter quatre grandes pestes, la première en 741, sous Pépin le Bref, couvrit l'Asie et l'Europe et dura trois mois. La deuxième, sous Louis le Débonnaire, 825, s'étendit sur la Gaule et l'Allemagne. La troisième, au début de la féodalité, 874, fit périr un tiers des habitants.

La plus terrible fut la peste noire, au commencement de la guerre de cent ans 1350 ; elle ravagea tout l'Ancien Continent, en certains endroits il ne restait que le vingtième de la population.

La tradition rapporte qu'à Saint-Didier on ne trouvait personne pour ensevelir les morts. A la Péchoire, quartier populeux à cette époque, il ne restait que sept personnes. L'herbe poussait dans les rues désertes. Les gens des bourgs se réfugiaient dans les fermes éloignées et s'y barricadaient. Cette épidémie aurait été apportée du Levant à Annonay dans une balle de coton.

Ce souvenir du pays presque anéanti, certains l'ont rapproché des pestes de 1581-1587-1628-1640 ; mais il est probable qu'au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle le fléau, quoique meurtrier ; ne revêtit pas ce caractère de destruction.

Il n'en reste pas moins, qu'à ces dernières époques tous les morts ne pouvaient avoir de cercueil, tant ils étaient nombreux. Et au lieu de les porter à bras, on les conduisait avec un tombereau dans une grande fosse creusée à Saint-Roch, 50 mètres avant la chapelle.

Le portail de ce cimetière existait encore au début de ce siècle. On a construit à la place une usine et une maison.

Il ne nous reste qu'à conserver soigneusement le vœu et la chapelle qui nous rappellent les terribles fléaux.

Les choléras et les gripes de 1832, 1849, 1854, 1867 et 1918 n'ont pas influencé sensiblement les actes d'état civil, sauf en cette dernière année où les décès ont augmenté d'un tiers.

Routes.

La via Boléna de Craponne à Saint-Paulien et Saint-Jean-de-Nay avait à l'Est une route parallèle qui unissait le Rhône et la Loire par Tournon, Saint-Agrève, Tence, Montfaucon, Le Mont, Saint-Didier, la Rullière, Firminy.

Une autre voie partant d'Anis et de Russio allait à Vienne par Sainte-Sigolène, La Valette, St-Genest-Malifaux, route suivie par César venant à Bramard.

Voies droites et à pentes raides.

Les routes modernes sont au contraire tortueuses. Les dernières construites sont celles de St Just, du Crouzet et du Prège. Les nombreux méandres de celle du Crouzet l'ont fait surnommer « La route de la Vengeance » parce qu'elle fut établie par la municipalité Ferriol-Taix qui remplaçait celle de La Faye - La Fayette. On reprochait à ce dernier de ne pas avoir eu l'énergie de faire passer le chemin de fer à la Murette, parce qu'il ne voulait pas voir la voie ferrée scindant ses propriétés, et on les lui morcela par une route qu'il eut été plus court de faire passer sur Randon et sous la Chaumette.



Saint-Didier seigneurial

Guillaume ou Guilhem de St-Didier 1160-1185.

Le plus ancien document connu sur St-Didier est le cartulaire de Chamalière, il nous fait connaître qu'en 1030 il y avait à St-Didier un Castrum ou château fort assez célèbre qui avait donné son nom à la paroisse formée tout autour de son enceinte: « in parochia cas tri sancti Desiderii ».

La famille du seigneur qui garda Saint-Didier jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle porte le seul nom de St-Didier, (quelquefois St-Dizier ou St-Leydier).

Guillaume de St-Didier en est le possesseur au moins depuis 1164 ; à cette époque une bulle du Pape Alexandre III certifie que l'église du Puy est maîtresse de l'église et du château de St-Didier et de tout ce que Guillaume possédait dans l'évêché du Puy.

Un diplôme de Louis le Jeune en 1171 confirme cette possession.

Guillaume fut un seigneur riche, généreux, bon chevalier, très honoré, très estimé de ses contemporains. Sa renommée de bon chevalier lui vient peut-être du fait que dans sa jeunesse il aurait pris part à la deuxième croisade (1147).

Il fut certainement mêlé à la dispute entre l'évêque comte du Velay et le seigneur de Polignac dont il chantait la marquise.

Sorti de l'université de Saint-Mayol, il a composé infinies belles et doctes rimes qui l'avaient fait classer premier troubadour de son temps.

Guilhem a composé, en outre, un traité d'escrime et une clef des songes où il conseille de les rendre toujours gais par la sobriété du souper.

Il a aussi traduit en français les fables d'Ésope.

Il serait donc en cela un précurseur de la Fontaine, et peut-être son maître.

Ce seigneur a surtout chanté d'amour la belle Marqueza, femme du vicomte de Polignac.

Il mourut en 1195, à la cour de son ami Alphonse II, roi d'Aragon, comte de Barcelone et de Provence.

Ce Guilhem et son fils (ou neveu) Jausserand se rendirent célèbres par leurs poésies languedociennes. Ils pratiquèrent avec éclat l'art de la gaie science dans les plaids d'amour qui se tenaient au Puy et auxquels assistaient les troubadours les plus renommés de la Provence et de l'Aquitaine.

Jausserand 1^{er} (1185-1240).

Fils ou neveu du précédent et poète comme lui, il chante dans sa jeunesse ses amours avec la comtesse de Vianes, fille du marquis Guilhem de Montferrat.

Avec la milice du pays, ce baron dut assister à la victoire de Bouvines. En 1200 Messire Jausserand achète au chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem pour le prix de onze livres une rente de neuf sous viennois et deux gelines censuelles qu'il percevait à Montmoriol et Montsarrazin dans le mandement de Saint-Didier confrontant avec le mas de la Raynaudeuse, la Montsubeyre et la Pinatella.

Nous le voyons léguer 20 sols viennois, 2 setiers de seigle et quelques maisons aux prêtres sociétaires prébendiers de la chapelle Sainte-Catherine fondée à l'église de St-Didier.

Il eut pour fils Guigon qui Suit Jausserand qui, en 1299 fut exécuteur testamentaire de son neveu, et Artaud chanoine de Valence + 1274.

Guigon (1240-1274).

Chevalier, seigneur de Saint-Didier, et d'un grand nombre d'autres villes Guigon se maria à Isabelle de Clérieu dont il eut Jausserand qui suit et Alexandre.

En 1258 il fait transaction avec Guillaume Duchamp prêtre, au sujet d'une maison bâtie près des fossés de la ville et destinée plus tard à servir de maison curiale.

Il achète de son frère Artaud le mas du champ près St Just (acte scellé d'une croix de St-André fleurdelisée).

En 1270 il vend, moyennant 1300 livres, sa seigneurie de Monistrol à Messire Guillaume de la Roue, évêque du Puy.

1270 ! Revenait-il de la 8^{ème} croisade? Tant de seigneurs s'endettaient pour équiper leurs hommes dans ces expéditions. D'ailleurs ce descendant des deux troubadours vend souvent et achète de même : il paraît assez instable dans ses projets.

Jausserand il (1285-1304).

En 1275, ce baron épouse Amphelise de Chalencon fille de Bertrand et eut onze enfants dont deux furent chanoines du Puy.

Onze ans après, 1286, Amphélie mourut et, de par sa volonté, fut enterrée au monastère de la Séauve, auquel elle donne 50 livres viennoises de capital pour un anniversaire à célébrer chaque année, le jour de son trépas.

En 1285, Jausserand rend hommage à l'évêque ; du Puy, comte du Velay, pour le château et bourg de St-Didier, La maison de la Séauve, La garde de la Séauve et quatorze autres propriétés qu'il a à Orcines, Saint Romain, St- Victor, St Pal de Mons, Dunières, Monistrol, etc...

Notons qu'en 1285 il n'y a qu'une maison et une garde à la Séauve : l'abbaye et sa garde.

Le 3 Décembre 1299, soit cinq ans avant sa mort, il avait déclaré dans son testament, vouloir être ensepulcré au monastère de la Séauve. Il demande que les ossements de son père y soient transportés, mais seulement à la condition que le procès entre lui et l'abbesse soit terminé un an après sa mort, sinon il veut être ensepulcré au prieuré de Dunières.

Par ce testament il prescrit ceci :

1^{er} - ses sujets ont droit à la nourriture quand ils font leurs corvées.

2^{ème} - les commerçants ne doivent la taxe que les mercredis, jeudis et jours de foire.

3^{ème} - tout homme est libre de tester même s'il n'a pas d'héritier direct.

Il est bon de noter la libéralité de ce testament en le comparant aux temps présents.

Aujourd'hui l'Etat ne nourrit pas ceux qui font leurs corvées ou prestations ; il n'y a pas de jours exempts de taxe et d'impôt; il ne reste presque rien d'un héritage après le 4^{ème} degré de parenté : les droits de mainmorte ont tout absorbé.

Comme on est loin de certains manuels d'histoire lorsqu'on va au fond des choses, par des faits précis.

Au XIV^{ème} siècle, diverses catégories de personnes ; n'avaient pas la libre disposition de leurs biens quand elles ne laissaient pas d'héritier direct. C'est ainsi que les biens d'un curé revenaient de droit à son évêque (cette servitude ne fut rachetée par le clergé vellave qu'en 1424) ; les meubles d'un évêque revenaient au roi ; les possessions d'un vassal à son suzerain, car le droit de mainmorte s'appliquait aux grands comme aux petits.

Au reste, il convient d'ajouter que moyennant une redevance infime, on pouvait souvent racheter ce droit.

Il n'en reste pas moins piquant de noter que les habitants de Saint-Didier furent affranchis de cette servitude un siècle avant le clergé vellave, et que, cette concession fut toute gracieuse, tandis que les curés du diocèse durent verser une petite indemnité à l'évêque du Puy.

En 1304, le seigneur de St-Didier fut convoqué à Arras, pour la guerre des Flandres, qui se termina par la victoire de Mons-en-Puelle. Philippe le Bel lui demandait d'y conduire dix hommes d'armes ; c'est-à-dire dix gentilshommes servis chacun par deux servants que le baron devait équiper et nourrir à ses frais.

Le vicomte de Polignac n'était inscrit sur le rôle du ban que pour le même nombre d'hommes. Jausserand dut mourir glorieusement sur le champ de bataille, car on ne le voit plus reparaître, et son fils ne s'inquiète pas de ses ossements.

Alexandre I^{er} (1304-1332).

En 1299, ce seigneur avait épousé Agnès du Cheylard, dont il eut cinq enfants : Isabelle épousa Henri de Rochebaron, Guiote épousa en première noce le seigneur de Girys, et en seconde noce (1364) Odibier, seigneur de Châteauneuf et de St-Quentin.

Par testament de 1373, Guiote voulu être ensépulcrée au monastère de la Séauve, et elle donne un calice d'argent pour la chapelle Notre-Dame, 50 florins d'or pour instituer un prébendier pour le service de la chapelle de St-Didier, en l'église de la Séauve, et 50 florins d'or pour la célébration de quatre anniversaires en l'honneur de Notre-Dame et de Sainte Marguerite vierge. Elle donnait même tous ses biens au monastère au cas où sa petite nièce Tiburge n'aurait pas d'enfant.

Le 23 Janvier 1326, une transaction intervenait entre Alexandre 1^{er} et les taverniers (cafetiers).

De temps immémorial le seigneur avait le droit de vendre le vin de ses vignes pendant un mois de l'année, à l'exclusion de tout autre vin. Les taverniers « concédèrent » au seigneur l'autorisation de vendre son vin pendant le mois de juin.

Par contre, les taverniers seraient libres de fixer eux-mêmes les prix de vente du vin pendant les onze autres mois.

A titre de compensation, la vente des grains serait libre de toute taxe pendant le mois de juin.

Cet accord énumère vingt cafetiers à Saint-Didier.

Six siècles après il y en avait dix huit. Cette comparaison montre l'importance de ce pays au XIV^{ème} siècle et indique, que l'usage du vin était alors assez répandu du moins à la taverne.

A la vue de ce document, on est frappé par le ton bien différent de celui que l'on s'imagine à la lecture de certains manuels. Les taverniers parlant à leur seigneur écrivent : « cesserunt et concesserunt dicto domino », c'est-à-dire « ils lui accordent et lui concèdent ».

Le 7-4-1327 Alexandre fit son testament. Comme son père et sa mère il voulut être ensépuluré au monastère de la Séauve, à condition que le procès entre l'abbesse et lui soit terminé un an après sa mort. Dans ce cas, il léguait cent sous viennois au monastère. En outre, il donnait cent sols aux manants, pour choses que lui ou ses domestiques pouvaient leur avoir prises indûment. De plus, il paie la prébende promise par son père au chapelain de la chapelle Ste Catherine, bâtie par Jausserand 1^{er}, au 3^{ème} pilier de l'église, côté évangile.

Jausserand III (1332-1367).

Ce baron succéda à son père quatre ans après le début de la Guerre de Cent Ans.

E~ 1320, il avait épousé Tiburge de Lapte, qui lui apporta la seigneurie de la Mastre en Vivarais.

Veuf peu après, il épouse Garine de St Romain du Val Mordane.

Le 15-4-1348, deux ans après la défaite de Crécy, Jausserand donne, pour fonder un hôpital, une maison achetée 25 livres.

Vers 1367, il fait construire, au-dessous de la tour de son château, une chapelle en l'honneur de Notre-Dame.

Il semble qu'il s'agisse là de la chapelle du clocher, désaffectée sur l'ordre de Mgr Just de Serres. En 1350, une guerre éclate entre deux seigneurs voisins, à laquelle le baron de St-Didier participa. Les terres du seigneur de Cornilion furent ravagées.

En fin septembre de cette même année, des lettres de rémission furent accordées à Jausserand pour les excès et les sévices qu'il avait commis au cours de cette guerre.

Six mois après, le baron lui-même éprouva le besoin de se faire pardonner, et dans ce but, il rendit plus libéral encore, le droit accordé par le testament de son grand-père.

Lui, Jausserand III, fit rémission aux habitants de la ville et du mandement de St-Didier de tout droit de mainmorte. Non seulement il reconnaissait comme précédemment le droit de disposer de ses biens par donation, mais il décidait qu'à défaut de testament, les plus proches parents hériteraient suivant les règles du droit écrit.

Et afin de donner plus de force à sa charte, il la ratifia dans son testament du 23-1-1367.

Il fit cela afin que les habitants lui pardonnent de bon cœur toutes les injures, extorsions et autres choses indues faites tant par lui que par ses prédécesseurs et ses officiers, ce dont chaque habitant devait faire particulière et spéciale déclaration par devant notaire - ce que firent un grand nombre d'habitants.

Combien est admirable cette force morale qui incite ces natures fougueuses à l'humilité d'une part et au pardon de l'autre. Que nous sommes loin de cette sagesse avec nos diplomaties modernes qui se raidissent en paraissant tout concilier.

Jausserand III céda au seigneur Briant de Rochebaron, beau-père de sa sœur, les terres et droits seigneuriaux qu'il avait à la Fressange. Celui-ci les revendit à Noble Allier en mil troys cens septante deux.

Jausserand était-il à la bataille de Poitiers et aux Etats Généraux où Etienne Marcel essaya d'instituer la République ? En tous cas il vécut une époque singulièrement troublée. Les Communes étaient aigries contre le roi, les paysans l'étaient contre les bourgeois et les nobles. La jacquerie dans le Nord brûle 200 châteaux, ravage les campagnes et se fait exterminer.

Les troupes licenciées après Poitiers s'unissent aux Tard Venus et se répandent comme des pirates à travers la France, semant la terreur autant que l'avaient fait les Routiers 150 ans plus tôt.

Nul n'osait s'aventurer hors de son village, ni même hors de sa maison.

En 1361 ils occupèrent Saint-Didier et durent y commettre bien des crimes.

Chacun tremblait pour ses biens et pour sa vie. Les gens se verrouillaient chez eux et mettaient dans des cachettes leurs économies et leurs provisions, dans la crainte de voir apparaître « lous mianjaires », ces terribles bandits dont le souvenir se sont perpétué jusqu'à nous.

Le 23-1.-1367, Jausserand teste : il veut être enseveli à l'église du monastère, sous le grand autel, dans le tombeau qu'il a fait construire et où il a fait mettre son père et quelques uns de ses parents.

Il demande à être porté à sa dernière demeure par trente pauvres vêtus de serge noire et convoque cent prêtres à ses obsèques.

Jausserand donne 50 sols de pension au monastère à condition qu'on y récite tous les jours le De Profundis.

Il amplifie les legs fait jadis en faveur de la chapelle Sainte-Catherine et mentionne la chapelle Notre-Dame sous la tour du château.

Pierre le Testard (1367-1372).

En 1343, Pierre le Têtu avait déjà de vastes possessions, héritage de sa grand-mère : château de Lapte, Brossette, Montjevin, péage du pont de Lapte et du pont de la Sainte (improprement appelé de l'enceinte).

En 1350, lui ou son père fut nommé, avec Robert Duguesclin, exécuteurs testamentaires de Jeanne Malemains, dame de Sens, mère du fameux Duguesclin.

Grâce à la sage administration de Charles V le sage (ou le Saigne) Pierre le Testard vécut à une époque plus calme que son prédécesseur.

Tiburge (dame), Jean de Polignac.

Pierre n'avait pas de fils. La baronnie de St-Didier allait échoir à ses deux filles.

Le grand Armand de Polignac, veuf de Marguerite de Solignac, fit une chose assez étrange pour que la succession du Testard ne lui échappe pas. Il se maria avec Isabeau, la plus jeune et naturellement la moins dotée, et il maria son fils avec l'aînée Tiburge.

Mais ce double mariage ne devait réussir ni à l'un ni à l'autre. En 1372 le vicomte était veuf et trois ans après Jean de Polignac mourait sans enfant de Tiburge qui porta tous ses biens dans la maison de Joyeuse.

Le 28-9-1372 les habitants de St-Didier adressaient une double requête au vicomte de Polignac représentant Tiburge et son mari.

Ils demandaient à lever eux-mêmes le vingtain des blés concédé à Jausserand pour la réparation des murailles et que celui-ci avait employé à d'autres usages. .

Ils réclamaient aussi l'abolition d'une leyde nouvelle que le collecteur prétendait exiger.

Satisfaction leur fut donnée sur les deux points. Quand aux corvées ou prestations, chaque foyer n'en devait que deux journées par an.

De Joyeuse.

Le 26-5-1379 Louis Chateauneuf Randon baron de Joyeuse, veuf de Marguerite de Chalencon, épousa Tiburge, dame de St-Didier, veuve de Jean de Polignac.

Par ce mariage, St-Didier, déjà érigé en baronnie passa dans la maison de Joyeuse qui devait la posséder pendant plus de deux siècles, de Charles V à Henri III.

Tiburge exigea que ses armes « d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules chargée de huit fleurs de lys d'or » soient écartelées de celles de Joyeuse « pallé de trois pièces d'or et trois d'azur, au chef de gueules chargé de trois hydres d'or ».

Cette bordure de gueules est l'indice d'une noble origine ou d'une charge royale.

Des Chateauneuf de Boutières sortirent les marquis de Randon, les comtes et marquis d'Apchier, les comtes de Barjac et finalement les Joyeuse.

Entre les familles du Languedoc que les guerres civiles du XVI^e siècle amenèrent sur la scène du monde pour s'y produire avec les mille fortunes de ces temps agités, celle des Joyeuse n'est pas la moins illustre.

C'est une curieuse étude que celle de l'origine de ces races historiques qui s'élèvent en quelques générations jusqu'aux suprêmes dignités de l'Eglise et de l'Etat - Renfermées dans un modeste manoir et à peine remarquées dans les assemblées de leur province, elles préparent en silence leur future grandeur par d'obscurs services.

Mais ces ancêtres inconnus, qui lèguent à peine un souvenir et un nom, ont, à l'ombre du foyer ; domestique, gonflé d'une sève féconde des rameaux prédestinés à devenir l'orgueil de toute la race.

Comme toutes les familles que le hasard des circonstances pousse brusquement au 1^{er} rang, les Joyeuse ont tenté, après coup, de relever et d'illustrer leurs origines ; c'est à quoi nous devons leurs prétentions de se rattacher aux Saint-Gaudens ou de faire remonter leur nom à la fameuse Joyeuse, l'épée de Charlemagne, qui perdue par l'empereur au cours d'une partie de chasse en Vivarais, donna son nom à l'endroit où elle fut trouvée.

La Seigneurie de Joyeuse appartenait déjà aux Chateauneuf Randon en 1162, mais il n'est pas certain qu'ils l'aient en 1379.

J.-M. Chausse écrit : c'est à tort que les historiens font vivre cette famille en Vivarais. Les Joyeuse connus dans l'histoire restèrent seigneurs de St-Didier jusqu'au début du XVII^{ème} siècle. Ils étaient en même temps possesseurs des seigneuries de Dunières, de Lapte, de la baronnie de La Mastre et d'autres terres de moindre importance. Entre 1470 et 1566 on trouve de nombreux actes passés par cette famille à St-Didier. En 1566 Guillaume de Joyeuse est simplement baron et seigneur de St-Didier, chevalier de l'ordre du Roy et Lieutenant Général du Languedoc.

Randon de Joyeuse (1400-1432).

Randon de Chateauneuf-Randon Seigneur de St-Didier, baron de Joyeuse, conseiller et Chamberlan du Roy Charles, gouverneur du Dauphiné, succéda à son père en 1400.

Il épousa Catherine Aubert du Monteil dont il eut Louis qui suit, Jean de Joyeuse, chevalier de Malte et Jeanne marié le 15-1-1421 à Gilbert Mottier maréchal de la Fayette.

Louis II vicomte de Joyeuse 1432-1450.

Il succéda à son père en 1432 et combattit aux côtés de Jeanne d'Arc.

En 1429 il épouse, à Bourges, Jeanne Louvet de Thais, fille d'honneur de la reine Marie d'Anjou et belle-sœur de Jean d'Orléans le Bâtard, l'un des meilleurs officiers de la Libératrice d'Orléans.

En se battant contre les Anglais, à Cravant sur Yonne, en 1423, le baron fut blessé. Pour le récompenser, le roi éleva la baronnie de Saint-Didier, au titre de vicomté (1431).

Tanneguy vicomte de Joyeuse 1450-1486.

Tanneguy succéda à son père en 1450. Deux ans plus tôt, il avait épousé Blanche de Tournon dont il eut cinq enfants ; un devint évêque de St-Flour, un autre fut conseiller des trois rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et se maria à Jeanne de Bourbon dont il eut 5 enfants.

En 1470, les habitants de St-Didier désirant clore leur ville et élargir l'enceinte du château en demandent l'autorisation à Tanneguy de Joyeuse. Et à cause de ces travaux ils sollicitent une réduction des tailles et corvées.

Le vicomte accorde tout et réclame seulement que les clefs de la ville lui soient remises quand il le demanderait.

La taille et les corvées qui étaient auparavant à la merci du seigneur ne seront dues que dans les cinq cas permis de droit : croisade, guerre, captivité, mariage du seigneur ou acquisition de plus de dix livres de rentes féodales et cela pour tous les habitants enclos dans les limites suivantes : Croix de la Séauve, Croix du Moulin de la Pinatella sur le chemin de Sainte-Sigolène, ruisseau de la Peschoire, Croix du Pin et Croix du Mas.

Quand aux corvées chaque foyer n'en devra que deux jours par an et on pourra se libérer d'une journée en payant dix deniers.

En dédommagement de ces réductions les habitants de St-Didier promirent de donner à leur seigneur 50 écus d'or.

Guillaume 1^{er} vicomte de Joyeuse.

Guillaume succéda à son père en 1486 et épousa (1472), Anne de Balzac, fille du Sénéchal de Nîmes, dont il eut huit enfants :

Charles qui suit, Louis de Joyeuse évêque de St-Flour, Guillaume évêque d'Aleth, Jacques abbé de Saint-Antoine du Viennois et doyen de N.-D. du Puy, Thilbaud chevalier de Rhodes, Jean, seigneur de Saint-Sauveur et d'Arques.

Charles, vicomté de Joyeuse 1493-1525.

Enfant d'honneur du roi Charles VIII il succède à son père en 1500.

Marié (1503) à Françoise de Grolée de Mermillon il eut : Louis, tué à Pavie en 1525, Jacques, Seigneur de Saint-Didier, Hélène et Jeanne.

Jacques, vicomte de Joyeuse (1525-1540).

Le 21-7-1540 ce jeune seigneur, qui mourut à 20 ans, fait héritier son oncle Jean. Dans son testament il lègue cent livres pour aider à bâtir l'hôpital de St-Didier, vingt livres pour l'entretien de la chapelle Sainte-Croix dans l'église paroissiale et six toises de son pré du Breuilh pour construire un lavoir.

Jean, vicomte de Joyeuse. (1540-1555).

Le 6^{ème} fils de Guillaume devint, en 1540, seigneur de St-Didier par la mort de son neveu.

Il était lieutenant général du Languedoc sous le connétable Anne de Montmorency.

Marié, en 1518, à Françoise de Voisin, baronne d'Arques, il eut huit enfants : Jean-Paul, Guillaume qui suit, Anne, Paule, Catherine, Françoise. François et Jean.

Guillaume II, Maréchal de Joyeuse. (1555-1592).

Guillaume de Châteauneuf Randon, vicomte de Joyeuse, Seigneur de St-Didier Chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant général en Languedoc (sous le connétable de Montmorency, son protecteur, puis son ennemi). Maréchal de France, Chevalier du Saint- Esprit fut d'abord promu à l'évêché d'Aleth dont il demeura titulaire six semaines, sans entrer dans les ordres. Il y renonce pour se marier, en 1560, à Marie de Batarnay recommandable par sa piété, fille de René, comte de Bouchage. Ce vicomte se signala en 1562 contre les protestants du Midi, et fut nommé Maréchal par la faveur dont jouissait son fils Anne, auprès du roi Henri III.

Ce seigneur eut sept enfants. Tous s'illustrèrent, trois surtout : Anne fut amiral et duc François, cardinal, Henri maréchal et capucin.

L'aillé Georges dit Saint-Didier (1567-1584), mourut, avant la consommation de son mariage, d'une apoplexie contractée en assistant nu-pieds avec le roi Henri III: à Une procession de flagellants.

Le roi avait donné 25.000 écus lors de son mariage avec Mademoiselle de Mouy.

Claude fut tué à Coutras, avec son frère Anne, il avait 16 ans.

Louis Scipion, grand prieur de Toulouse, chevalier de Malte et 2^{ème} duc de Joyeuse, après la mort de son frère Anne, était le chef des Ligueurs du Languedoc; il périt à la bataille de Villeneuve en 1592, noyé dans le Tarn.

Anne de Joyeuse (1561-1587), se distingua au siège d'Arques et fut nommé duc par le roi Henri III, qui lui donna en mariage la sœur de la reine, Marguerite de Vaudemont Lorraine. Ce mariage princier donna lieu, à Paris des fêtes somptueuses que la peinture a immortalisées et dont la prodigalité souleva les esprits.

Le Roy, son beau-frère, le créa Amiral en 1582

et l'année suivante, gouverneur de Normandie.

Le Duc Amiral pensa supplanter les Guises à la tête du parti catholique.

Il fut chargé par le roi de, conduire la guerre contre les huguenots.

A la bataille de Coutras, il fut vaincu par le Béarnais. Il fonça alors sur le roi de Navarre avec sa cavalerie et y trouva la mort ainsi que son frère Claude et la moitié de ses hommes.

Les pamphlets du temps et Agrippa d'Aubigné ont ironisé les favoris d'Henri III. Tout ce qu'ils disent, n'est pas à prendre au pied de la lettre.

Dans tous les documents il ne se trouve pas un mot qui puisse prêter à un soupçon contre l'amitié du roi pour Anne de Joyeuse dit M. d'Arques.

Le sentiment de tous ceux qui ont approché le favori est un sentiment de sympathie, d'admiration pour sa droiture et pour sa vaillance.

François de Joyeuse fut successivement évêque de Narbonne, Archevêque de Toulouse, puis de Rouen, Président de l'Assemblée du clergé de France en 1605, ambassadeur de Venise et membre de la Régence nommée par Henri IV.

Il sacra le roi Louis XIII à Reims, préside les Etats Généraux de 1613 et meurt, doyen des cardinaux à Avignon le 27-8-1615, âgé de 53 ans.

Ses restes, déposées à Pontoise, furent transportées, en 1779 à Rouen où il avait légué 96.000 livres pour un séminaire de 30 Jésuites, qui à la suite des sécularisations est devenu le Lycée Corneille. En 1910 des élèves de cet établissement profanèrent son tombeau.

Maréchal Henri de Joyeuse (1567-1608).

Fils de Guillaume, Henri naquit à Toulouse et décéda à Rivoli.

A la mort de son père, il hérita de la baronnie de St-Didier.

Il se maria à Catherine Nogaret de la Valette. (sœur du duc d'Epéron), qui mourut six ans après lui laissant une fille.

Henri combattit les protestants, puis devenu veuf, se fit capucin.

Mais les évènements politiques l'incitèrent bientôt à quitter le couvent pour se jeter dans la ligue.

Il reçut le bâton de Maréchal de France.

Il se renferma une seconde fois dans le cloître, où il mourut à 44 ans, après s'être illustré, sous le nom de Père Ange, par ses austérités et ses mortifications.

C'est de lui que le satyrique Voltaire a écrit: «Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire, il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.» La vérité est que ce seigneur impétueux et généreux allait à Dieu avec toute la force de son fougueux tempérament, puis il se lançait avec la même vigueur au service du Roi. Aussi la grande Mademoiselle était-elle fière d'être la petite fille du capucin.

Vers 1580, il avait dirigé le jeune François de Sales.

Duc Henri de Bourbon.

La fille d'Henri de Joyeuse, se maria en 1599, avec Henri de Bourbon, duc de Montpensier, prince de la Roche-sur-Yon et Des Dombes, qui devint ainsi vicomte de Joyeuse, baron de St-Didier.

Le duc possesseur d'immenses domaines et qu'aucun sentiment traditionnel ne rattachait aliéna St-Didier qui fut acquis par Robert de Lignerac.

Le brillant destin de la maison de Joyeuse extraordinairement favorisée s'obscurcissait subitement. La fatalité bornait à une seule génération leur splendide triomphe.

La fille unique du dernier de la race ; Henri, n'eut qu'une fille. Après avoir été fiancée à Nicolas, duc d'Orléans, deuxième fils d'Henri IV ; elle épousa, le 5-8-1626, Gaston d'Orléans et mourut le 4-6-1627 en donnant naissance à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, **la grande Mademoiselle**, qui ambitionnait de se marier avec Louis XIV et fit tirer le canon de la Bastille en 1652.

Veuve d'Henri de Bourbon, la dame de Joyeuse se remaria, en 1611, à Charles de Lorraine, duc de Guise, fils aîné du Balafre que son oncle l'amiral avait voulu supplanter.

Le Château.

Le Château de St-Didier était placé tout contre l'église et les habitations.

Il comprenait le presbytère actuel et allait en contournant la Place du Général Rullière jusqu'à la tour du Sud, contre la porte de Montfaucon, et comprenait le jardin de la cure, racheté en 1805 par M. Rachat.

Des actes publics signalent son existence au X^{ème} siècle. Mais le souvenir des Arabes ravageant le Velay en 725 et 732 durent le faire commencer plus tôt, ainsi que les fortifications. Probablement à la fin de Charlemagne : période de paix, de prospérité et de crainte.

Devant le Château était la place du Seigneur ou Segni. C'est là qu'au son de la trompette, le héraut d'armes publiait les bans et les avis.

Derrière le Segni, sur les Vallards, était une grosse tour, qui devait être le château primitif, appelé le Vieux Manoir.

Sur la Place du Segni s'élevait une tour avec horloge. Un jugement du 22-1-1717 nous apprend que cette tour menace de causer par sa chute la ruine de la maison de Claude de Chambarlac, Sieur de la Roche, et les Consuls sont condamnés à la réparer ou à l'abattre. Ce qui sera fait en 1778.

La Ville et l'Enceinte.

La ville autrefois ressemblait à toutes les agrégations urbaines du moyen âge : pas de plan, des maisons tassées au hasard près du château, des petites rues tortueuses, et le tout, entouré par des murs flanqués de quelques tours.

Tous les trois ou quatre mètres des meurtrières étaient percées dans ces murs, et dans ses tours dont plusieurs nous sont connues.

La tour du Poivre s'élevait un peu au-dessus de la porte de la Séauve. La Tour Balmat était à la hauteur du passage rapide qui de la route nationale descend au faubourg de la Font; une autre tour lui faisait face ; aussi ce coin s'appelait-il les Tours. Il y en avait une autre près de la Porte de Vienne, au début du faubourg de Lyon.

Une cinquième se trouvait à l'angle Sud du Château (24, rue de l'Hôtel de Ville) contre la porte de Montfaucon. Au coin de la maison d'en face, les attaches de cette Porte sont encore visibles, (bien que recouvertes de ciment depuis 1910).

Il y avait en outre la tour de l'horloge, le vieux manoir et le beffroi ou clocher.

Au lieu les Vallas étaient des fossés alimentés par la Font du Breuil.

A l'abri de cette enceinte, étaient bâtis l'église, le château, les habitations des notables, nobles, bourgeois et marchands.

Le peuple demeurait surtout dans les cinq faubourgs qui s'allongeaient autour des fortifications.

Les maisons, d'un seul étage, comportaient grange et écurie pour élever un porc, une chèvre, quelques poules et lapins, dont les enfants s'occupaient ; car dès l'enfance, les jeunes s'habituèrent aux divers travaux de la maison : cela éloignait d'eux la paresse et l'ennui.

Il semble que de 1500 à 1850, la physionomie et l'étendue de la ville et des faubourgs n'aient pas varié.

En cas d'alerte, îles gens des faubourgs entraient dans la ville, et on fermait les portes. Pour les situations désespérées, il restait un moyen de s'enfuir : un souterrain prenait au Bon Coin et aboutissait à Randon.

Aujourd'hui, il est obstrué sous la tour si bien nommée et, à Randon, il sert d'égout au château La Fayette, ce qui rend son exploration impossible. C'est une voûte romane de deux mètres de haut et d'un demi de large.

La croyance populaire affirme qu'il y en avait aussi un débouchant à la Fraissange. Un autre part des Vallards et aboutit au Calvaire.

Les maisons avaient souvent dans les caves : des passages pour communiquer avec leurs voisins. Il y en a trois à l'Hôtel Verdier de la Grand Place.

Cette ville était un centre commercial important. Ses foires et ses marchés étaient très fréquentés, et ses négociants faisaient de nombreuses affaires avec le Velay, le Vivarais, le Forez, et plus loin.

Les maisons de la Grand Place étaient ornées, au premier étage, d'un cordon de pierre de taille, sous lequel les marchands étalaient leurs éventaires.

Dans les faubourgs, bien des maisons aux larges portes cintrées servaient d'auberge et d'entrepôt. Des anneaux scellés aux linteaux indiquaient qu'on logeait cavaliers et chevaux.

Les voituriers, hôteliers, cloutiers, maréchaux ferrants abondaient.

La chapellerie y comptait une quinzaine de boutiques, et fut florissante jusqu'en 1700.

Il existait plusieurs bonnes teintureries et tanneries, qui vers 1750 émigrèrent, celles-là à Saint-Etienne, celles-ci à Annonay.

Depuis 1550, de nombreuses personnes filaient ou tissaient la soie, et l'on rencontre souvent dans les actes publics des marchands de bourre de soie.

La Soierie.

En 530, deux religieux apportèrent de Chine des vers à soie. Mais ce ne fut qu'en 1260, que les Maures plantèrent en Provence les mûriers espagnols.

Le roi, Louis XI, appela en France des filateurs italiens. Vers 1500, le cinquième des fils Gayotti de Bologne s'établit à St-Chamond, dans un moulin encore existant.

Quant à St-Didier, la tradition rapporte que ce fut Guillaume II de Joyeuse, qui apporta dans sa baronnie, le commerce de la soie.

Ce qui est certain, c'est qu'en 1585, il y avait à St-Didier des tissotiers, tandis qu'en 1515, il n'y en avait pas à St-Etienne.

Le Carnaval.

De Joyeuse aurait donné à ce pays non seulement une industrie, mais un amusement : le Carnaval.

Selon la chronique, ce serait lui, en effet, qui aurait introduit et popularisé à St-Didier les mascarades de Venise qui, pendant près de quatre siècles, eurent tant de vogue dans notre ville.

C'était autrefois des scènes allégoriques, riches, parées, brillantes et animées, où la joie bruyante, respectait toutes les convenances.

Un défilé symbolique de 60 personnages parcourait les rues de la cité et les faubourgs, jouant cent farces inédites interprétées suivant les circonstances, et se terminant par un jugement humoristique, et un feu de joie que sautaient à l'envi les carnavales enrubannés et coiffés du chapeau pyramidal, les arlequins agiles et contents d'avoir fait mille tours à leur façon, les cuisiniers heureux d'avoir distribué à tout venant leurs jambons fumés, tous les figurants, et même les assistants, qui ne se séparaient que lorsque fifres et tambours n'accompagnaient plus l'ultime refrain:

Adlou paouro carnava

Tu t'en va et you demaourou

l'an que vint se tournara.

L'originalité de cette calvacade attirait une affluence dont il est difficile de se faire une idée aujourd'hui.

Après la tourmente révolutionnaire, ces fêtes ne reprirent plus avec la même somptuosité. Aussi, lorsqu'en 1891, on voulut faire défiler le Carnaval dans les rues de St-Etienne, il y sombra dans le ridicule : le cadre ne correspondait pas au tableau. Voici la description qu'en fait Jean Bonnefoy.

J'ai vu le Carnaval passer sous ma fenêtre : A quel point était-il à l'autre ressemblant.

Il n'en était pas moins le joyeux Corso blanc.

Qu'annonçait bruyamment la troupe des **paillasses**.

Puis venait, en dansant et faisant mille grâces.

Le **doux berger** et sa **bergère** au frais minois, Celle qui figurait autrefois les marquises ; L'ensemble était coquet... et cocasse parfois.

Voici, clopin-clopant, le **vieux** offrant des prises ; Puis, agile et galant, précieux et faquin.

Embrassant, à l'entour, les belles : **l'arlequin**

Dont le loup noir toujours effraya la marmaille :

Spectre ou hochet, le sire agitait un signal

Comme pour annoncer les rois de **Carnaval**,

Trois grands diables vêtus de blanc et dont la taille

Était haussée encore par des plumes de paon ;

Leurs mollets et leurs bas s'adornaient de rubans ;

La badine à la main et dans l'autre une orange,

Ils s'en allaient, dansant une pavane étrange,

En quoi nos Carnavals ont toujours excellé

Et qui faisait mouvoir leur panache ocellé.

Les Guerres de Religion.

Durant les guerres civiles de la fin du XVI- siècle, St-Didier resta « catholique et royaliste ». Les consuls, les magistrats et les habitants se firent remarquer par l'énergie de leur répulsion pour tout ce qui tendait à se rapprocher des projets politiques des protestants, et à affaiblir l'autorité royale.

Ce dévouement leur attira de cruelles souffrances en plusieurs occasions.

En 1562, le baron des Adrets, revenant du Puy après avoir confié le siège de cette ville à son premier lieutenant Hector de la Forest, sieur des Blacons, et se rendant à Lyon, passa par Monistrol, détruisa cette ville et emporta les reliques de Saint Marcellin, son patron.

St-Didier, attaqué à l'improviste n'eût pas meilleur sort. La ville n'ayant pas eu le temps d'organiser une défense, fut prise d'assaut et saccagée.

L'église fut dévastée, et la plus grande partie de ses archives livrée aux flammes. Les dégâts furent si considérables, que le service divin fut interrompu pendant plusieurs jours.

Le terrible baron alla jusqu'à St-Chamond, où il fit de même. Mais il dut en partir précipitamment, poursuivi jusqu'à Annonay, par l'énergique Christophe, le Fléau des Huguenots.

Huit ans après, le 22 mai 1570, l'Amiral de Coligny, parti d'Aubenas pour St-Etienne, passa par la Mastre, Nozières, Montfaucon, Dunières et St-Didier, inquiétant, tourmentant, désolant ces localités, et traînant après lui un cortège de froides cruautés.

Un détachement du chef huguenot s'empara de Monistrol par un coup de main qui aurait mieux convenu à des bandits qu'à des guerriers. La ville fut rançonnée, et son hôpital livré aux flammes.

St-Didier, qui n'avait pas effacé tous les maux occasionnés par le baron des Adrets, eût à subir de nouvelles spoliations de la part de l'Amiral Coligny.

Par une lettre datée du camp de Saint-Clou, le 2-1-1589, Henri IV annonce à ses chers et bien aimés Consuls et habitants de la ville de Saint-Didier « la mort de Henri III, comble d'éloge leur fidélité au roi, les assure de sa protection et de sa reconnaissance, et les exhorte à persévérer dans leur dévouement.

St-Didier en effet resta fidèle à ce prince, alors que presque tout le Velay était au pouvoir des Ligueurs.

A cette époque, la garnison de la ville était de 25 soldats ; en 1590, elle fut portée à 75 hommes.

L'année suivante, le duc de Nemours, qui commandait pour la Ligue, vint en faire le siège.

La ville, sommée de se rendre, refusa fièrement d'ouvrir ses portes. La faible garnison et les civils déterminés tentèrent de se défendre. Les ligueurs éprouvèrent une sérieuse résistance.

Le duc de Nemours harcelé et fatigué de l'opiniâtreté des assiégés fit venir du canon pour battre en brèche les murailles.

Le siège dura depuis huit jours : les murs ébranlés en plusieurs endroits, les fossés à moitié comblés, les portes endommagées ne donnaient plus à la ville l'espoir d'une longue défense. Elle accepta une capitulation honorable. La garnison put sortir, comme le constate le docteur Arnaud dans son Histoire du Velay, « enseigne déployée et mèche éteinte ».

Mais, après leur départ, la ville fut atrocement pillée et ravagée.

Les murailles ne furent réparées que trois ans après.

En 1594, une troupe de 500 hommes assiégèrent l'Abbaye de la Séauve, et se retirèrent précipitamment sans remplir leur mission.

St-Didier eut à subir un nouveau siège en août 1621, de la part des huguenots. Il ne dut son salut qu'aux renforts commandés par Nicolas Ranquet et envoyés sur l'ordre du vicomte de Polignac.

Séaulve.

A défaut de document sur St-Didier à cette époque, en voici un inédit, qui nous renseignera sur la portion de la commune qui se sépara d'elle en 1925.

Nous y verrons les villages qui faisaient partie du mandement de la Séaulve, et le nom de quelques uns de ses 260 contribuables. (On remarquera qu'alors les patronymes prenaient les formes du féminin et du pluriel.)

« L'an mil cinq cens quatre vingt onze et le dixième jour de juin à deux heures après midi, au lieu de la Séaulve, maison d'habitation de Simon de Curtieu, par devant messires Jehan de Guillomon, docteur ez droitz et François Grégoire juge et lieutenant en la juridiction et mandement de la Seaulve séand en jugement.

C'est présenté Mr Blaise Batailler, procureur d'office, assisté de François Samuel et de Jehan de Ran, gendre de Pierre Peyron, consulz l'année présente, lequel Mr Batailler a remontré comme lesdits Consul avoyant naguères reçu la mande des deniers de l'ayde et octroy donnée à Ysingeaux le dernier jour du mois d'avril dernier passé, signé Sabadel (1) de tenir sur les habitants du lieu et mandement de la Seaulve-benoiste tant pour leur cote part et portion des deniers des aides, octroys et creus (2) augmentation de solde, ustancille et réparations des villes de la frontière du Roussillon (3) accordez au Roy notre sire aux Estalz généraux du pays de Languedoc, tenus en la ville de Pezenas au moys de mars

(1) *Claude Sabadel. commis de Rocqueplan. était notaire en 1588.*

(2) *L'aide était un subside dû au Roy pour entretenir une armée. L'octroy et la crûe étaient des aides supplémentaires.*

(3) *La frontière du Roussillon était la seule dont le Languedoc avait la charge.*

dernier passé, se montant pour la portion de ce diocèse du Puy à 10.414 escus 10 sols 4 deniers que pour les frais et gratifications faite par lesdits Estats Généraux, frais de la présente assiette, état et plan de Mgr de Chaste, sénéchal et gouverneur, de l'entretienement du lieutenant de Prévost et ses archers faisant ensemble 3.311 escus 6 sols 8 deniers, ont été cotisés pour le fait du Roy à 78 escus 45 sols 8 deniers et pour les frais et entretienement à 26 escus 31 sols 3 deniers payables à M. Anthoine de Rocqueplan (4) receveur dudit diocèse ou à son commis.

Mr Batailler doit procéder à l'instant au mespart (répartition) de l'imposition qui sera faite le plus justement et esgallement que faire se pourra, le fort portant le faible, en présence de MM. Denys Veylon, François et Jacques Grossons, (5) Christophe et Anthoine Parchas, François Samuel, Claude de la Combe, Jacques et François de Cellières (6) Jehan Pichon. Simon de Curtieu, Barthelemy de la Rullière, Jehan Chomas de la Seauve et plusieurs autres.

La Séaulve 18 rôles : François Samuel, hoirs (héritiers) André Balmas, Jelmn Faure, Michel Romeyer, Jehan Pichon dit le Saigne (7) Ysabeau Meyère, Jehan Bergounnyon (Bergonhon) François la Fay. Ysabeau Bergère. Jehan Mogier.

La Grange 19 rôles : Pierre Pichon, Anthoine Goutaud. Janne Colliarde. Estienne Mollin (Moulin).

(4). *Anthoine de Rocqueplan levait pour le roi, les aides, crûes, tailhon (ou taxe pour la maréchaussée).*

En 1605, il fut destitué et poursuivi pour concussions commises avec la complicité du sénéchal de Chuste.

(5) *Famille notariale de St-Didier.*

(6) *La famille de Cellières a donné un Jésuite, un député de St-Didier aux Etats du Velay, et un notaire.*

, (7). *Le saigne = le savant ou le sage (Charles V le sage). -*

Jacques Fayolle, Mathieu Romeyer le vieux.

Chayne, 10 rôles : Jehan Massard (8), Mariette Morelle, Jehan Grangier, J. Drevet, Catherine Besson.

Malaschelle 12 rôles : Jehan Viallon, Claude Bergeyron ; Pierre Gourgaud, **Mr du Villar**.

Peyrepeson 10 rôles : André Gaucher, Jacques Mogier, Pierre Verot.

Le Prège 17 rôles : Gabriel Royon, Gabrielle Bruyère, Mathieu Vialleton, Charles Beneyton, Vitalle Drevette, Gabriel Carrot, Anth. Marconnet, Jacques Bonnevialle.

La Privoudeyre 2 rôles : Jehan Fayolle.

Le Chambon Digonnet 4 rôles : Pierre Ploton.

Fruge 21 rôles : Blaise Allouès (9) Nicolhas Faure, Antoine Fournel (10), Maryse Petite, Claude Royer, Catherine Carrotte, Claude et Johan Pichons, Auth. Perron, Mathieu Beraud, Georges Roubert (Robert), Pierre Ferretton (Ferraton).

La Rullière 36 rôles : Guillaume de la Rullière, Jehan Chomas, Jacques Romeyer, Denys de la Rullière, Jehan Fayard, Anthoine Sabattier et Blaise Constrour pariers (11), Gabriel Romeyer et Anthoinette

(8) *Famille connue à St-Didier au XVII^e.* (9) *Allouès de la Fayette (de Randon).*

(10) *Fournel, pour du Fornel. Le village de Fruge fut un fief appartenant aux du Fornel.*

La particule n'avait pas au XVI^e siècle la même importance que de nos jours, et de très grandes familles n'en avaient pas, tels les Bouchard ducs de Montmorency.

Par contre des roturiers ajoutaient tout naturellement à leur nom celui de leurs possessions, sans y attacher aucune pensée de vanité.

On était fier seulement des ennoblissements décernés par le roi, pour faits d'armes glorieux, et qui dans certains cas pouvaient se transmettre aux enfants en ligne directe.

(11) *pariers signifie indivis. Autrefois, les pariers formaient de véritables communautés où l'on ne se mariait qu'entre soi.*

Lermette, sa femme, Jehan Pichon des Mas, Anthoine du Mas, Pierre de Fours, Claude de Montcoquiol, Jacques Granjette, Anthoine Fayard et Gabrielle de Montcoquiol sa femme.

Chazelles 4 rôles : Meyer, Vital Rinalz (12), Sire Benoist Laurensen.

La Fovinière 3 rôles : Pierre Fuvel.

La Peirouse et Peirousette 9 rôles : Marcellin, Limousin, Marcellin Yver, Jehan Royet.

Montcoquiol ,7 rôles : noble Anthoine Coppier (13) Anthoine de Montcoquiol, Claude Mosnier.

Les Masaulx 3 rôles : Mathieu Rouchouse.

Sagottier 14 rôles : Pierre Morier, Vital Mogier, Jehan Bayon, Catherine Rayonne, Mr Anthoine Parchas, Mer François des François (14),

Le Fayatz 1 rôle: Anth. Nevron, (Néron de Monistrol).

Les Gouttes 6 rôles : Marye Tavernière.

La Palette 2 rôles.

Le Bouchet et Chandru 6 rôles : Fr. Faure.

Veyrines 3 rôles : Brémond Bayle (15).

La Combe et Crosetz 13 rôles Claude de la Combe, Mr François Grosson, Mathieu Giron, Benoist Pagua.

La Faye 13 rôles : Anthoine Vialla, F. Marconnet.

(12) *Les Ronat ou Ronnat sieurs de Ville sont fixés à St-Didier depuis longtemps. Ils sont alliés aux Beneyton, aux Pichon, aux Verne, cités dans ce document.*

(13) *Fils ou petit fils de noble Anthoine Coppier (de Montcoquiol) qui avait épousé Jeanne Bayle (veuve 6-11-1556).*

(14) *François de François, d'une intéressante famille de St-Didier, était procureur de Guillaume de Joyeuse.*

(15) *Brémond Bayle, des Bayle de Chantemule.*

Cette cote nous montre que l'impôt, en Velay, était réel et non personnel, en d'autres terme, pour les biens ruraux, la taille était payée aussi bien par les nobles que par les roturiers, Inversement, les biens «nobles» étaient exempts de taille quelle que fut la qualité de leur propriétaire.

Ténagementiers 28 rôles : François Blanchard, Benoist Lyotier du Sollier-bas, Christophe Vidol, Jehan Viallat, Jehan Barbier, Claude Bruyère, Benoist du Sollier-haut, Marcellin Bernard, Pierre Malaure, Jehan Massardier du Peyron, Jehan Vialla du Buisson.

Somme toute, **monte la susdite imposition à 138 escus 6 sols 2 deniers**, de laquelle somme sera payée à M. Anthoine de Rocquéplan receveur du diocèse du Puy 105 écus 51 sols 9 deniers.

Pour le droit de MM. les officiers de la Séauve1 escu1/2
au procureur d'office..... 20 sols
au greffier..... 70 sols
frais d'impositions..... 2 écus 1/2
au sergent.....7 sols 6 deniers
pour frais d'exécution sur le bestal des habitants de la Faye à la requête du Capitaine la Fayette (16) par la garnison de St-Didier..... 4 escus 16 sols
pour l'emprunt de 70 escus, pour l'élargissement du bestal, susdit et paiement 9udit La Fayette. . . 3 escus à M. Goutaud qui avait cy devant fourny en plusieurs foys pour envoyer des messagers au château de Polygnac.....2 escus et de tant qu'on a été contrainct emprompter 50 escus pour avancer au capitaine Jehan (17) 2 escus plus

(16) *Le capitaine la Fayette commandait la garnison de St-Didier pour Je roi. Il s'appelait Christophe Mottier de la Fayette, et appartenait à la branche aînée de cette famille qui compte le maréchal Gilbert Mottier de la Fayette, qui en 1417 dispute la Normandie aux Anglais, remporté en 1422 la victoire de Baugé, où il tue de sa main un duc Anglais, en 1429, il conduit 300 hommes d'armes au secours d'Orléans, et assiste Charles VII au sacre de Reims. Il était marié à Jeanne de Joyeuse (voir n° 27).*

La branche cadette possessionnée alors à Paulin devait prendre au siècle suivant le titre de la Fayette, et compter parmi ses descendants le Général de la Fayette de 1790.

Me Jehan de Guilhomon, juge, pour fraicz de l'exécution faite sur le bestal de la Rulhère... 2escus 1/2 plus au receveur pour ses gages à raison de cinq sols par escu.....10 escus 25 sols
Revenant toutes les susdites parties à 135 escus 40 sols 35 deniers (18).

Partant il y a de trop imposé 2 escus 25 sols 11 deniers de laquelle Anthoine Bouteiller receveur demeure comptable.

Signé: BATAILLER. greff.

Quelle formidable impression de régionalisme émane de ces rôles vieux de 350 ans !...

Depuis, dix générations ont passé. Elles dorment à l'ombre de notre église millénaire, sur cette terre qui est bien celle des aïeux; de ces aïeux dont les noms se retrouvent parmi nos contemporains.

Gilles Robert de Lignerac 1600-1607.

Le baron de Lignerac, seigneur de Pléaux, capitaine des Gardes d'Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, commandait 1.200 hommes. C'était un des plus braves gentilshommes du royaume. Dans un combat (17). *Le capitaine Jehan Dobrsenich ou Brævich commandait 50 arquebusiers à cheval à St-Didier en 1591. Il se fit d'abord connaître en 1594 à l'occasion de l'expédition du duc de Ventadour en Velay, puis l'année suivante, pour avoir enlevé du bétail aux habitants de Limandres. Il paraît être un remarquable soudard.*

Un document de l'époque prétend qu'il était Albanais. Mais ce n'est pas certain.

(18) La Seauve payait donc la centième partie des impôts du diocèse.

On voit d'une part que les impôts perçus en trop sont reportés à l'année suivante, et d'autre part, que les contribuables sont convoqués pour établir les rôles, et les discuter, ce que ne laissent pas penser certains auteurs qui représentent nos ancêtres comme taillables et corvéables à merci.

Contre les Espagnols, en Picardie, il reçut un coup de feu qui le rendit boiteux pour toute sa vie. En 1598, il entra 5^{ème} dans la ville d'Arras et y fut grièvement blessé ce qui l'obligea à se retirer du service, fort regretté du maréchal de Byron, qui l'aimait.

Robert de Lignerac épousa Gaspard de la Roue, qui lui apporta en dot la seigneurie de Dunières.

1559, il acheta la baronnie de St-Didier à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, premier mari de Catherine de Joyeuse. Cela lui attira la haine de quelques uns de ses vassaux qui lui dressèrent une embuscade entre St-Didier et Dunières.

Seul, avec son procureur d'office, contre sept hommes montés et bien armés, il soutint l'attaque, tua le Capitaine Mathias et son frère, chef de l'entreprise, en blessa deux autres, et finalement succomba (1607). Il ne laissait pas d'enfant.

Marquis de Nérestang. 1608-1620.

La veuve de Robert de Lignerac, vendit en 1608, la baronnie de St-Didier à Philibert de Nérestang, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privés, chevalier de ses ordres, capitaine de ses gardes, commandant les Ecossais, maréchal de camp, baron de St-Didier, Aurec, Auriol, et la Chapelle, seigneur de St-Ferréol, St Victor, Entremont et Chapponot, en-Forez, Aps-en-Vivarais et la Duchère-en-Lyonnais, créé premier grand maître des deux ordres militaires de N.D. du Mont Carmel et de Saint Lazare de Jérusalem

Quand Henri IV. monta sur le trône, ce seigneur, originaire de Falgoux, dans la Haute Auvergne, devint un de ses plus fidèles officiers, et fut constamment honoré de son amitié.

Le 20-7-1619, ses fiefs furent érigés en marquisat.

Marié à Cécile d'Arenes de Chaponot (Firminy), il eût Jean-Claude, qui suit, et Claude abbé de l'île Barbe de Lyon.

Depuis 1604, il était grand maître de l'ordre de St Lazare de Jérusalem, qui en 1608, devint l'ordre de St Lazare et N.-D. du Mont Carmel. Cette dignité se conserva dans sa famille jusqu'en 1693.

Ce marquis était ami intime de Mathieu de Soleysel, seigneur du Clapier, près St-Etienne. C'est à lui que, sur son lit de mort, il recommande son fils, Jean de Nérestang.

Philibert eût deux de ses frères prieurs de Firminy : Claude, mort en 1613, et Antoine, décédé en 1626.

La maison de son ami du Clapier fournit les deux prieurs suivants : Jean et François de Soleysel (ce dernier décéda en 1642).

Philibert de Nérestang mourut, en 1620, des suites d'une glorieuse blessure reçue au Pont-de-Cé, où il commandait une partie de l'armée de Louis XIII.

La famille de Nérestang dissipa une énorme fortune par ses prodigalité et ses fastes à la cour de Louis XIV : l'un d'eux équipa une flotte à ses frais parce qu'il était grand maître de l'ordre de Jérusalem.

Jean-Claude, Marquis de Nérestang (1620-1639).

Né au château de Chaponot, il se maria à Ennemonde de Harlay et eut Charles Achille, mort il 18 ans (1644) d'une maladie contractée à l'armée de Catalogne et un autre Charles Achille qui suit.

Charles-Achile.

Marquis de Nérestang (1639-1705).

Ce seigneur se qualifiait de «Marquis de Nérestang, comte d'Autremont, baron de St-Didier-en-Velay, St Victor de Malescours, Aurec, Oriol, la Chapelle, St-Férréol, St Just en Velay, St Romain, La Chaux, Unieux, les Fraisses, Cornillon et autres lieux, Chevalier des Ordres du Roi, chef général et commandeur de Notre-Dame du Mont Carmel et Saint-Lazare de Jérusalem ».

Il fut marquis de St-Didier pendant plus de soixante ans.

En 1667, il avait épousé Dame Françoise de Grave qui mourut à 52 ans (1701) et fut inhumée dans le chœur de l'église de St Victor sur Lay, en présence de Pierre de la Fayolle, seigneur de Malesaures, Capitaine châtelain de St-Didier.

Pendant la guerre de Hollande, gagnée par Condé et Turenne, St-Didier dut fournir 25 hommes à l'armée du Roussillon en 1674, et 14 hommes deux ans après.

Louis Achille.

Marquis de Nérestang (1705-1733).

Louis Achille, duc de Gardague était brigadier des armées du Roy et ne se maria pas.

Ce seigneur mourut à 59 ans, sans postérité et fut inhumé le 7-2-1733, dans la cave de la chapelle de la Sainte Vierge de l'église Saint-Roch, à Paris.

Son héritier fut sa tante Madame de Chatillon, qui, sans attache à Si-Didier, s'empessa de vendre tous ses droits à Jacques de Genestet.

Jacques de Genestet, marquis de Nérestang.

Jacques de Génestet seigneur de Seneujols et de Montbonnet-en-Velay fut juge mage du Puy de 1714 à 1754.

Il acquit, en 1733, la baronnie de St-Didier avec les seigneuries d'Aurec, de St-Férréol, St Victor-Malescours, la Chapelle d'Aurec et Entremont de- venant ainsi marquis de Nerestang.

Il avait épousé en 1715, Marguerite de Fay, de la Tour de Maubourg, dont il eut Claude qui suit, Marie-Philibert et Jean-Philibert.

Claude de Genestet (1754-1786).

Il épousa, en 1755, Jeanne-Marie de Thélis, fille du seigneur de Clesse, baron du Breuil dont il eut Barthélémy, Jean, Hugues, Jacques.

C'est sous ce marquis que Mandrin visita St-Didier.

Mandrin.

En Octobre 1754, Mandrin traversa le pays. Il menaça Dame Mollin, née Gay, buraliste, et dévalisa le bureau de tabac. Il distribua quelques prises aux femmes et quelques paquets aux hommes puis embrassa une fillette qui lui tendait un petit bouquet au moment de son départ. Il avait laissé sa canne à l'hôtel Savy. Elle est encore à St-Didier. C'est un gros gourdin noueux. Un bout est ferré en massue. De l'autre on peut faire surgir un stylet de 15 cm de long.

Le dernier Marquis (1786-1794).

Jean Baptiste Hector Marie de Genestet, baron de St-Didier, Séneujols, Montbonnet et autres lieux, marquis de Nérestang, né à Aurec le 15-8-1757, s'était marié le 13-8-1784 à Marie-Louise de Besse de la Richardie et avait succédé à son père, mort le 29-9-1786.

Il était riche et bienfaisant.

Hector Genestet, qui signait jadis Nérestang ou Saint-Didier, faisait partie de la Garde Nationale commandée par La Fayette son parent et compatriote. Lors de l'affaire du Champs de Mars, la Marquise de St-Didier excitait le courage des soldats.

Lorsqu'en 1793, il vit qu'il n'avait plus rien à défendre en France de ce qui avait eu ses sympathies, il pensa partir en attendant des jours meilleurs.

Mais sa dame était malade. Il revint à Aurec et fut dénoncé comme noble et émigré. On l'arrêta en son château en mai 1794.

Soixante habitants d'Aurec eurent le courage de porter à Monistrol, chef-lieu du District, une pétition réclamant Genestet pour maire. Ce fut en vain.

Il ne sortit de prison que pour être jugé et condamné à mort «convaincus d'avoir été les complices du traître Capet en **répandant de l'argent parmi les prêtres réfractaires** et la ci-devant Saint-Didier **d'avoir animé les soldats au champ de Mars** ».

Ils furent guillotinéés à Feurs le 12 juin 1794. Il mourut comme, un chrétien et un chevalier sans peur et sans reproche. Il avait 36 ans. Au nombre des victimes conduites à la Guillotine de Feurs, le même jour, avec M. de Genestet, se trouvait le seigneur de la Tour de Varan Pont-Salomon, qui, avec plusieurs autres témoins a certifié ce qui suit ;

Après quelques exécutions vint le tour de M. de Genestet, sa femme venait après, la Tour Varan ensuite.

Quand Madame de Genestet, qui était enceinte de 7 mois, vit tomber la tête de son mari, elle fut prise des douleurs de l'enfantement et accoucha au pied de l'échafaud.

Un vil scélérat, ami de l'exécuteur Javogues, se réjouissait de ses souffrances. Il saisit l'enfant et l'écrasa contre un des montants de la Guillotine. La marquise était déjà morte quand on lui coupa la tête. Au moment où la Tour Varan montait à l'échafaud, une imposante délégation vint le réclamer au bourreau Javogues le céda.

Hector de Genestet avait un fils : Palamède, marié à Laure de Besse, sa cousine germaine, dont il eut

1°/ le marquis Eugène de St-Didier, qui en 1860 habitait Lucenay Levêque (S.-et-Loire).

2°/ comte Hector de St-Didier, qui habita Feurs, puis Clermont

3°/ Laure de St-Didier, mariée en 1845 au vicomte de Lacyaume ;

4°/ Zoé de St-Didier, mariée à Clodomir d'Orcines ; sous-préfet à Villefranche.

Armoiries.

Les armes des plus anciens seigneurs de St-Didier étaient, dit un vieux document, une croix de St-André, fleurdéliée à chaque bout.

Ensuite elles portèrent : d'azur au lion rampant d'argent, à la bordure de gueules chargée de huit fleurs de lys d'or.

Cette bordure est l'indice d'une haute origine ou d'une charge royale. Trois maisons seulement en Velay, s'enorgueillissent d'une telle distinction : Chalencon, Sereys et St-Didier.

En s'alliant aux de Joyeuse la famille de St-Didier écartela ses armes (1 et 4), avec celles de ces nouveaux seigneurs qui étaient : palé de trois pièces d'or et trois d'azur au chef de gueules.

Les Nérestang portaient : d'or à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois étoiles or fixes de champ. (Certains disent or à trois bandes azur, celle du milieu chargée de trois étoiles d'argent fixes de champ.

Les Genestet avaient : d'azur au cœur ailé d'or.

Actuellement elle est : d'or à tour renflée de gueules, ajourée d'une porte et deux fenêtres de sable, au chef d'azur à deux haches d'argent liées par une fleur de lys d'or.

L'Administration seigneuriale.

St-Didier obtint progressivement de nombreuses franchises, soit librement consenties par le seigneur, soit résultant de contestations et de discussions menées dans une atmosphère de justice et de confiance réciproque.

La commune était administrée par un Conseil et un Consul, plus tard elle le fut par un Conseil et deux Consuls choisis parmi les notables du pays. Chacun de ces demi nobles avait l'obligation de régler les affaires du pays à tour de rôle pendant un an.

A certaines époques cette charge était plus lourde qu'honorable et plus pénible qu'intéressante car il paraît que l'un d'eux refusa de prendre son tour : il fut conduit en prison jusqu'à ce qu'il soit revenu à de meilleures intentions.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, nous trouvons, outre le maire, cinq consuls (3 pour la ville, 2 pour la campagne). Ils se changeaient tous les ans.

Voici une mutation consulaire :

« En 1714, le 26 décembre, par devant J.-B. Sonyer, conseiller du Roi et maire de la ville, une partie des habitants de la ville faubourgs et mandement de St-Didier étant présents dans la grande salle basse de son hôtel, assemblés au son de la cloche de l'horloge pour délibérer sur la mutation consulaire, Jean Aulagnier notaire, Christophe Fuvelle marchand fileur de soie, Armand Richard maître passementier et Blaise Farissier des Champs de St Just de St-Didier, tous les consuls ont proposés, en leur lieu et place, Gabriel Morel, marchand, fileur de soie, Jean Preynas; marchand, Gabriel Chatagnier, hôtelier, lequel a dit pour excuse qu'il n'est propriétaire que depuis quelques mois et propose Barthélemy Laurensen maître passementier ».

En 1729, les cinq Consuls étaient Gabriel Poivre, chirurgien, Jean Peyrard, marchand et voiturier, Jean Vacher menuisier, pour la ville, Barthélemy Montcodiol, de Montcodiol et Barthélemy Couturier, du Poyer de Malsonne (St Victor) pour le reste du Mandement.

Une importante garnison veillait à la sécurité de la ville, au maintien de l'ordre et à l'exécution des règlements.

Il y avait une cour de Justice dont les officiers étaient nommés par le baron. Ces militaires étaient le capitaine châtelain chargé de la police générale, le juge, et le lieutenant juge, qui veillaient à l'exécution des ordonnances, le procureur qui représentait les intérêts du seigneur et faisait fonction de ministère public, le greffier qui collationnait les actes.

Autour de cette cour gravitaient aussi des sergents analogues à nos huissiers, des procureurs postulants ou avoués, enfin des avocats en parlement et des praticiens.

Le Palais de Justice, situé près du Portail de l'église, fut démoli en 1936 sous prétexte de vétusté.

Voici une partie du rapport de l'architecte daté du 28-12-1935 : « Je constate que sa construction semble remonter à une date très ancienne... les volets sont en partie arrachés, les tuiles ont pris une position inquiétante ; la toiture paraît pourrie, la façade est déformée. L'intérieur est mieux conservé et ne présente pas un danger immédiat.... Cette maison constitue un danger public ».

Et voilà !... Les volets sont arrachés, les tuiles déplacées : danger ; démolissez tout.

Nul n'a songé au Conseil Municipal que nos descendants et les touristes nous auraient su gré de cette conservation. Ce palais comprenait des caves voûtées, un rez-de-chaussée et deux étages réunis par un escalier à vis en pierre. Chaque étage avait deux salles et deux cachots entre gros murs.

Cette ville avait, outre son consulat et sa justice, ses collecteurs d'impôts.

C'était une des dix-huit villes du Velay érigée en baronnie et qui avait le droit de députer alternativement et par tour ses Consuls aux Etats particuliers du Velay.

De 1780 à 1787, Je baron de St-Didier fut, tous les ans, présent à ces Etats.

En 1780, cette assemblée délibère qu'il sera fait un emprunt de 48.679 livres pour commencer la route projetée du Vivarais en Forez, passant par Tence, Montfaucon et St-Didier.

En 1783, l'assemblée des Etats prie les commissaires de passer des baux d'entretien du chemin de St-Didier au Forez.

Les consuls de St-Didier assistent aux Etats de 1780-1784-1788. Cette année là, Je premier Consul est Le Blanc de Pélissac. Il fit partie pour la noblesse de la Commission nommée par l'Assemblée des Trois Etats tenue dans la salle des Carmes, le 22-12-1788.

Magistrats et Notables.

A Saint-Didier il y avait moult avocats, médecins et écuyers.

En quelques pages des Etats Civils de 1700 nous trouvons les **sept avocats suivants** : Baillard, Antonin Alloués de Lafayette, Chomel, Antoine de la Faye, Ronat de Ville, Massard, Bonnefont, avocat au Parlement, procureur d'office de la ville et juridiction de St-Didier et lieutenant de la juridiction de la Séauve.

En 1695, nous trouvons les **cinq médecins suivants** : Sonyer, docteur, médecin, conseiller du Roy et maire de la ville de St-Didier ; Poivre, Barthélemy, docteur en médecine, aussi conseiller du Roy et maire de St-Didier (après Sonyer) ; J. Poivre, mestre art et chirurgie; Demore, mestre chirurgien ; Jean Parret chirurgien.

Le nombre des écuyers est encore plus considérable. Voici ceux que l'on trouve dans l'Etat-civil de 1700 : Jean Véron, écuyer du Roy, lieutenant général du baillage de St-Ferréol ; L. de Parchas, écuyer ; sieur de la Murette, l'un des deux cents chevaux légers de la Garde de sa Majesté ; Jh. de la Rochette, écuyer, sieur de la Rochette ; Allier de Sagnard, écuyer, chevalier de la Fressange ; le fils de Gabriel Allier de la Fressange, aussi écuyer ; Antoine de Sagnard, écuyer, sieur de la Rivoire ; Chomel Dumont, écuyer, seigneur de la Fayolle ; Gabriel de la Faye, garde du corps du Roy ; Massard, sieur de Montuscla, capitaine de la compagnie bourgeoise de la ville de St-Didier ; Samuel de Brissac, écuyer.

Cette énumération très incomplète (car les états-civils d'une année sont loin de citer tous les habitants d'un pays), montre l'importance des gens de robe et d'épée, à St-Didier, avant la révolution.

Grandes Familles.

Il serait intéressant de relever beaucoup de détails sur les nobles bourgeois et cultivateurs du pays.

Pour ne pas allonger cet ouvrage, nous nous contenterons de signaler les plus remarquables figures des principales maisons.

Du Fornel.

Cette famille a laissé à St-Didier un nom entouré de glorieux souvenirs. Par lettres royales du 10-4-1493, sont anoblis Jehan et Thomas du Fornel, ainsi que leurs enfants, nés ou à naître, à cause des actions d'éclat qu'ils ont accomplis.

Les du Fornel possédaient le fief de la Bessonnière. Par acte du 18-11-1658, noble Paul du Fornel acquis de Gaspard Cappoui une partie de la seigneurie de St-Just lez Velay que ce dernier avait acheté le même jour du marquis de Chaste au prix de 26.000 livres. Cette parcelle comprenait Petit Roure, Grand Roure, Playne, Molinier, la Vigne. Une justice était établie au Petit Roure.

Les du Fornel tiennent longtemps une des premières places dans l'administration de St-Didier. En 1560, Antoine du Fornel est capitaine châtelain de la ville et mandement de St-Didier, en 1593 son fils Jean a le même titre et son frère Antoine sieur du Cros est lieutenant Général civil et militaire au baillage de St Ferréol.

A la fondation de l'Hôtel Dieu on trouve J.-B du Fornel du Roure et Antoine du Fornel du Monteil. En 1636, l'établissement à St-Didier des Dames Augustines est dû à l'impulsion de l'abbé du Fornel de la Bessonnière dont la sœur est une des premières religieuses.

Cette famille compte plusieurs jésuites, un chanoine, plusieurs prêtres et de nombreux officiers supérieurs.

Elle s'est éteinte dans les de Ronat, de Paulin, Bachelier et du Peloux.

Les armoiries des de Fornel portaient d'or à un cerf de gueules nageant dans une rivière d'argent mouvante de la pointe de l'écu.

De Balmat.

Etablie à St-Didier dès le XI^e siècle, cette maison a fourni des générations de notaires surtout au XV^e et XVI^{ème}. Elle s'est alliée aux Pichon, aux du Fornel, aux Coppier, aux Parchas etc.

En 1566 Guillaume, vicomte de Joyeuse, baron de St-Didier, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant général et gouverneur du Languedoc, choisit pour gérer ses affaires de St-Didier, La Mastre, Lapte et Dunières un conseil. composé de Antoine Balmat, Antoine du Fornel, Sébastien de Chauv, docteur en droit, Jehan de Ville, Jehan de Malescours, Luys Planchette.

Cet Antoine de Balmat lieutenant de la juridiction de St-Didier et administrateur de l'Hôtel Dieu fut le dernier du nom. Ses filles épousèrent l'une Piquet, juge de St-Didier et Aurec, l'autre Faure, procureur, et la 3^{ème} du Fornel, seigneur de Pleyne.

De Parchas.

Cette famille, originaire de Langeac, vint à St-Didier au XVI^e siècle. Une branche possédait le fief de Villeneuve, près Firminy, jusqu'au mariage de la fille de Balmond de Parchas de St Marc avec Jacques de Jullien.

Les de Parchas héritèrent du fief de la Murette lorsque Claude Coppier de la Murette, marié à Ursule de Parchas, n'ayant pas d'enfant, donna ses biens à son neveu de Parchas, conseiller du roi, au baillage de St-Ferréol.

Le dernier de la famille né en 1691, marié en 1718 à Isabeau Grassel, mourut sans enfant en 1761.

De Pelissac.

Après avoir appartenu à plusieurs familles disparues, le château de Chantemule fut acheté par Le Blanc.

En 1735, Marie-Anne du Monteil, fille de Joseph du Fornel et de dame Gidrol de St-Didier, s'est marié à Guillaume Leblanc, écuyer seigneur de Chantemule, Pélissac, Solignac et autres lieux, fils de Joseph Le Blanc et Dame Marguerite de la Roue.

Pendant la Révolution leur descendant Noël, Claude Le Blanc de Pélissac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut déclaré émigré et ses biens confisqués.

Afin de conserver son patrimoine, sa femme. Antoinette du Fornel, divorça le 14 germinal an II (5-4-1794).

Après la tourmente, ils se remarièrent et eurent d'autres enfants.

Henri devint maire de St-Didier et député. En mourant 1821, il légua une partie de ses biens à l'Hospice, l'autre partie à Denise Le Blanc de Pélissac de Feurs, née à St-Didier le 18 pluviôse an X, qui se maria au comte de Menon.

Joueur et débauché, celui-ci fit le malheur de la dernière Pélissac et précipita sa mort qui arriva en 1832.

Elle légua 12.000 francs à l'Hospice.

Le comte de Menon vendit Chantemule à M. Garnier du Peyron. Il appartient actuellement à Mesdemoiselles Lacombe.

Cette bâtisse du XVII^{ème} siècle avait un campanile supprimé depuis peu et dans les sous-sols une chapelle avec caveau.

Une belle devise est gravée à l'intérieur de la cour, sur le fronton du portail ;

Fay ce que tu voudray
Avoir fait quant tu mourras

Pichon.

Cette famille a laissé de profondes traces à St-Didier, où elle était au XI^{ème} siècle. Les membres ont été notaires, avocats, procureurs, consuls, vice gérants de la baronnie.

Gabriel Pichon était procureur du seigneur Guillaume de Joyeuse et mourut en 1586. Jean Pichon docteur en droit était premier consul en 1682 et 1716.

Cette maison avait son siège rue des teinturiers, à l'angle de la descente de Percet. Les armes étaient de vair, au chef de gueules chargé d'un lion naissant.

En 1555, Jean Pichon fait donation à la chapelle qui sera érigée en l'Hôpital, de sept messes basses qui seront célébrées à perpétuité aux intentions suivantes : le lundi, office des trépassés, le mardi, du Saint-Esprit le mercredi, du Nomine Jésus, le jeudi de corpore christi, le vendredi, de St-Didier, le samedi, de Notre-Dame et le dimanche, de la Sainte Trinité.

De Ville.

Cette vieille famille bourgeoise, citée en 1591, a fourni des générations de notaires et avocats. Le terrier de 1325, porte le nom de Terrier de Ville.

Jehan de Ville est un des gérants de Guillaume de Joyeuse. Son fils Victor, avocat, conseiller du roi, lieutenant général au baillage de St-Ferréol est consul et juge de St-Didier. En 1614, il représente la ville aux Etats du Velay.

Cette maison s'éteint à la fin du XVIIe siècle. Une partie de ses biens passe à la famille Ronat, dont un membre dès lors signe Ronat de Ville.

Allier de la Fressange.

Cette famille était connue en 1285. Jehan Allier acquit en 1372, du sieur Briand de Rochebaron, les droits seigneuriaux que celui-ci tenait du seigneur Jausserand.

Ses armes : d'azur à aigle déployé d'argent se voient à la clef de voûte la plus basse de l'église.

Sous Louis XV, cette maison passa aux Saignard de Sasselange, marquis de la Fressange.

Pendant la révolution l'héritier du nom commandait la garde nationale.

Le 12 mars 1791 a été baptisé Henri Jacques Hilaire Jean François Régis, né d'avant hier, fils légitime de Monsieur Joseph Saignard de la Fressange, écuyer, commandant de la Garde Nationale, ancien page des petites écuries et ancien garde du Roy et de dame Marie-Louise de Saignard de la Fressange son épouse, habitant de cette ville.

Et ont signé : H. J. H. Besson juge de paix, Pichon veuve Celle, Joseph Saignard, commandant de la Garde Nationale, Charles Dupeloux, Joseph Celle, J. Chomat, Jean-François Véron, du Lac, Dasquemye, Pélissac, Lafaye, A. Randon Dupeloux de St Romain, Chomel, capitaine de la garde de notre ville, Joucerand Allouès de Lafayette, Excouroux, chirurgien major ; Charras, lieutenant de la Garde Nationale, Souvignet officier, Cussinel officier, Petit sergent-major, Michel notaire, Eyraud marguillier, Bayon, Bruyeron et Petit officiers municipaux, Faure maire, Bergougnon prieur curé.

Les nombreux témoins de ce baptême ne furent pas déçus s'ils eurent des espérances sur cet enfant : il devint maire et député après avoir été blessé à Brienne et décoré des mains même de Napoléon.

Voici son épitaphe au cimetière de St-Didier : Régis de Saignard de la Fressange, né à St-Didier-la-Séauve, le 10-5-1791, décédé à Martres (Haute-Garonne) le 28 août 1852. Officier supérieur, Officier de la Légion d'Honneur, Grande Armée, Espagne, France, 1811-1812-1813-1814. Maire de St-Didier et membre du Conseil Général de la Haute-Loire de 1833 à 1848. Député de 1837 à 1848.

Le château de la Fressange assez majestueux dans sa simplicité possède un parc et appartient présentement à M. Desmond.

La tradition raconte, sans preuve suffisante qu'un souterrain unissait ce parc au château du seigneur.

De Veron.

Les Veron sont originaires du Vivarais où le dernier Veron de la Ranca est mort, sous la Révolution.

Gabriel Veron notaire à St-Jeures eut trois fils, souches des Véron du Fort, de la Borie et du Fanget. Un des Veron de la Borie fut maître de camp, gouverneur, vice-roi de Sainte-Lucie. Un Veron du Fanget fut tué au siège de Fribourg en 1713. Le 8^{ème} enfant de François Veron du Fanget et de Catherine Perret, Jean Veron, vint s'établir à St-Didier-en-Velay. Il se maria le 9-8-1648, avec Catherine Piquet, fille d'un avocat et de Catherine Balmat. L'un de ses fils, Jean Veron avocat au Parlement, capitaine châtelain de St-Didier, épousa le 9-2-1691, Marthe de Mayol, fille de Joseph et de Marthe de Cusson de St-Ignac, de Bourg-Argental. Le 13-10-1691 il fut nommé lieutenant général au baillage de St Ferréol.

De la Faye dans ses « Expressions des Titres nous apprend qu'il a joui toute sa vie de la réputation d'habile avocat et de juge le plus instruit de tout le pays.

Une de ses filles fut religieuse à l'abbaye de la Séauve (1684-1766). Joseph Veron de la Combe, avocat au Parlement, conseiller du roi fut nommé le 7-8-1724, lieutenant général civil et criminel au baillage de St Ferréol. Le 22-7-1726, il épousa Marie Chabanacy, fille d'un juge d'Yssingeaux et il hérita de sa grand- tante maternelle, Marie de Cusson de St-Ignac, des domaines de Montcodiol, de la Combe et du Bas.

Pour ces domaines et ceux de Montroyet le Poyet et Percet il payait 53 métans de seigle et 2 d'avoine, comme dîme à M. de Clavières, écuyer, prieur, curé de St-Didier (en 1738).

Le fils aîné de Joseph de Veron de la Combe, Jean Marcellin Veron de Montroyet, avocat au parlement, écuyer, épousa le 2-5-1758, Claudine Neyron fille de Marcellin, fabriquant de rubans, échevin de St-Etienne et de Anne Thiollière. Il eut 14 enfants dont 11 vivaient encore à sa mort, en 1784.

Le plus jeune de ses fils, Thomas Veron (1771- 1845) épousa en 1814, Sophie Nepple, fille d'un notaire de Lyon. Parmi ses enfants il eut :

Jean-Marcellin-Théodore Veron (1818-1879), qui fut maire de St-Didier et conseiller général de la Haute-Loire. Le 11-10-1845, il épousa Agathe Chemain et eut huit enfants.

Annet-Marcellin-Norbert Veron 1821-1879, épousa le 11-10-1845, Constance, Chemain, fille du notaire de St-Didier et de Constance Joubert, nièce du Maréchal.

L'acte de naissance de ce Norbert porte que les témoins sont ses oncles, Jacques Marcellin Veron, rentier, demeurant à Montcoudiol, et Pierre-Laurent Veron, prêtre à St-Didier. Et ont signé : Thomas Veron, Marianne Neyron. Thiollière d'Auteil, P.Veron du Fanget, prêtre, Antoine Didier Veron des Grangers, H. de Pélissac, maire.

Ce fut son fils aîné Théodore Veron 1848-1924, qui administra la papeterie du Crouzet pendant 40 ans ; et lui donna une grande extension. Marié en 1880, à Marie Vialleton, fille du juge de paix de Saint-Bonnet-le-Château. Son œuvre est continuée avec de nouveaux perfectionnements par ses fils, Norbert, Auguste et Marcel de Veron de la Combe.

Les armes des Veron de la Combe étaient : d'argent à trois verons de gueules, posés de face l'un sur l'autre, celui du milieu allant en sens inverse au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or

Les Veron de la Borie portaient d'azur à deux tours d'argent et une étoile de même en tête.

Les actuels Veron de la Combe portent d'azur à hippogriffe de gueules.

Allouës Randon de la Fayette.

Cette famille habitait St-Didier au XIe siècle. Elle a fourni une longue suite de prêtres et de bourgeois, apparentés aux Sonyer, aux Saignard, aux Chomel (voir Claude Allouës).

En 1791, Christophe Randon de la Fayette, fils d'Antoine et d'Henriette Chomel du Mont, épousa Madeleine Saignard de la Fressange, fille du marquis et de Madeleine du Peloux. Son fils Just Antoine, épousa à St-Didier, en 1793, Jeanne Poivre, fille d'un médecin.

Denis Augustin Allouës de la Fayette, avocat et cultivateur au Fraisse, épousa Magdeleine du Molin. Ils eurent quatorze enfants.

Le plus jeune, Louis Stanislas Allouës de la Fayette épousa Azema de Saléon-Lacombe et eut sept enfants. Il fut maire de St-Didier et ses trois filles habitent toujours leur propriété de Randon.

Sonyer.

C'est une vieille famille qui compte plusieurs Consuls et médecins.

Sous la Révolution, le 28 messidor an III, Augustine Sonyer, 18 ans, fille de Marcellin Sonyer, homme de loi, se marie avec Louis Duret qui meurt peu après.

La jeune veuve se remarie le 3 ventôse an V avec Hector Pierre Sonyer Dulac.

Dans sa jeunesse, quoique militaire, Hector fut arrêté comme aristocrate, mais devant ses juges, à Lyon, il se défendit énergiquement : il fut libéré et fit mettre en surveillance la municipalité de Savoie qui l'avait fait arrêter.

Ayant reçu d'un oncle, une terre avec une vieille tour à Aurec, Sonyer Dulac la fit démolir, pour la reconstruire à côté, mais il ne put l'achever faute de capitaux. Il dut avoir recours à l'aide généreuse de M. L. de Fumel abbesse de la Séauve.

Il a écrit un précis d'Histoire de la Loire et une Histoire de la Haute-Loire qui font autorité.

Son père et sa mère, Françoise Tizon des Arneaux, habitaient St-Genest-Lerpt.

Son oncle, ancien curé, s'était retiré à Saint-Didier, il signait Du Lac et fut maire en 1798.

L'oncle de Sa femme était médecin à St-Didier et signait Sonyer.

Montcoudiol.

Etablie à Montcoudiol-le-Bas, en 1591, elle est aujourd'hui à Montcoudiol-le-Haut et à Montcoudiol, près de St-Bonnet-le-Château.

Un des membres vient de publier en une plaquette artistique un arbre généalogique où figurent des juges, des notaires, des huissiers.

Les armoiries de cette maison sont de gueules à un D à la Spire, surmonté d'une croix de Lorraine d'or avec en devise sur l'écu : «A l'aide de Dieu ».

Elle a été annoblie par une charte du Roy Charles VII et a fait alliance avec de bonnes familles. En 1392, Mathieu de Montcoudiol est marié à Pétronite Tardine de Monteil ; au XVII^e siècle, Isabeau de Montcoudiol épouse Pierre Gontaud de la Vallée.

Bourgeoisie.

En cette ville de St-Didier il y avait moult maisons de bonne bourgeoisie. Plusieurs de ces bourgeois étaient seigneurs de fiefs qui ne comptaient pas plus de deux maisons.

En cherchant dans chaque famille on trouverait des quantités de faits dignes d'être relevés.

Voici seulement quelques une de ces familles : de la Rochette de Villemont, de la Rochette de Bobigneux, Laurenson de la Roche-Brocard, de la Faye du Bouchet, Bachelier de Paulin, de Cusson de Paulin, Goutaud de la Vallée, Chomel du Mont, Chomel de la Fayolle, Bayle de la Batie, Morandi de la Mure, Morandi des Chèzes, Chausse de Beaumas, Verdier du Mont, Besson d'Ouïllas, Massard de la Roche de Chamberlhac, Savy de la Fayolle, Mollin des Mats, Imbert Planchette, Décellières, Morel, Perret, Dasquemye, Célarier de Malescours, Bourbon, Molin, Gidrol, Guignonnet, Chavanon, Chèze, Bayon, etc. etc.

Ce qu'ils étaient ces bourgeois ! Un peu hommes d'épée, beaucoup hommes de loi, mi-avocats, mi-agriculteurs. Ils vivaient dans des maisons bâties par leurs aïeux, il y avait trois ou quatre siècles.

Vieilles maisons, assez commodes, mais pas très gaies, surchargées de meubles, de tentures et de bibelots. Conduites au fur et à mesure des besoins, sans ordre et sans plan arrêté, elles se trouvaient plus confortables que luxueuses.

Bâties en pierre du pays, elles rappelaient les temps de la Ligue et le début du XVII^e siècle, avec leurs portes cintrées, leurs fenestrons barrés de fer et leurs «croisées » de pierres : il en existe une au Bon Coin, et une autre contre la Grand Voûte, rue de la Paix.

Laboureurs.

A Saint-Didier, les cultivateurs ont toujours formé une nombreuse population franche, dévouée, hospitalière, sachant garder vivace, mieux que toute autre, les traditions.

Les habitants des campagnes se livrent à une agriculture patiente et parfois bien dure, mais qui, à force de soins, arrive à donner de beaux bénéfices.

Durant trois siècles, beaucoup d'entre eux employaient le mauvais temps à tisser. Pendant que le mari était aux champs, la femme et les filles faisaient marcher un métier à ruban. L'économie aidant, l'aisance régnait dans la maison.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la fortune s'est déplacée dans cette commune. La ville s'est appauvrie en perdant sa bourgeoisie, et les grosses fortunes immobilières sont passées entre les mains des propriétaires de la campagne.

Certains de ces propriétaires cultivent le domaine paternel depuis de nombreuses générations : Montcoudiol, Peyrard et Romeyer de la Rullière, Lacombe du Crouzet, que de vieux parchemin qualifient de « noble laboureur », Jurine de Neyret et Jurine de la Rullière, Vialla de Dignonnet, Peyrard de Vial, Duplay du Play, Peyrard de la Roche, Ploton du Prège, Favier de Montbrison, etc.

En juin 1764, les laboureurs établirent une fête, patronale qui se célébrait le jour de la fête de St-Isidore, maintenant le lundi de Pentecôte.

L'acte public qui l'instituait fut confié à la garde de de Peyrard de la Rullière, Garnier du Peyron, Lacombe du Crouzet, Favier de Montbrison, Favier, et Ploton du Prège.

Rubandiers.

Dès 1585, on rencontre dans les actes publics de St-Didier des « tissotiers en soie ». Les Sœurs de Jésus fondées en 1653 sont qualifiées de rubandières.

En 1665, la corporation des rubandiers établit une fête patronale qui se célèbre chaque année.

St-Didier fabriquait pour Lyon des articles façonnés à dessins, riches, touffus, élégants, qui exigeaient beaucoup de goût et d'habileté, et on tirait de cette industrie des salaires relativement élevés.

Ces tissotiers semblent avoir vécu dans une aisance qui pourrait faire des envieux parmi les contemporains, si on en juge par les deux inventaires suivants ;

Le premier chez Pierrette Morel, du faubourg de Lyon, de St-Didier de Joyeuse. Il y a 4 chambres, dont 2 louées, des tableaux, des miroirs, un collier de faux grenat à 1 rangs et croix d'or réel, de la vaisselle d'étain et des gants, de la viande, du vin, et une créance de 400 livres.

Dans l'autre, habitant St Just, il y a deux métiers, du porc, des pommes de terre, une barrique de vinaigre, une pendule en émail, des louis et des créances. En tout 6.747 livres, soit 120.000 de 1939.

On trouve encore des familles de tisseurs établies dans le métier depuis 300 ans, comme Salichon, Bancel, Larcher, Collard, Molin ou Moulin, Risailon, etc...

St-Didier en 1771.

M. de Fages prit part en 1771 à l'assiette du diocèse du Puy en qualité de commissaire du Roy, et rédigea un rapport dont nous extrayons ce qui suit :

« Le défaut de communication prive la ville de St-Didier et son canton de la plus grande partie des avantages que sa situation favorable pour le commerce pourrait lui procurer.

« On y recueille beaucoup de seigle et d'avoine, du foin en abondance, du beurre et du fromage de qualité. La consommation de ces denrées ne peut se faire sur place, car les habitants sont à peu près 3.000 Ils transportent avec beaucoup de difficulté, à dos de mules, l'excédent à St Etienne en Forez, et dans le Lyonnais.

« Ils travaillent beaucoup aux rubans pour le compte des marchands de Lyon, St-Etienne et St-Chamond. Au surplus, ils sont généralement bons, laborieux, tranquilles et bons pères de famille.

« Il y a dans la ville, une communauté de religieuses de St Augustin, une autre de St Joseph, et un hôpital, et dans l'enclave de la paroisse, une abbaye de l'ordre de St Bernard.

« Un chemin est projeté de St-Agrève-en-Vivarais à St Ferréol en Forez, passant par Tence, Mont-faucon, St-Didier. Le Vivarais a fait sa partie, et le Lyonnais a promis la sienne, mais le Velay s'y, refuse par une économie trop serrée et une prévention qui fait céder le bien général à l'espoir fictif du particulier».

Depuis que les murailles avaient été abattues, et les fossés comblés, sous Louis XIV, jusqu'au milieu du XIX^{ème}, St-Didier présentait l'aspect dont se souviennent les plus anciens de nos contemporains.

La Grand Place et le Senis étaient moitié plus petits. Après l'Hôpital, la maison Mathias et le Pré de la Foire, il n'y avait que des prairies.

En 1820 il y avait 165 maisons en ville, 119 dans les faubourgs, et 282 dans les campagnes, dont 26 à la Séauve, 26 à la Rullière, 18 au Prège, et 14 au Crouzet. Sur la Semène, il y avait en outre 27 moulins, une filature et une papeterie.

La ville était agrémentée par trois allées d'arbres géants, l'une du faubourg de la Séauve à Montbrison, l'autre du Pré de la Foire à la Murette, et la troisième du faubourg de Montfaucon à Chante-mule.

Les faubourgs n'étaient pas pavés, mais chaque propriétaire tenait à cœur d'avoir le devant de sa maison aussi propre que l'intérieur, et en hiver, tous débayaient la neige du milieu de la chaussée, et ils y mettaient de la cendre les jours de verglas.

Une grande familiarité unissait tous les habitants de cette cité, ainsi que nous le montre l'ensemble des documents et les souvenirs précis que nos pères nous ont transmis.

Chacun aidait, soutenait, encourageait son voisin sans arrière pensée : faire le bien était leur plaisir, l'avoir fait, leur récompense.

Tous allaient la main dans la main, sans critique vaine et sans jalousie vers un peu plus de bien-être, créant petit à petit, au profit de tous, la prospérité de St-Didier.



LA REVOLUTION

La Révolution dans le Velay.

Les cahiers des doléances du XVIII^{ème} siècle représentent le Velay comme un pays pauvre. Cependant, le Velay qui est 1/23^{ème} du Languedoc paye 1/16^{ème} des impôts de cette province, soit 21 livres 15 sols par tête.

Aussi la révolution y aurait été bien accueillie si elle n'avait pas été anticatholique.

Le 27-2-1791, pour l'élection de Mgr Delcher, sur 343 électeurs, il n'y eut que 70 votants. Au 2^{ème} tour, ce nombre diminua encore. Il fut cependant élu par 99 voix sur 149 votants (! ?). Sous les représentants du Peuple, Lacoste et Faure, le lundi de Pâques (10-4-1792) la rumeur publique annonce l'arrivée, à Yssingeaux, de forces républicaines. En peu de temps, 1200 insurgés se trouvent réunis. Alors du Puy, partent 120 gendarmes et gardes nationaux, avec 2 canons. Yssingeaux est pris d'assaut et pillé.

Le lendemain des gardes de Monistrol, St-Maurice, Tence, Montfaucon et St-Didier continuent le pillage. Il y eut 5 tués et 24 prisonniers, dont le maire et le curé.

Le 9-7-1792, on défend de porter l'habit ecclésiastique, et on fait des arrestations. Un mois après, ordre est donné aux prêtres réfractaires de quitter la France avant 15 jours. La loi du 14-3-1793 alloue 100 livres à tout dénonciateur d'inséjuré et celle du 23-4-1794 ordonne de les mettre à mort dans les 24 heures.

Le représentant Reynaud, nommé en septembre 1793, remplit de catholiques suspects les cinq prisons du département. Il donne 50 livres d'amende à un curé qui fait sonner les cloches un dimanche, et autant à une femme qui a ramassé du bois un décadi. Le 4-3-1794, il prescrit de démolir cloches, clochers et autels.

Le 19-4-1794, Guyardin le remplace. Il fait brûler les reliques, abattre les croix, transporte 30 prisonniers de St-Didier au Puy, et fait guillotiner 20 prêtres ou fidèles.

Au 10 thermidor, Borie le remplace et continue la persécution jusqu'au 15 octobre.

Pierret qui lui succède libère les prisonniers, et Chazal son remplaçant est un modéré. Mais les trois décrets de fin 1795 rallument la Terreur.

Malgré la loi du 20 fructidor an IV, une messe est dite à Yssingeaux, et un athée protestataire se voit malmené par les fidèles.

Chazal vient. Il constate le calme et rejoint le Puy, mais un incident éclate. Le représentant envoie alors 550 soldats avec 2 canons et demande des renforts aux villes voisines. Un camp de rebelles se forme, (en ce temps, les rebelles, c'étaient les catholiques qui ne voulaient pas accepter la Constitution Civile du Clergé). Les soldats l'attaquent et sont repoussés.

Le lendemain matin, après cet insuccès, ils reprennent la route du Puy, mais en passant au Pertuis, ils sont mis en débandade.

Poultier persécuta aussi les catholiques et Raynaud aurait bien voulu en faire autant, mais il manquait d'autorité, et les juges ne pouvaient plus sans preuve. D'autre part, les révolutionnaires commençaient à craindre des représailles et les anciens accusateurs se cachaient.

Le 18 fructidor 1797, inaugure une nouvelle terreur de deux ans, qui, moins terrible que l'autre ; voit cependant de nombreux prêtres condamnés à la déportation. Le 20-8-1798, Jean Mermet, curé de St-Ferréol-d'Auroure, fut arrêté et subit son 1^{er} interrogatoire à St-Didier (3 fructidor IV).

La paix religieuse ne revint que par le Concordat de 1801.

La Révolution à St-Didier.

La tourmente de 1793 déranga cruellement la stabilité de nos paisibles artisans et surtout des vieilles générations bourgeoises.

Certains de ces demi nobles avaient vu venir cette convulsion sociale sans déplaisir, croyant simplement qu'elle leur apporterait plus de bien-être et de liberté.

Ils furent vite déçus, mais quand ils comprirent, c'était trop tard pour arrêter le mouvement. Tous les bonheurs de l'ancienne société, la vie paisible, la prospérité lente, mais continue et facile, s'effondrèrent dans la tempête sociale.

Tous ces bons bourgeois, magistrats, seigneurs de petits fiefs qui coudoyaient le peuple et se saluaient réciproquement étaient devenus des aristocrates, des ci-devant nobles, des suspects.

Les biens des congrégations, du prieuré et de la seigneurie avaient été vendus pour une poignée d'assignats sans valeur. Les bourgeois disparurent et allèrent vivre ailleurs. Leur lâcheté et l'ignorance du peuple fût la force des révolutionnaires.

L'histoire de St-Didier à cette époque fut semblable à beaucoup d'autres. Il est cependant bon de conserver quelques aperçus de ce temps là.

On y verra que la révolution sociale se fut faite plus aisément et avec mieux de fruits si l'anticatholicisme des Girondins n'avait pas exigé le serment schismatique des prêtres. Imprégnées de christianisme, nos populations condamnèrent un gouvernement qui les empêchait d'aller librement à la messe.

Aussi dès que l'occasion s'en présentait ils créaient des difficultés aux gendarmes représentant le pouvoir central.

Ils ne se laissaient intimider ni par les décrets, ni par les forces armées, ni par l'exposition de la guillotine, que Javogues vint exhiber pendant trois jours sur la Grand Place, ni par les 450 braves gens entassés dans l'ancien couvent des Vallards.

Les officiers municipaux de St-Didier foncièrement catholiques acceptèrent leur poste dangereux, et le gardèrent, afin de ne pas être remplacés par des jeunes gens éblouis par les promesses du nouveau régime.

Ces croyants, protecteurs des ministres de la religion, s'en montraient publiquement les adversaires, afin d'endormir les critiques et les accusations de quelques exaltés du Comité de Surveillance, et de détourner les soupçons des représentants du peuple.

Ils arrivaient à ce but par des rassemblements inutiles, des expéditions sans résultats, et des procès-verbaux habilement combinés.

Le Club Patriotique.

Un Club Patriotique des Amis de la Constitution s'était formé à St-Didier sous l'impulsion de Pierre Pailhon qui en fut le Président, tout en restant Vice-président du District de Monistrol. L'instituteur Vigne était secrétaire du club.

Ces révolutionnaires modelaient leur action sur les mouvements de la capitale, d'où leur ami Peyrard stimulait le zèle.

Ils avaient créé en «Comité de Surveillance». Chargé de rechercher les prêtres et les nobles.

Pour cela, ils trouvaient bien des citoyens qui se faisaient dénonciateurs, mais aucun ne voulait signer sa déposition.

Le 17 ventôse an II, ce Comité décide de faire des visites domiciliaires dans tout le canton pour se saisir du prêtre réfractaire qui se soustrait à la loi. En même temps, un mandat d'arrêt est lancé contre les ci-devant religieuses de Mont Franc : Marianne Massard et Agiraud, qui ont refusé de prêter serment. Le 23 ventôse « le citoyen Liogier, commissaire, envoyé par Reynaud, monte à la Chaire de Vérité qui

servait autrefois à prêcher le mensonge et l'erreur, et y prononce un discours plein d'énergie et de sagacité ». (! !)

Le 13 germinal, an II, le Comité présente une pétition à la municipalité pour faire nettoyer le Temple de la Raison, abattre la croix du clocher et mettre à sa place un bonnet de la Liberté et une pique avec drapeau tricolore.

« Ces hommes décidèrent d'aller par la campagne pour instruire et faire revenir les âmes endurcies par le fanatisme et l'égoïsme ».

Ce Comité fait aussi fermer toutes les églises, ainsi que les granges susceptibles de servir de chapelle.

Le 29-4-1792, ils signent une pétition demandant que, par un décret spécial, la municipalité de St-Didier fut autorisée à faire descendre la cloche des religieuses Augustines, et celle des Sœurs St Joseph, pour les joindre à quelques autres de la paroisse, et en faire deux canons pour le bataillon appelé de la ville de St-Didier.

Le lendemain, la municipalité l'adoptait. La délibération signée de Faure maire, Chola, Bruyeron, officiers municipaux, avait déjà été prise comme mesure générale par la loi du 22 avril.

Les religieuses Augustines résistèrent énergiquement. Pour s'introduire au clocher, les spoliateurs durent enfoncer, les portes.

La cloche des Pénitents (au Vieux Manoir) pesait 430 livres, celle des Augustines (près de la Mairie actuelle) pesait 219 livres, celle de St Joseph (rue de la teinturerie) 172 livres, celle de l'Hôtel-dieu 155 livres, celle de St Roch 150 livres. En tout 1126 sans compter celles de l'église.

Là, ne pouvant descendre la plus grosse, ils voulurent la briser, mais n'y parvinrent pas : elle porte la trace des coups de masse.

Dansez.

Un mois après le 9 thermidor, le, 1-9-1794, le corps municipal recevait la dépêche suivante :

« Paris, 9 fructidor, an II, de la République Française une et indivisible.

D'après un décret voté ce jour, par les Députés, la danse est désormais un article réputé et indispensable ».

Le corps municipal de St-Didier a décidé que la dite dépêche serait insérée de suite dans les registres.

Ce « de suite » bien ironique devait procurer d'amères réflexions à nos sages municipaux. La danse était « indispensable » à une heure où l'on n'était pas libre d'assister à la messe à sa guise, et où le pain manquait, comme on le verra dans l'article sur Mgr Chausse, à propos de notre aïeul.

Messes interdites.

En avril 1795, un particulier ayant dénoncé, aux citoyens maire et agent national, un rassemblement formé chez ses voisines, les filles Ronat, le maire, l'agent national et en officier municipal accompagnés de la gendarmerie s'étaient aussitôt transportés au domicile des sus dites. On avait heurté plusieurs fois à la porte pour en obtenir l'ouverture, enfin une des filles Ronat, dite Montméat, l'avait ouverte en se présentant. Alors ils avaient vu un rassemblement s'étendant jusqu'au bas de l'escalier.

Ils étaient montés à l'étage supérieur et ils avaient trouvé dans une chambre un grand nombre de personnes, ainsi qu'une forme d'autel, avec des ornements paraissant destinés à l'usage du culte.

Sur ce, le Maire et l'agent national leur avait fait remarquer que si la loi accordait la liberté des cultes, elle en attribuait la surveillance aux autorités constituées, et ce rassemblement fait sans les prévenir, devenait suspect.

Des perquisitions furent faites pour découvrir le coupable principal qui s'était éclipsé et ne fut pas retrouvé. C'était M. de Rachat.

Le 6 avril 1795, le registre municipal porte ceci :

« Aujourd'hui, 17 germinal, an IV de la République Française, une et indivisible, nous, membres du conseil général de la commune de St-Didier, assemblés en la forme ordinaire, considérant que les prêtres non assermentés, sans au préalable en avoir prévenu les autorités constituées, prétendant sans doute y être autorisés par les lois qui accordent la liberté des cultes, se permettent de dire la messe dans les différents villages ou hameaux de la commune, où il se fait des rassemblements de deux à trois mille individus qui s'y rendent des communes voisines, sous prétexte de religion et de bonnes mœurs ;

considérant de plus que tous en reviennent très indifférents et pleins de dédain pour la nouvelle constitution, d'où l'on peut induire qu'ils y reçoivent une doctrine funeste qui ramènerait au goût de l'ancien régime et pourrait gravement compromettre le résultat des travaux révolutionnaires de cinq ans ; l'agent national ouï, avons délibéré qu'extrait des présentes sera envoyé à l'administration du district pour qu'elle statue sur les mesures à prendre en pareilles circonstances voulant nous dépouiller, nous, de toute responsabilité ».

Habile manœuvre. Mais quelle grange était capable de contenir 3.000 personnes! ! !

Voici le procès verbal de la séance du 14-11-1796.

« Aujourd'hui 24 brumaire, an V... l'administration du canton de St-Didier ayant appris qu'hier, à St Just, on a ouvert l'église de la ci-devant paroisse devenue d'après les lois, propriété nationale, et qu'il y a été dit une messe avec solennité et sans qu'au préalable il eût été fait aucune soumission il l'administration, soit par le prêtre qui s'est permis d'y exercer son culte, soit par quelqu'un des citoyens présents à la cérémonie, considérant qu'une pareille démarche tant du côté du prêtre et de ses partisans que du côté de l'agent municipal tenu par devoir de s'y opposer est très répréhensible, attendu qu'elle manifeste clairement le mépris des lois, a délibéré qu'il sera fait injonction au dit agent municipal :

1°/ d'en empêcher le renouvellement à l'avenir et d'user pour cela de tous les pouvoirs que sa charge lui confère ;

2°/ de faire fermer la dite église et de s'opposer à l'exercice de tout culte apparent dans sa commune avant qu'on ait dûment accompli les soumissions légales.

L'échauffourée du Pertuis.

Aujourd'hui 12 vendémiaire, an IV de la République (3-10-1795) à deux heures du matin, le citoyen Allouës, gendarme, étant arrivé aux dépêches pressantes, le corps municipal s'est de suite assemblé dans la maison commune et ont trouvé un arrêté, signé hier à Yssingeaux par quatre commissaires du représentant du peuple Chazal en mission dans le département, lesquels en nous faisant part des troubles survenus à Yssingeaux, nous demandent de faire partir sur le champ un détachement de cent hommes de la Garde Nationale de notre commune pour renforcer la force armée du Puy qui s'est rendue à Yssingeaux.

Aussitôt la Générale a été battue avec invitation aux citoyens d'avoir à se rendre instantanément dans la maison commune. On y a ouvert un registre pour que s'y inscrivent ceux qui voudraient partir de bonne volonté. De suite un grand nombre de citoyens ont mis leur nom sur le registre, et sont partis immédiatement pour Yssingeaux.

N'ayant pu donner des munitions suffisantes attendu que la commune en est dépourvue, il a été délibéré que les citoyens Dupeloux maire, Petit officier municipal et Michel agent national se transporteraient au plus vite près l'administration du district de Monistrol pour réclamer des munitions et les distribuer au détachement qui les prendra sur la route. Et ont signé Dupeloux maire, Dasquemye, Collard, Millet, Prénat, officiers municipaux, Michel agent national, Petit notable, Massard secrétaire.

Le 5 octobre, à 8 heures du matin, dans la maison commune, a comparu avec ses chefs, le dit détachement qui s'était porté à Yssingeaux, à l'effet d'y rétablir l'ordre et de dissiper les attroupements formés dans ces contrées.

Le dit détachement a dit, avoir concouru à cette expédition, qui a été suivie d'une attaque très sérieuse, plusieurs hommes ont péri de part et d'autre, le citoyen Lafressange a eu son cheval tué sous lui, et un certain nombre de rebelles ont été faits prisonniers et conduits au Puy.

Mais, n'ayant pu parvenir à dissiper l'attroupement des rebelles, qui était considérable, la force armée a été obligée de se replier et même de se retirer, chacun dans ses foyers d'après les ordres des quatre commissaires. On s'est aperçu que le rassemblement des rebelles grossissait d'une manière effrayante, au point que toutes les communes des environs sont exposées aux ravages de ces bandits qui se sont rendus maîtres de la route du Puy, interceptent les communications et nous menacent d'un danger imminent ; attendu, que nous sommes sous le même coup d'un péril très réel, et que nous n'avons pas une force suffisante pour nous défendre, le Conseil nomme le citoyen Saignard Lafressange et Celle Dubiés commissaires, pour se transporter de suite près les autorités constituées de St-Etienne, afin de leur demander un secours de 60 hommes,

En outre, à cause des circonstances orageuses qui se présentent, le sieur Dupeloux, maire, et Denis Petit, notable, se transporteront à Monistrol pour demander 50 fusils et 2000 cartouches, car le détachement parti à Yssingeaux a employé les 300 cartouches qu'on lui avait remises sur la route.

Le 6 octobre, les citoyens Dupeloux et Petit ont rendu compte de leur mission à Monistrol. Ils ont bien obtenu les 2000 cartouches, mais pas de fusils, les magasins étant épuisés.

En même temps, les citoyens Saignard Lafressange et Celle Dubiès ont rapporté n'avoir pu obtenir à St-Etienne les secours en hommes. Et nous avons invité notre garde nationale à se tenir sur le qui-vive.

Le 8 octobre, à 3 heures de l'après-midi, deux gendarmes de Monistrol : Sont venus nous informer, que les rebelles sont aux avenues de Monistrol, et qu'un grand nombre d'autres, se portent sur St-Didier.

De suite, nous avons fait battre, la Générale, convoquant tous les citoyens dans la maison commune. Un grand nombre s'étant présenté, nous les avons renseignés. En même temps, une bonne partie de notre garde nationale, s'est réunie en armes, sur la Grand-Place.

Peu de temps après, quatre gendarmes et quelques gardes de Monistrol sont arrivés sur la dite place. A notre demande, ils nous ont répondu d'un air très épouvanté, que les rebelles s'avançaient déjà, sur la route de St-Didier, et qu'ils étaient au nombre de quinze à seize cents hommes avec une avant garde de cavalerie, ajoutant qu'ils croyaient, que 60 hommes de troupe de ligue, rencontrés sur la route, avaient été enveloppés et fait prisonniers par les rebelles.

Cet aveu et le nombre des rebelles ayant jeté la consternation dans la force armée de St-Didier, qui ne compte guère que 85 hommes, les gendarmes ont pensé, comme nous, qu'il serait imprudent de lutter, contre 15 ou 16 cents rebelles, ce qui ne ferait qu'augmenter leur fureur.

Alors, pour parer au danger, la municipalité dit à la force armée que munie de ces écharpes, elle irait au devant des rebelles pour leur signifier, au nom de la loi, de n'avoir à entreprendre, aucune incursion sur le territoire de St-Didier.

La municipalité est effectivement partie, mais la nuit et une grande pluie étant survenues, elle est retournée sur ses pas. Elle était, depuis une demi-heure à peine dans le corps de garde, lorsque est arrivé le détachement de 60 hommes de troupe, que la gendarmerie avait laissé, aux prises avec les rebelles.

Ceux-ci ont déclaré, que se rendant de Saint-Etienne au Puy, et arrivés près de Monistrol, ils ont été poursuivis par des cavaliers qui essayaient de les cerner. Ils ont alors fait feu et ont vu tomber de cheval quatre ou cinq rebelles. Mais craignant d'être coupés par l'infanterie, ils sont venus à St-Didier.

Le 9 octobre, à six heures du matin, sur la Grand Place, se sont réunis, les gardes nationales de Monistrol et de St-Didier et le détachement des troupes de ligne et sont partis pour Monistrol.

La garde de St-Didier, étant de retour a rapporté que les rebelles ont été tellement déroutés hier soir, qu'ils s'étaient enfuis du côté d'Yssingeaux, en laissant un mort et un blessé sur la route. »

Note. - Que d'inexactitudes! Ils voient 1600 hommes, là, où il y en a 500, et ils écrivent, que ces rebelles se sont enfuis devant des fuyards !... On leur demande 100 gardes et ils en envoient un grand nombre (?) mais ils cherchent partout hommes, fusils et munitions.

Et ne sont-ils pas admirables, ces municipaux en écharpes, qui voulant imiter Saint Loup, vont intimer à des rebelles, le respect des lois... et qui sont arrêté par la pluie et la nuit.

Comédie burlesque, si on n'en connaissait pas la raison : endormir la méfiance du Représentant du Peuple.

Mais, celui-ci reçut des rapports différents. Probablement de Besson, qui n'était plus juge de Paix et voulait ou le redevenir, ou remplacer Lafaye du Bouchet, commandant de la garde nationale.

Poultier prit des sanctions.

Représailles.

Quatre semaines après, le capitaine Rossignol, à la tête de sa demi-brigade, en armes apportait à St-Didier, l'ordre suivant : « Liberté - Constitution - Egalité – Patriotisme » Au Puy, le 14 brumaire, an IV de la République (4-11-1795), Poultier, représentant du peuple, délégué du gouvernement, charge le commandant des forces d'Yssingeaux, de faire arrêter Charles Dupeloux, maire, et Collard, officier municipal de St-Didier, pour rendre compte de leur conduite. Ils seront amenés, sous bonne escorte, au Puy. Une force suffisante se transportera à St-Didier, le jour de l'Assemblée Primaire, afin d'y contenir les royalistes et protéger les amis de la République ». Poultier.

Les nouvelles élections furent faites immédiatement, par les sections des assemblées primaires.

Charles Dupeloux d'Entraigues obtint une belle majorité absolue, pour la place de maire, et Louis Dupeloux de Saint Romain, une majorité pareille pour la place de Juge de Paix.

La délibération suivante fut adressée à Poutier.

Le 19 brumaire, an IV (9 novembre 1795), le corps municipal assemblé, considérant que les élections sont terminées, reconnaît que la mission de la force armée, se trouve terminée également.

La municipalité, remarque au surplus, que l'arrêté du représentant Poutier contient, des dispositions humiliantes pour les membres qui en font partie et diffamatoires pour des vrais amis de la République.

Cela provient de la dénonciation la plus calomnieuse d'hommes haineux, qui se couvrent d'un masque d'ardent républicanisme et jouent même. Le rôle de démagogues, pour arriver aux charges, par l'élection populaire ou la faveur du pouvoir et pour priver ainsi, de cet, honneur, des républicains capables, sincères, droits autant qu'énergiques. L'imposture des dénonciateurs est manifeste, car on peut dire, en toute vérité, qu'il n'a jamais existé aucun sentiment royaliste dans cette commune, au contraire, les citoyens qui la composent ont constamment marché avec courage et fierté, toutes les fois qu'un soulèvement s'est manifesté à Yssingaux, Fay ; Tence et dans une infinité d'autres lieux.

La municipalité déclare spécialement, que les citoyens Dupeloux et Collard décrétés d'arrestation, se sont toujours conduits en francs républicains, ainsi que le citoyen Lafaye du Bouchet destitué de son commandement de la Garde Nationale de St-Didier.

Les malveillants ont déployé toutes les ressources de leur rage, pour les détruire dans l'opinion est du digne représentant qui commande le département de la Haute-Loire. Sa justice a pu être trompée un instant, mais les certificats et les attestations de tous les honorables citoyens de cette commune confondront les scélérats dénonciateurs.

« Et puissent ces malheureux recevoir le châtement qu'ils méritent ».

Cette ébouriffante profession de foi, fut envoyée au Représentant du Peuple, Poutier fut ébloui, enchanté, convaincu, par ces braves bourgeois qui aimaient la République comme s'ils l'avaient inventée.

Le lendemain, il libéra les détenus. Mais Besson avait été nommé commandant de la Garde. Lafaye du Bouchet ne fut pas réintégré.

Pacification

Le 1er brumaire, an IV (22-10-1795), le représentant Chazal, avait fait afficher à Saint-Didier, l'arrêté suivant :

«Il est défendu à qui que ce soit, de tenir aucun propos incendiaire et de se permettre, les uns contre les autres des dénonciations injurieuses de royaliste, de terroriste, de brigand, de chouant, de traître, d'aristocrate, de fanatique, de muscadin et autres semblables qualifications, sous peine d'être arrêté sur le champ et puni suivant la rigueur des lois. Les aubergistes, les propriétaires des maisons ouvertes au public, sont tenus de dénoncer aux autorités, les abus de ce genre, qui pourraient se commettre dans leur domicile.

L'Affaire de Flaminges.

La police avait été avertie, que le dimanche 1^{er} juin 1796, une messe serait dite, avant l'aube, au domicile des Convers à Flaminges.

La gendarmerie et 25 volontaires de Monistrol s'y rendirent et trouvèrent un grand rassemblement d'hommes et de femmes.

Comme ils allaient arrêter le prêtre réfractaire, la multitude, armée en grande partie, les a attaqués brusquement et si cruellement maltraités, qu'ils ont été obligés de battre en retraite. Tous sont partis à travers champ et sont accourus à St-Didier, demander du renfort, disant avoir été poursuivis à coups de pierre et à coups de fusils et avoir tellement soufferts, qu'ils ont perdu leurs armes, ne sachant comment cela s'est fait.

En passant à Vial, deux gendarmes ont cru être tués, mais ils se sont cachés chez Lerbret, adjoint à l'agent municipal de St Victor, où ils ont été pourchassés. Le dit Lerbret et Verot, meunier à Vial, ont raisonné les gens armés qui ont dit: « mais ce n'est pas à ces gendarmes que nous en voulons ». (ils croyaient trouver, le brigadier Mathon. réputé anti-clérical).

L'administration a vite envoyé la Garde Nationale, qui a rejoint le détachement de la troupe de Ligne et ensemble, ont été à Flaminges où tout était tranquille, ainsi que dans la maison Convers. Revenant par Orcines, ils ont arrêté deux bergers que la municipalité a relâchés.

Besson de Champigny.

Le 22-12-1795, le maire ayant convoqué le conseil municipal, leur a lu le billet suivant :

A Montfranc, 1^{er} nivôse, IV^{ème} année des hommes libres. Au maire de la commune.

Vous voudrez bien, ne faire part du jour ou votre assemblée municipale se réunira. Je serai charmé de m'y trouver pour affaires qui sont républicaines - Besson, Commandant en chef de la Garde Nationale.

Le citoyen Dupeloux d'Entraigues, maire, a demandé au citoyen Besson en vertu de quel ordre il avait appelé à St-Didier la force armée résidant à Monistrol. Celui-ci a répondu que c'était en vertu du citoyen Poultier, ordre qu'il a exhibé, mais qu'il a retiré de suite, sans permettre de le transcrire sur nos registres, quoique, de ce, dûment requis, nous répétant que le dit ordre, maintenait de faire arrêter les prêtres réfractaires.

Sur l'observation du dit Dupeloux qu'il n'avait pas le droit, d'appeler la force armée, sans lui en avoir fait la communication préalable, il a répondu avec emportement et mépris qu'il n'avait rien à communiquer à un citoyen suspect. Oui suspect a-t-il ajouté, car on m'a certifié que le citoyen Dupeloux et son épouse, ont soupé deux fois, avec le citoyen de Rachat, ci-devant ,curé, chez le citoyen Moro de la Ville et chez le citoyen Marcelin Petit des Palettes.

Le citoyen Besson, a même avancé que le citoyen maire proférait à l'encontre de la loi, relative aux prêtres réfractaires des expressions indécentes et violentes.

Ces graves reproches ont été adressées au chef de l'administration en présence du corps municipal et des témoins soussignés qui se trouvaient là, pour affaires les concernant.

Délibérant quel les faits, ci-dessus allégués, sont calomnieux et d'une fausseté insigne, attendu que le contraire est prouvé, par notre délibération du 1^{er} frimaire dernier, portant, qu'ordre avait été donné à la gendarmerie de faire les perquisitions les plus promptes et les plus rigoureuses, pour arrêter les prêtres réfractaires.

Attendu, que toutes les mesures prises par l'administration, démentent les assertions téméraires du citoyen Besson, nous proclamons l'innocence du citoyen maire, affirmant qu'il n'a jamais négligé de veiller à l'exécution des lois et s'est toujours comporté en franc Républicain et avons signé avec l'agent national, lequel a été ouï en ses conclusions : Dasquemye officier municipal Dupeloux maire, Mallet officier municipal, Michel agent national, et autres ; François Veron témoin, Tavernier témoin, Jurine témoin.

Six jours après, Besson a lui-même requis l'enregistrement de l'arrêté Poultier pour l'altercation des prêtres, en date du 19 novembre.

Quel but poursuivait Besson ? Il passait pour un anticlérical enragé. Il ne l'était qu'en façade. Un jour en chassant, il rencontre au milieu des bois, le vénérable curé de Rachat, contre lequel il montrait un acharnement spécial.

En le voyant, le bon prêtre crut sa dernière heure arrivée ; il tomba à genoux pour recommander son âme à Dieu. « Ne craignez rien, monsieur le curé lui dit Besson, je n'ai pas plus envie de vous tuer que de vous arrêter. Mais décampez au plus vite, car si l'on nous voyait ensemble, je serai obligé de faire mon devoir ».

Ce girondin, fils de noble Besson, sieur de Ouillas et de dame Benoîte de la Colombe avait été baptisé, sous condition, à cause du danger de mort, le 18-1-1759.

Il n'avait pas un passé très reluisant. en 1779, il avait eu une histoire peu édifiante, avec Jeamle Savy, fille de Louis Savy, avocat, premier consul de St-Didier.

Il fut condamné, par le juge Allouès de la Fayette à 3000 livres de dommages et intérêts et 600 francs pour frais de nourriture et aussi à rétracter, les injures proférées par lui, à l'égard des trois sœurs de la victime dont l'enfant s'appelait J.-B. Savy.

En 1784, Besson avait fait un séjour dans les prisons de Lyon (Prison St Joseph). En cette même année il devait encore de l'argent à Louis Savy.

En 1792, ce dernier et l'abbé de la Fayette étaient administrateurs de l'Hôpital et détenaient à ce titre une des trois clefs qui renfermaient les archives de l'Hôtel-dieu. Pour avoir un prétexte de plus, de ne pas la donner aux pouvoirs établis, ils l'avaient envoyée au procureur général de la Haute-Loire, au Puy, car la municipalité voulait s'emparer d'un assignat de 1000 francs, renfermé dans l'armoire.

Savy et Lafayette, furent cités devant le juge le paix, qui était alors Besson. Celui-ci les condamna, mais Yssingeaux cassa le jugement. Finalement Savy et Lafayette, durent payer solidairement les frais, s'élevant à 85 livres.

Son histoire de 1779 n'assagit pas Besson. Il récidive aussitôt, avec la fille de Chomel du Mont seigneur de la Fayolle.

L'enfant naquit le 17-1-1780 et Besson épousait, la mère le 9-5-1781.

Ce Besson, qui avait intrigué pour être Juge de Paix, puis, avait fait destituer Lafaye de la Garde Nationale, pour le remplacer, s'était attiré des ennemis, de tous les côtés par sa fausseté. Il fut assassiné.

Le 15 fructidor an IV (5-9-1796), à 8 heures du soir, Besson se rendait chez lui. Il donnait le bras à un de ses deux capitaines, le citoyen Lafressange (ci-devant Saigniard, marquis de la Fressange) .

Venant de la Grand Place, il se dirigeait au faubourg de la Séauve, lorsque après la voûte, devant la maison Planchette, un coup de feu retentit et Besson tomba raide mort.

Il avait 36 ans...

On ne trouva ni coupable ni témoin.

Les prêtres sous la terreur.

Lorsque la Révolution, obligea les prêtres au serment schismatique qui les détachait du Pape, pour les faire élire par les citoyens, la plupart refusèrent.

Ils furent déclarés réfractaires et poursuivis. Leurs biens et ceux de leurs parents furent confisqués, au profit de l'état.

Dans la liste des propriétés vendues à St-Didier au bénéfice de la République, figurent celles des prêtres suivants :

De Rachat, curé de St-Didier ; Convers, oncle, de Flaminge ; Convers, neveu, de Flaminge ; Rouchon, de la Roche de St Just ; Jean-Pierre Favier, du Prège ; Chomel, du Mont ; Jean Bayon, de la Bessonnière ;

Claude Bayon, fils d'un notaire de St-Chamond, Pierre Marie Laurent Veron de Montroyet ; Garnier du Peyrou ; Antoine Terme, Place de la Liberté ; André Rouchouse, curé de St Victor ; Maisonneuve, vicaire à St Victor ; Claude Peyrard, le zélé vicaire de Jonzieux. Retiré à Aurec, Aulaire Lacombe a été radié de cette liste. N'y figurent pas le Chartreux Petit et le vicaire de St-Didier Sanial qui avaient accepté la constitution et avaient remis leur lettre de prêtrise. Ces derniers régularisèrent leur situation en 1798 et furent réintégrés.

Les prêtres réfractaires se cachaient chez des amis et disaient la messe dans des granges. Dans la vie de J.-L. Duplay, J.-M. Chausse cite plusieurs de ces familles où les prêtres se réfugiaient : Duplay de Rebaudes, Rivaton de Goyet, Massardier de Foisset, Defours du Fau, Duplay de Fraisse, Besson de la Mure, Dupeloux de St Romain, Chausse de Brignon, Conyers de la Fayolle, Verdier de Verdier près le Mont, Veylon de St Victor, Durieu de Fruges.

Le 28-7-1791, l'abbé Veysseyre, qui avait prêté serment à la constitution, fut élu curé de St-Didier. Il logeait rue de la Paix, avec son vicaire qui fut Grail pendant quelques jours, puis Layet et enfin Besson.

Les catholiques, ne voulaient avoir aucun rapport avec l'intrus schismatique en dehors des C~3 forcés pour inscription à l'état civil ; ils préféraient, faire plusieurs kilomètres la nuit, pour assister à la messe de leur curé de Rachat.

Robespierre et Le Bas.

Celui que Barrès appelle le « géant de la Révolution » est un peu de St-Didier, puisque sa dernière famille d'adoption, les Duplay, en était.

Le village du Play dépendait de St-Didier jusqu'au Concordat. En 1592, il y avait dans ce village Jehan et Loys du Plays. Sur une porte on lisait à la fin du XIX^{ème} siècle le nom de Georges du Play et le millésime 1660.

En 1730, deux du Play s'établirent dans un héritage fait par eux, l'un à Rebaudes de Jonzieux, l'autre au Fraisse de St Victor.

A Rebaude, naquit J.-L. Duplay (1788-1887), prêtre distingué, supérieur du Grand séminaire de Lyon, Au Fraisse naquit Gabriel Duplay qui monta un commerce considérable de fer et donna asile aux prêtres et de ce fait dû se cacher six mois : puis, fonda à St-Etienne, une maison de soie. L'un de ses sept enfants, Jean-Baptiste, mort en 1872, fut marchand de soie Président du Tribunal de Commerce de St-Etienne et du Conseil Général de la Haute-Loire pour St-Didier-en-Velay.

Avant la Révolution, vivait, dans cette ville, la famille du maître menuisier Jacques Duplay qui eut dix enfants.

L'aîné, Mathieu, continua, dans son pays natal, la profession de son père : on lui doit la chaire de l'église.

Son fils Simon, engagé volontaire de 1792, perdit une jambe à Valmy « Jambe de Bois » fut recueilli à Paris par son oncle Maurice et devint secrétaire de Robespierre, ce qui lui valu d'être fort mal payé puis, après thermidor, jeté en prison.

Edmée, fille de Mathieu se maria à son cousin Philippe Le Bas, membre de l'Institut et que la reine Hortense devait choisir pour faire l'éducation du futur Napoléon III, Leurs enfants se marièrent dans la région de St-Didier, où ils ont encore des parents.

Un petit-fils de Mathieu, autre Simon Duplay, fût membre de l'académie de médecine et professeur de chirurgie à la Faculté de Paris.

Un frère de Mathieu, Maurice Duplay, né à St-Didier le 22-12-1738, s'installa à Paris, rue Saint-Honoré, dans la même profession que son père et se maria en 1765 avec la fille d'un riche charpentier.

Il embrassa de bonne heure et avec ferveur les idées nouvelles, la politique exerçant sur lui une véritable attraction ; il souhaitait jouer Un rôle, dans son quartier.

Les trois maisons qu'il possède, lui valent d'être nommé juré, au Tribunal Révolutionnaire, ce qui l'enchanté peu. Il assiste rarement aux séances et quand il ne peut s'en dispenser, il exerce sa mission avec conscience et discrétion.

Quand Fouquier Tinville et les jurés furent mis en accusation, seul des prévenus, Maurice Duplay, fut acquitté.

D'après une tradition, Robespierre aurait été en nourrice, chez les Duplay de St-Didier et Maurice avait conservé des relations avec lui.

Le 17-7-1791, après la journée du Champ de Mars, Maximilien se réfugia chez les Duplay.

Il resta jusqu'à sa mort, dans cette paisible retraite, que l'influence de St Just transformait Parfois en un club de 5 ou 6 familiers.

Les Duplay, honnêtes bourgeois entouraient Robespierre de soins dévoués et affectueux.

Il avait une chambre modeste, mais proprement meublée et il mangeait à la table de famille très sobrement, récitant toujours, lui-même, la prière d'avant les repas.

Le menuisier avait un fils, élevé au collège d'Harcourt qui devint receveur des domaines et des Hôpitaux de Paris, et quatre filles.

Une épousa un avocat d'Issoire.

Elisabeth accepta la main et les malheurs de l'héroïque te Bas, puis en l'an VII épousa le conventionnel Louis Le Bas, parent de son premier mari.

Eléonore, impressionnée par le prestige et la supériorité de Robespierre devint « un des éléments nécessaires de la vie de l'incorruptible ». Elle fut sa fiancée et lui resta fidèle jusqu'à la mort, arrivée sous la Restauration.

Elle s'obstina, relate Lenôtre, dans une retraite farouche, cachant sa vie, son culte, pour celui dont on avait fait le bouc émissaire de la Révolution.

Dans « Procès du 9 thermidor » André Godard démontre que Robespierre a succombé dans sa lutte contre la Franc-maçonnerie et la Sûreté Générale.

Déiste convaincu Maximilien avait remplacé le culte idolâtre de la Déesse Raison par le culte de l'Etre Suprême. Il voulait redonner Dieu au peuple. Lui-même disait que sa profession de foi déiste du 18 floréal consacrait sa mort.

Ses ennemis Girondins, Athées, Francs-maçons l'on calomnié, après l'avoir abattu, en représentant sa chute comme la libération des détenus.

La vérité est tout autre : les élargissements ne commencèrent que trois mois après sa mort.

Avant Thermidor, dit Godard, le Comité Révolutionnaire avait jugé 600 causes, tandis que les Girondins du Directoire ont lancé 10000 arrêts de proscription.

Thiers reconnaît que le triomphe de Robespierre aurait mit fin à la Terreur et Michelet dit que le relèvement du peuple prit avec Maximilien.

Il est tombé au moment où il était le plus humain. C'est le sort (les révolutionnaires, d'être écrasé par le char qu'ils conduisent.



L'Eglise et les Couvents

L'Eglise.

Adolphe Joanne dans sa « Géographie de la Haute-Loire » cite l'église de St-Didier comme monument historique.

En effet, elle mérite grandement d'être classée, car parmi les dix mille églises artistiques, antérieures à 1600, et qui existaient encore au début de ce siècle, il en est peu, qui possèdent un caractère si ancien et si original.

Certes, nous sommes loin ici du fameux quatuor : nef d'Amiens, chœur de Beauvais, portail de Reims, flèches de Chartres. Ces merveilles d'ailleurs, seraient dépaysées dans le Velay : chaque région produit sa flore.

Huit siècles de foi ardente et de génie ont peuplé la campagne de monuments admirables. Il n'y a pas une chapelle antérieure au XVI^e siècle qui ne soit une leçon, un chef d'œuvre. En ce temps, il n'y avait pas de gâcheurs, tout bâtisseur était un artiste.

Aujourd'hui, la beauté des formes n'est plus que dans les constructions du passé, aussi leur conservation est-elle un devoir impérieux.

Une église comme celle de St-Didier est un trésor architectural, en même temps qu'un acte de foi. Elle touche plus nos cœurs que la Maison Carrée ; car cette église tassée sur elle-même est l'expression de notre race ; c'est un monument de famille, sorti, non du génie d'un passant, mais de l'âme de nos ancêtres.

Et si nous constatons des différences de détail dans les diverses parties de l'édifice, c'est justement parce que chaque artiste voulait réaliser sa pensée : sans se soucier de l'ensemble.

La vieille église.

Cette église, telle qu'elle est, se trouve peut-être unique en son genre. Nous sommes là en présence du gothique ancien qui se reconnaît, lisons-nous dans Bescherelle, à la forme, à la lourdeur des constructions, à la simplicité de l'appareil, à ses colonnes trapues, à ses ornements aplatis, mous, à ses figures anguleuses, tourmentées sans mouvement, grimaçantes ; sans expression. C'est là toute la description de cette église avec ses voûtes basses, ses piliers énormes, dans lesquels les artistes ont voulu montrer la fermeté inébranlable de leur foi : affirmation pour eux, enseignement pour nous.

Ils nous ont donné des colonnes nues, pour symboliser la simplicité de leurs âmes de primitifs, se contentant de quelques chapiteaux grimaçants, pour nous prêcher la laideur des vices.

Au cintre roman parlant d'union, de bonté, de charité, ils ont ajouté l'ogive, fruit de leur imagination et de leur cœur, réalisant ainsi, dans cette image de la forêt ancestrale, la plénitude de l'élévation de l'âme à Dieu.

A défaut de document, à quelle époque peut-on fixer la construction de cette église primitive que nous possédons en travers de l'édifice actuel ?

Les uns peuvent la croire du début de Louis le Débonnaire 815, ou de l'apogée de son père Charlemagne 800. Mais il est bien probable qu'elle fut construite beaucoup plus tôt, dans un temps de prospérité et de foi, alors que l'on élevait l'oratoire du Mont Anis, la chapelle du Haut-Soleil à St-Paulien, l'abbaye bénédictine de St-Chaffre, fondée vers 680.

Les preuves sont ces piliers épais, qui ne portent pas l'empreinte des Carolingiens, car ceux-ci allégeaient déjà leurs bâtisses.

Ici, tout paraît indiquer que nous sommes en présence de l'un de ces premiers travaux des Wisigoths qui, en devenant chrétiens, nous donnèrent ces édifices massifs et inébranlables, comme leur foi nouvelle, et où ils essayaient alternativement le plein cintre et l'ogive.

Cette église à trois nefs était orientée Nord-Sud, contrairement aux habitudes. Les chapelles ogivales de l'autel majeur et de son voisin étaient surélevées, ce qui explique leur exhaussement actuel.

Le clocher avait trois étages sur la nef : une chapelle avec deux fenêtres romanes donnant sur le chœur, la salle des gardes et le beffroi avec ses cloches.

L'église actuelle.

Cet édifice a dû être transformé aux environs de l'an mil, sous Robert le Pieux. Il a pris alors la direction et la forme actuelle, moins peut-être l'arrière chœur et la chapelle côté évangile, où l'on a pu mettre la sacristie durant quelques années.

En tout cas, un siècle plus tard, cette chapelle et l'arrière chœur existaient. Cet agrandissement était devenu nécessaire, non seulement pour l'harmonie de l'édifice, mais pour faire place aux dix-huit prêtres ou clercs dont la présence est constatée dès le XII^{ème} siècle.

Cinq cents ans après le curé de Martel fit reconstruire les treize stalles du chœur qui furent faites en 1820.

Bâtie vers 680, transformée en l'an 1000, et agrandie un siècle après, elle n'a subi ensuite aucune modification profonde : clocher réparé en 1751 et flêché en 1887, chœur et portail remaniés en 1861.

Le chœur et les deux chapelles latérales paraissent de restauration XVIII^{ème} siècle. Cependant les archives de cette époque existent et n'en font pas mention.

Faut-il en conclure que malgré leur aspect, c'est encore du travail du XI ou XII^{ème} et que les architectes leur ont donné cette ampleur pour réaliser une contre-partie de l'œuvre massive du VII^{ème} siècle, dont nous conservons seulement les bases. Rien, ne permet d'y voir d'autre grande transformation : les dissymétries étonnantes que l'on constate ne paraissent pas provenir d'une reprise dans le travail, mais de l'originalité de chaque artiste.

C'est ce manque de direction générale qui explique les discordances de cette église.

Elles ne nuisent en rien à la gravité du monument, et, de prime abord, on ne les aperçoit pas. On sent seulement qu'il y a manque d'unité. Mais en examinant les lignes, on est surpris de voir qu'aucune fenêtre n'est percée dans l'axe des voûtes, et que la nef Sud est infléchie.

Il semble bien que les ouvriers de l'intérieur de l'église ne se sont préoccupés que d'établir les arcs, au mieux des piliers existants, pendant que ceux de l'extérieur fixaient leurs fenêtres, à mi-distance des pieds boutants, sans se soucier de leurs compagnons du dedans.

Description.

Cette église est un des rares monuments signalés par Viollet le Duc, dans la Haute-Loire. Noël Thiollier en fait l'analyse dans son cours d'architecture romane dans l'ancien diocèse du Puy.

Elle est composée de trois nefs à quatre travées, d'un sanctuaire avec chapelles latérales et arrière chœur, plus deux chapelles accolées au bas côté Nord.

Dans la nef centrale les deux travées occidentales sont plein cintre, reposant sur des tailloirs moulurés qui couronnent des pilastres carrés sans ornement, et dont les bases sont également carrées et sans moulures.

Les deux autres travées ont au contraire des doubleaux à cintre brisé, le supérieur sur un pilastre carré, l'inférieur sur des demi-colonnes ; ils sont moins épais au sommier qu'à la clé. Les tailloirs ont des moulures curieuses et insolites, formées d'un méplat, d'un ollglet et de deux gorges superposées.

Les chapiteaux sont historiés. L'un au Nord est orné des têtes grimaçantes de la moquerie et de la jalousie ; sur un autre, au Sud, un homme accroupi, entre deux grosses têtes de femme, tient ses mains

sur ses genoux symbolisant la paresse entre la luxure et l'envie ; sur un troisième, en face, la chaire, un ange de facture grossière, est entre quatre autres à têtes barbares.

Le bas côté Nord donne à cette église un aspect rare et primitif. Ce collatéral est voûté en berceau plein cintre, et se termine par un transept voûté plein cintre, qui n'existe que du côté Nord, et dont les doubleaux sont à arc brisé.

La nef Sud a une travée romane comme la nef principale.

A la travée suivante, il faut remarquer quatre figures aux retombées de voûte. Un chien de chasse, symbole de la fidélité dans la foi et de l'apostolat, fait face suivant la diagonale à un lièvre broutant des feuilles, représentant l'insouciance épicurienne des païens ; à côté, une femme tire la langue à une colère, qui est à l'autre bout de l'arc, pour lui montrer, par cette grimace primitive, son mépris du Tentateur, et sa fermeté dans le devoir.

Ces figures paraissent du XII^{ème}.

La voûte suivante supporte le clocher. Elle est à arc brisé très retombant. Les nervures sont formées de trois tores accolés assez rares. La hauteur sous clé n'est que de 4 mètres, alors que celle de la grande nef et du bas côté Nord est 8 m. 25.

Au-dessus de ce berceau existait une chapelle à ogive, avec autel d'angle. Deux fenêtres romanes en pénétration dans la voûte centrale donnait vue sur l'autel majeur primitif. Il reste l'indication de l'une d'elles.

Cette chapelle, sous beffroi, a six mètres sous voûte, la clé est formée d'un écusson : deux chevrons soutenant deux chiens affrontés entre trois groupes de trois pommes de pin. A chaque retombée des nervures, deux têtes plates très anciennes.

La travée après le clocher a un aspect particulier, du fait des bases taillées d'une façon bizarre et inusitée.

Derrière la porte latérale aculelle, se trouve une excavation encadrée. Elle laisserait supposer que l'église primitive avait son baptistère en cet endroit, tandis que pécheurs et catéchumènes se tenaient, près de l'ancienne porte, sous les voûtes du chien et du lièvre.

Le sanctuaire et ses deux chapelles latérales ont des doubleaux plein cintre et des voûtes ogivales. Celle du côté épître est surbaissée.

La reprise des arcs sur les anciens contreforts est très visible, du côté évangile il y a changement dans la qualité de la pierre.

Le collatéral Nord communique avec deux chapelles ogivales refaites au XII^{ème} ou au XIII^{ème} siècle. Celle face au clocher était l'autel majeur primitif.

Le Maître Autel.

Dans ce chef d'œuvre des VII et XI^{ème} siècles, une seule chose paraît disparate au premier abord, c'est le joli maître autel style Pompadour. Il serait même choquant dans cet édifice puissant et grave, sans la distance qui l'éloigne du gros œuvre.

Mais situé au milieu de la partie la plus vaste et la plus claire, il répand une note de gaieté et de vient comme le sourire joyeux d'une âme calme : et sereine dans sa foi robuste.

Il est remarquable par son travail et ses marbres rares et précieux. Au dos du tabernacle, une inscription indique son origine : « Don de M. L. de Fumel, abbesse, 15 oct. 1776 ». Au plus fort de la tourmente il a été enlevé à l'abbaye de la Séauve.

Le 8-3-1793, le conseil de la commune de St-Didier décrète, sur l'avis favorable du district, que l'autel en marbre de la ci-devant abbaye de la Séauve sera transféré à l'église paroissiale, attendu que celui y existant tombe en ruine de vétusté... L'assemblée autorise la commune à veiller au transfert de cet autel, et met toutes les dépenses à la charge de la fabrique. Signé Pierre Faure, maire ; Besson, juge de Paix, etc... Par la même occasion, l'église paroissiale s'enrichit de trois toiles représentant trois épisodes relatifs à la Bienheureuse Marguerite, ainsi qu'un tableau peint sur bois, qui paraissait être d'Albert Durer.

Visite de Mgr. Just de Serres.

Le mardi 6-10-1626, l'évêque du Puy, comte du Velay, visita l'église de St-Didier-de-Joyeuse. Reçu au faubourg de Lyon par M. Louis de Martel, recteur et curé, assisté des dix prêtres suivants, tous de St-Didier : Antoine Jousserand, Jean Mosnier, Antoine Molin, Jean Bourbon, Sébastien Tousserand, Claude de la Vallée, Gabriel Parchas, Pierre Fayolle, Jean Laurenson, et en présence de noble Jean Allier, sieur de la Fressange, Victor de Ville, conseiller du Roy, juge de St-Didier et lieutenant général au baillage de St-Ferréol-en-Forez, Paul du Fornel, juge des terres du seigneur de Chaste, du sieur Christophe de la Fayolle et des principaux de la ville de St-Didier.

Au cours de sa visite, l'évêque trouve dans un ciboire d'argent un grand nombre d'hosties, et le curé explique que c'est à cause des nombreuses communions de sa paroisse.

Il trouve un reliquaire d'argent portant de part et d'autre cinq logettes de reliques des saints Laurent, Blaise, Loup, les autres illisibles.

L'évêque donne quittance à dame Coppier de la Murette pour un autre reliquaire qu'elle avait précédemment donné à l'église, et fait exécuter le 26-1-1612 à Lyon : il a la forme d'une croix en argent et porte quatorze reliques de chaque côté, reliques données par le R. P. Daniel capucin.

Monseigneur visite le maître autel et les quatorze chapelles suivantes :

Du côté évangile : Sainte Croix, fondée par feu le vicomte de Joyeuse ; Saint Eloi, appartenant aux maréchaux forgerons et cloutiers, qui y font célébrer tous les ans un office chanté.

Au second pilier, la chapelle de St Esprit et de Ste Anne, fondée par feus Guillaume et Gabriel de Champavère, en 1486 (acte signé par Rullière notaire).

Au troisième pilier, la chapelle de Sainte Catherine, fondée par feu seigneur Jacques de Joyeuse (mal entretenue par le seigneur de Nérestang, ainsi que la chapelle Ste-Croix).

Au quatrième pilier, l'autel de Saint-Crépin, fondé par les cordonniers de St-Didier, qui y font célébrer une messe tous les mercredis, et une messe chantée tous les ans.

Du même côté, la chapelle Saint Jean, où est établie la confrérie du Rosaire.

Aussi la chapelle de N.-D. de Pitié, fondée par feus les sieurs Faure, et appartient à M. Jean Fournel, qui y fait célébrer une messe tous les premiers jeudis de chaque mois.

Encore du même côté, la chapelle Saint Pierre, fondée par la famille Pichon.

Du côté épître, il y avait :

la chapelle Saint Sébastien ;

au premier pilier, la chapelle des Roys ;

au deuxième pilier, la chapelle Saint Louis, appartenant au sieur de la Fressange ;

au 3^{ème} pilier, la chapelle Saint Laurent, fondée en 1492, par Antoine Berger ;

au 4^{ème} pilier, la chapelle Saint Barthélemy, fondée en 1514, par Jean de Boulhera ;

et enfin, la chapelle Saint François, fondée par Ponson Robert.

Il y avait aussi au premier étage du clocher, une chapelle dans un tel état de délabrement, que l'évêque ordonna de la démolir.

L'évêque rédigea ensuite deux règlements, concernant l'église et les prêtres desservants, dont nous extrayons les quelques articles suivants :

Ordre de répartir les émoluments des messes entre tous les prêtres de la paroisse, d'une façon uniforme.

Ordre de déposer les corps des défunts, pendant les funérailles, dans la nef, et non dans le chœur.

Défense de sortir le Saint Sacrement pour bénir la foule ou conjurer les orages : la croix ou quelque relique suffisant à cela.

Ordre de créer un syndic pour administrer la communauté des prêtres.

Ordre de dire tous les jours deux messes sans casuel.

Ordre aux familles qui enterrent dans l'église, d'unir le pavage du monument.

Le même jour, l'évêque visite l'Hôpital de feu Antoine Fornel, où les nombreux pauvres trouvent asile de 24 heures. Il visita la chapelle, dédiée au saint Nom de Jésus, et ordonna à Olivier Guillaumond, recteur, nommé par le curé et le corps de la ville, de lui rendre compte dans trois jours de son administration.

Après avoir visité St-Victor et l'abbaye de la Séauve, ce délai de trois jours étant expiré, l'évêque fut obligé de constater « la fuite et connivence des dits recteurs et administrateurs », et il intima l'ordre

d'obéissance à Marcellin Faure, marguillier de l'église paroissiale, et à Guillaumond Olivier, recteur de l'Hôpital, « lequel devra donner copie à l'évêque, de ses comptes déjà clos, se réservant en cas d'abus, d'en faire la poursuite par devant qui de droit, sous les peines des saints décrets et ordonnances des rois.

Caveaux.

L'épaisseur remarquable des piliers de cette église, outre qu'elle est une marque des sentiments des bâtisseurs, est aussi une nécessité, car ce temple visible en surmonte un autre souterrain.

Tout à l'entour des assises sont des caveaux dans lesquels on enterrait jadis.

Devant l'autel est une salle où l'on plaçait les prêtres défunts. (Elle serait vide présentement).

Sur la dalle qui s'efface, on lisait encore en 1860, l'inscription latine dont voici la traduction : « Ici repose, au milieu de ses paroissiens, Louis de Martel, chanoine de N.-D. du Puy, et curé de cette église, après avoir rempli pendant 31 ans les devoirs d'un bon pasteur ecclésiastique, il a cessé de vivre, ou plutôt, il a commencé sa vie le 19 Août 1645 ».

Cette crypte, fermée aujourd'hui, ne fut-elle pas une catacombe, une de ces primitives églises où les premiers chrétiens se réunissaient ?

Saint Julien, de Brioude, traversant le pays a-t-il célébré les saints mystères dans ce tombeau ? Saint Martin y a-t-il prêché ?

Ce passé n'a pas laissé de marque, mais il est bien permis de le penser : tant d'églises se sont élevées sur les catacombes des aïeux.

Sous les diverses chapelles, visitées par Mgr Just de Serres, en 1626, on a ensépulcré plusieurs générations de nobles ; de bourgeois et de simples roturiers.

En moins de cinq ans, (1695-1700), les états civils nous font connaître plus de vingt personnes inhumées dans l'église : Laurensou, femme Perret, Rouchouze de la Murette, Jacques Chèze, Joseph Veron, Gabriel Planchette, sieur de la Rochette. Allier de la Fressange, Bernard Michel, Jeanne Petit. rubanière, fille de Jésus Peyrard laboureur, à la Rullière, Bonnefond, Teyssier, Touron, Pélissier, Durieux, Allouès, Coste, Gidrol, Porte.

Nous voudrions avoir la place de relever ceux des autres années. Toutes les anciennes familles de St-Didier verraient quelques uns de leurs parents sous les dalles de notre antique Maison-Dieu. Ils en comprendraient mieux l'âme et l'aimeraient davantage.

En y entrant, ils sauraient qu'ils ne viennent pas seulement dans la demeure du Christ, mais aussi dans le dortoir où reposent nos aïeux, nos saints aïeux. Ils ressentiraient un plus profond et un plus noble orgueil d'en être la postérité.

Ils s'uniraient plus intimement au prêtre, lorsque celui-ci dit, au début de la messe, en baisant les reliques de l'autel: «Seigneur, ce que vous pourriez refuser à nos suppliques, accordez le aux prières de ces saints, dont nous sommes la continuation. ».

Leur pensée s'étendrait jusqu'à ceux qui les précédèrent dans cette église, et dont les restes reposent sous ces dalles ou dans le cimetière qui entourait l'édifice.

Cette compénétration du présent par le passé, dont les effets sont parfois inconscients à cause de l'habitude, impressionne grandement certains visiteurs étrangers.

Après un court passage à St-Didier, Un artiste écrivait : « J'ai compris dans votre église l'ambiance chrétienne dans laquelle vous vivez Ses pierres sont imprégnées des éffluves d'oraison qui se sont accumulées sous ces voûtes, durant tant de siècles ».

Sacristie.

Tout autour du chœur, on a élevé en 1860 la vaste chapelle des congrégations et la sacristie, dont les boiseries sont un beau travail sur chêne.

Parmi les ornements, se trouve une chasuble ancienne, qu'on croit provenir de l'abbaye de la Séauve. Le travail est riche, délicat, précieux. Les galons et la croix, en or fin, sont brodés à l'aiguille.

Reliques.

En 1736, fut faite la recomlaissance suivante : « Nous Just Deligues de Ferraigne, archiprêtre, chanoine, curé de l'église collégiale et paroissiale Saint-Marcellin de la Ville de Monistrol, Commissaire nommé par Mgr l'illustrissime et révérentissime François de Beringhen, évêque et seigneur du Puy, comte du Velay, suffragant immédiat de l'église romaine, conseiller du Roy dans ses conseils, par commission donnée le 4-10-1736, signée de sa main, avec le sceau de ses armes.

Ce jourd'hui 21-10-1736, avons trouvé un grand reliquaire renfermant la tête, plusieurs côte, et presque tous les ossements du corps de Saint Amant, martyr, avec l'authentique du don qui en a été fait au sieur Fayolle, par le Cardinal Gaspard de Carpain, vicaire général de N. S. père le Pape.

Plus dans une autre caisse de bois peint, avons trouvé un os de la jambe de Saint Célestin, martyr ; deux os de Saint Adrien ; un de Saint Clément ; un de Saint Justin ; de Saint Léon ; de Saint Fortunat, de Saint Martial, avec leur authentiques de Rome, portant que les dites reliques avaient été données au dit sieur Fayolle.

Dans cette même caisse était aussi un os de Saint Vincent, martyr.

Plus, nous avons trouvé dans un vieux reliquaire d'argent, d'un côté, des os de Saint Laurent, Saint Cirie et Saint Julien, et de l'autre côté, du bois de la croix de N. S. J. C., et la moitié d'un os d'un doigt de Saint Loup, évêque et martyr, dont nous avons pris la moitié pour la mettre dans un buste de bois doré, représentant Saint Loup.

Plus, dans un autre reliquaire de bois doré, avons trouvé, un os de Saint Pie, martyr, et trois os de Saint Amant.

Plus, avons trouvé dans une boîte émaillée, un fragment d'os de Saint Loup, un autre de Sainte Marguerite, vierge.

Plus, avons trouvé un autre reliquaire d'argent en forme de croix, à deux faces, avec de chaque côté quatorze logettes en cristal, avec les reliques suivantes : de Saint Didier ; de Saint Enymie, martyre; de Saint Bernard ; de l'habit de Saint Antoine, abbé ; de Saint Sébastien, martyr; de la crèche de N. S. J. C ; de Sainte Anne, de Saint George, martyr ; de Saint Valérien ; de Saint Eloy, évêque ; de Saint Loup ; de Saint Lesdigar, et de Saint Gérome.

Plus un os de Saint-Didier, dans une caissette scellée aux armes de Mgr de Montmorin, évêque duc de Langres, et avons placé cet os dans un buste de bois doré, comme nous avons fait pour Saint Loup ».

En 1947, les bustes des évêques Loup et Didier ne contiennent plus les reliques.

Toutes sont au trésor, et dans huit reliquaires :

1° reliquaire argent contenant des os de Saint-Didier, Saint Amant, Saint Loup, reste illisible.

2° reliquaire argent donné en 1614, par dame Coppier, avec un grand nombre de noms illisibles (28 logettes).

3° reliquaire en cuivre : d'un côté, Saint François Régis, de l'autre, Saint Callixte, Saint Martin, Saint Eloi, Sainte Agathe.

4° un petit reliquaire contenant une parcelle de la vraie Croix.

5° un petit reliquaire argent : Saint Joseph.

6° un semblable pour Saint Amant.

7° Une chasse, côté évangile, avec reliques des trois martyrs Martial, Pie et Colomban.

8° chasse pareille côté épître, avec reliques des trois martyrs Célestin, Fortunat et Libérateur.

Tableaux.

Il ne reste actuellement qu'un seul tableau, chef d'œuvre de Chopin : Saint François d'Assise.

Il a été donné à cette église, par le gouvernement, sur la demande de M. de la Fressange, député-maire.

En 1900, il y avait en outre : Saint François de Salle, attribué à Albert Dürer, Sainte Marie Egyptienne, L'Assomption et Sainte Marguerite de la Séauve ; deux autres tableaux de celle-ci étaient aux Pénitents.

Le Clocher.

La partie supérieure, et qui formait beffroi a été arrangée en 1751. Au sommet, les murs ont 0m.80 d'épaisseur.

Ils étaient jadis recouverts d'un dôme, à quatre arêtes, terminé par une lanterne. Le tout s'harmonisait bien avec l'édifice.

En 1886, ce dôme a été remplacé par les flèches actuelles, plus originales qu'artistiques.

Le clocher est pourvu d'une bonne sonnerie. La grosse cloche, diamètre 1 m 30, poids 1800 kgs, est remarquable par ses dimensions et par la pureté du son. Elle porte la date de 1663, et cette inscription : St-Didier et tous les saints priez pour nous. De la foudre et de la tempête, délivrez-nous Seigneur.

La moyenne, diamètre 1m20, a été inaugurée en 1826, et la petite, en 1827 : son diamètre est de 0m90.

Jusqu'en 1890, le clocher était pourvu d'une horloge, dont le timbre mesure 0m60, et qui formait, avec les trois cloches ; un beau carillon.

Depuis 1938, elles sont actionnées électriquement de la sacristie.

L'église de St-Didier était autrefois desservie par un curé, un vicaire et une communauté de prêtres sociétaires, dont le curé était prieur. Cette communauté existait au XII^{ème} siècle.

Elle se composait primitivement de dix-huit prêtres, diacres, sous-diacres ou clercs. En 1346, le Curé Prieur Guillaume de Fabrica, par traité avec l'autorisation de Jean Dorat, évêque du Puy, réduisit ce nombre à douze prêtres et six clercs.

La règle exigeait que celui qui aspirait à devenir prêtre sociétaire eut été baptisé à St-Didier, ainsi que son père ou sa mère. Cet usage fut confirmé par un arrêté du Parlement de Toulouse en 1499.

A cause de cet usage, on baptisait parfois à St-Didier des enfants nés ailleurs, afin de leur réserver la possibilité d'entrer dans cette communauté.

Cette société, presque ruinée en 1715 par les opérations financières de Law avait de la peine à combler ses vides quand la Révolution vint la faire disparaître après six siècles d'existence.

Les Curés.

En raison de ses murailles et de ses fortifications, St-Didier avait rang de « ville ». De ce fait, son curé devait être gradué, c'est-à-dire, investi au moins du titre de maître es arts, obtenu dans une université fameuse et privilégiée, ou avoir accompli trois années d'étude en théologie, en droit canon, ou droit civil.

Le revenu de la cure était de 1000 livres en 1727, et 1900 livres en 1756, époque où la paroisse comptait 3200 âmes.

Les plus anciens curés dont on possède le nom sont Dalinaire de Dio, en 1323, et Guillaume de Fabrica, en 1346.

En 1419, le curé était Mathurin des Rois, auteur de la première histoire de N.-D du Puy, que l'on connaisse.

Voici la liste des curés qui suivent avec la date de leur nomination.

1471, Pierre Joannel ;

1499, Geoffroy de Pompadour, frère de l'évêque du Puy ;

1556, messire de la Rue ;

1600, Jacques de Fonvieille ;

1614, Louis de Martel, curé 31ans ;

1645, Antoine Gaillard ;

1649, Gras de Montauban ;

1652, Guillaume Imbert Planchette Savy ;

1662, François du Pin, curé 22 ans ;

1684, J.-B. Dauthier de Sisgaud de St Sauveur ;

1686, Balthazard Dauthier de Sisgaud de St-Sauveur ;

1690, Antoine Arcis ;

1692, Joseph Odet de Soleyzel ;

1693, Louis Arcis ;

1693, Antoine Décellières ;

1702, Jacques Bonaventure d'André de Fromente ;
1712, François Vial ;
1715, Jean de Clavières, seigneur de Martinas, curé 33 ans.
1748, Ignace Antoine du Pont de Ligonnès, curé 28 ans.
1776, François Terrasson de Fontfreyde ;
1778, J.-B. Bergonhon de Rachat.

Louis de Martel, dit un vieux document, fit construire les treize stalles du chœur. Il est bien probable qu'il ne fit que renouveler des boiseries existantes du fait du jubé, tout indiqué par la forme de l'église.

Autrefois, l'autel était souvent flanqué de deux chaires reliées par un balcon : c'était le jubé, où se lisaient l'épître et l'évangile, et que les boiseries de l'arrière chœur continuaient.

Au début de ce siècle, il existait encore un reste de ce jubé : entre les deux piliers, devant l'autel, il y avait, sous voûte, une barrière en fer supportant un grand crucifix (poutre de gloire).

Lors du grattage des murs, M. le curé Martel, supprima l'arc qui nuisait à la perspective de la nef, et il plaça le Christ dans le fond du chœur, où était jadis le tableau de Saint François de Sales.

Bergonhon de Rachat.

Son père était J.-F Bergonhon, seigneur de Rachat de la Roche-Chantillac, et lieutenant particulier de la sénéchaussée du Puy. Six de ses vingt enfants, tous d'un mérite distingué, furent prêtres. L'un d'eux, curé de Tence, mourut en odeur de sainteté.

Le curé de St-Didier était d'une rare activité, d'une charité à toute épreuve, et d'un courage sans faiblesse.

Même sous la terreur, il n'interrompit pas son œuvre. Dénoncé et proscrit, il resta dans sa paroisse. A peine s'il consentit à se cacher un peu pendant les plus mauvais jours. Il était protégé par l'amour que lui portaient les habitants, même au milieu de leurs égarements.

Abrité par la sainte pauvreté des Sœurs de Jésus, où il s'était retiré, il lutta avec énergie et sagesse.

Il y a des liasses de documents tous écrits de sa main, dans lesquels il combat sans trêve ni merci les spoliateurs de sa paroisse.

A plusieurs reprises, il faillit payer de sa vie son dévouement et son zèle. Une fois entre autre, où des énergumènes se disposaient à le jeter dans un four de boulanger tout allumé. Mais il engagea résolument la lutte avec ses trois meurtriers. Des voisins, Pailhon-Verdier, attirés par le bruit, le délivrèrent du danger qu'il courrait.

Ce boulanger de la Grand Place, et tous ses successeurs firent de mauvaises affaires, ce qui fut toujours regardé comme une punition divine.

En 1801, Veysseyre, son remplaçant constitutionnel rentra dans le devoir, et M. de Rachat fut maintenu dans sa paroisse, où il sut par sa charité, son excessive bienveillance ramener les esprits égarés, même ceux qui l'avaient traqué.

Il eut le temps de réparer les maux de la Révolution. Il avait beaucoup souffert, mais pas une plainte ne s'échappa de sa bouche. Il mourut le 15 mars 1812, à l'âge de 62 ans,

Antoine Berger, 1812.

Nommé le 28-12-1812, il refait la façade de l'église.

Austère et même rude de langage, il exerçait une profonde influence, et il vécut entouré de l'estime universelle.

J.-B. Redon, 1844.

Ce curé n'est resté que deux ans à St-Didier. Ce fut assez pour emporter bien des regrets à Brioude.

Sans aucun secours de l'Etat, uniquement par des dons et des quêtes, il avait fondé au faubourg de la Péchoire, le magnifique établissement des Frères, dont l'Etat s'empara moins de quarante ans après.

Cela lui avait coûté bien des sacrifices et des tribulations.

L'année suivante, il avait décidé l'administration de l'Hôtel-dieu, à confier le soin de cet établissement aux Dames Trinitaires de Talence.

Claude Ravel 1846.

Pasteur vigilant et zélé, autant qu'administrateur habile, il se consacra tout entier au bien de ses paroissiens.

Il fonde des confréries de jeunes gens et dirige celle des mères chrétiennes. Il s'occupe des Frères, des Dames de l'Instruction pour lesquelles il rachète le clos des Augustines, il aide les Sœurs Dominique à s'installer au faubourg de Montfaucon, et aux Sœurs de Jésus à quitter le faubourg de Lyon.

En 1858, il recule le maître autel, exhausse le sanctuaire de deux marches, établit la table de communion, termine la chapelle des congrégations, et fait exécuter les boiseries du chœur et de la sacristie en payant souvent de ses deniers personnels.

Tous estimaient ce prêtre d'une piété profonde, et d'une grande confiance en Dieu J-M. Chausse a écrit sa vie.

Jean François Régis Messe, 1870.

D'un naturel bon, bienveillant, conciliant, il était secourable aux humbles et cherchait à tout unir dans la charité.

Il propagea avec ardeur les dévotions à Saint Joseph et à la Sainte Vierge, et veilla à l'éducation des enfants.

Mort en odeur de sainteté, son corps repose sous la croix du cimetière, où des fidèles vont parfois lui demander le soulagement de leurs infirmités.

Jean-Baptiste Defix, 1879.

Aîné de onze enfants, il avait une nature ardente, une allure décidée, un cœur d'or, une tenue impeccable, une poignée de main facile et une parole abondante ; tout en lui attirait la sympathie.

Ses travaux furent en rapport avec sa bouillante activité. Il répare l'église et remplace le dôme par les flèches actuelles (coût 6.500 frs), refait la chapelle Saint-Roch, construit l'école Saint J-B de la Salle, et la défend contre le maire anticlérical Taix.

Comme ses prédécesseurs, il se dépensait pour donner des missions, et rendre prospère les œuvres de jeunesse et les congrégations : celle des Enfants de Marie avait cinq cents adhérentes ; et tous les dimanches à 9 heures, l'église était pleine pour la messe des hommes, qu'il électrisait par sa chaude parole.

Il mourut chanoine de N.-D du Puy en 1913.

Jean-Baptiste Soulier, 1906.

Digne prêtre, souriant et réservé, toujours appliqué à maintenir et à renforcer les bonnes traditions, il consacrait son activité et sa bourse à toutes les bonnes œuvres. Il éleva la salle Jeanne d'Arc (le Foyer) et se retira au Puy, sans dette et sans le sou. Il mourut en 1945, chanoine de la cathédrale et aumônier de la Visitation.

François Matel, 1925.

Bon, affable, conciliant, il eut vite l'estime de tous. Son optimisme communicatif a relevé bien des courages abattus. Aussi, on aime à le rencontrer, car il a pour tous un mot cordial, pimenté souvent d'une pointe de malice joviale.

Il a fait à son église de nombreuses modifications : posé des vitraux et des doubles fenêtres, remplacé les chaises par de solides bancs, électrifié la sonnerie des cloches, et installé un calorifère.

Il a modifié la façade du Pensionnat Jeanne d'Arc, qu'il a complètement transformé, et a soutenu la vitalité de ses écoles, en organisant des kermesses.

Après avoir restauré la chapelle St-Roch, ce curé a racheté la chapelle des Pénitents devenue propriété de la commune par la disparition de la Confrérie. Le toit était tombé. Tout était à refaire à une époque

où les prix avaient énormément augmentés. Cela le poussa à vendre une partie du chœur des Augustines, et à faire disparaître ainsi les trois catacombes rectangulaires.

Mais M Martel a le grand mérite d'avoir fait enlever l'enduit de plâtre qui recouvrait les pierres de l'église. Un artiste du pays, Paul Molle, a mis quatre ans pour gratter et retracer les joints, mettant au jour l'appareil de l'édifice qui ainsi a repris son caractère architectural de jadis.

Autres prêtres.

Saint-Didier a toujours été profondément catholique, aussi ce pays est-il une pépinière de prêtres.

Avant la Révolution, la société communautaire de St-Didier ne comprenait pas tous les ecclésiastiques natifs de ce pays. Il y en eût dans tous les coins du monde, tel ce chanoine du Mans, qui teste en faveur de l'Hospice, le Jésuite Christophe de la Fayolle, et le R. P. Allouès, du Canada.

Avoir quelque prêtre dans sa famille a continuellement été regardé comme un honneur, un bonheur et une bénédiction selon le mot du maire Collard qui avait ses trois fils et deux neveux prêtres.

Et c'est toujours un beau spectacle les dimanches d'été, quand après la grand-messe on voit l'autel entouré par les prêtres et séminaristes natifs du pays.

En 1912, ils étaient vingt-sept.

Abbaye de la Séauve.

En dehors de St-Didier, par delà les murailles et les fossés de la ville, se dressaient, comme des sentinelles avancées, les couvents des religieuses :

Abbaye de la Séauve, Dames Augustines, Sœurs de Jésus, Sœurs de St-Joseph, Sœurs Hospitalières.

La communauté la plus ancienne, la plus importante, était l'abbaye royale de la Séauve où l'on n'était reçu qu'en faisant la preuve de plusieurs quartiers de noblesse.

Elle s'élevait à deux kilomètres de Saint-Didier, au fond de la vallée ombreuse et abritée de la Semène.

Les comtes du Forez en furent les principaux bienfaiteurs. Elle fut fondée avant 1223, par Guy IV, comte de Forez, mais le premier acte qui révèle son existence est l'achat fait en juin 1228 par l'abbesse Agathe, à Arnaud Rolland, de tout ce qu'il possède sur le Montriol, sous la garantie d'Adhémar, seigneur de Lavieu.

Parmi les nombreux bienfaiteurs du monastère, citons Amphélie de Chalencon, son mari, Jausserand seigneur de St-Didier, leurs fils, Alexandre et une fille de ce dernier, Guiote.

L'abbaye de la Séauve possédait des droits seigneuriaux et de riches domaines dans le Velay et le Forez. Elle avait notamment le Grand et Petit Bozon, des terres sous St-Didier (au chemin des Dames), des fermes à St-Victor, à Bourg-Argental, à Sury-le-Comtal, des bois au Maz de Bayon et à Paulin (encore appelé Bois des Dames).

Leur droit de justice qui avait son siège à la Séaulve-Bénite, s'étendait jusqu'à Paulin, Veyrine St-Ferréol, La Rullière, La Chamarèche et le Grand Roure.

L'abbé Theillère dit que le baron de St-Didier dû faire cette concession d'un mandement au monastère de la Séauve en 1260, en même temps qu'il vendit le mandement de Monistrol.

Nous croyons que ce fut un peu plus tard, car en 1285, Jausserand de St-Didier reconnut tenir de l'évêque du Puy la maison et le mandement de la Séauve. En 1287, l'abbesse transige avec l'évêque pour cette juridiction.

Dans ce couvent il y avait ordinairement 15 religieuses et 20 novices ou domestiques.

Chaque religieuse avait ses armoiries gravées, au-dessus de sa porte.

Le costume était composé d'une tunique blanche avec ceinture noire, comme le montre un vitrail à la Séauve et à Monistrol.

Elles cousaient, filaient, priaient, gardaient le silence et ne faisaient qu'un seul repas, sauf en cas de maladie. Par la suite, à cause des santés moins robustes, ce jeûne avait été abandonné une partie de l'année.

Les Abbesses.

En plus des abbesses inconnues qui ont dirigé le monastère avant 1228, il y en a 34 dont on sait au moins le nom.

L'abbé Theillère les nomme toutes et donne leurs armoiries. Nous ne citerons ici que les principales : Agathe 1228, Aigline de Polignac 1256, Béatrix de St-Priest 1287, Amphélie de Bouzol 1294, Marguerite de Chalencou 1311.

Sa sœur, avec une dot de 12000 sols, épousa Jausserand seigneur de St-Didier.

Deux de ses frères étaient chanoines de N.-D du Puy, Pons syndic du chapitre de Saint-Julien-de Brioude, Robert religieux à la Chaise-Dieu, une de ses sœurs religieuse à la Vaux-Dieu.

Alice de Rochebaron 1326 : son frère Héraclé se jeta dans le parti des Bourguignons et les appela en nos contrées, ils ravagèrent l'Auvergne, le Forez et le Velay.

Le père d'Alice avait reçu de Jausserand de St-Didier le Maz, domaine et bâtiments, de la Fressange et les avait revendus à noble Jehan Allier.

Béatrix d'Albon termina le procès avec les barons de St-Didier et fit construire le tombeau de Jausserand sous le maître autel de l'abbaye.

Bellonde de Tournon 1460. Un de ses frères était évêque de Viviers et trois de ses neveux étaient évêques de Rodez, de Valence et de Lyon.

Une de ses sœurs s'était mariée avec Tanneguy de Joyeuse, baron de St-Didier.

Françoise de la Roue, 1491-1517, dont le père construisit la grosse tour d'Aurec. Sa nièce Marguerite de la Roue 1531, dont un de ses frères fut armé chevalier par François I, à Marignan.

Jeanne Bertrand née au Puy où son frère était juge mage. Elle fut assassinée le 22-4-1535, l'année même de son élection par trois seigneurs qui voulaient s'emparer du monastère. Ils furent condamnés au supplice par le Sénéchal du Puy, mais ils ne furent pas exécutés, car l'attention publique fut détournée d'eux par les guerres de religion qui commençaient.

Pendant que Jeanne Bertrand était abbesse, Jacques vicomte de Joyeuse élit sa sépulture au monastère de la Séauve, privilège qu'avait également le baron du Villard et le gouverneur de l'abbaye.

Marguerite de Saint-Priest lui succéda (1563- 1599). Elle bâtit, tours, palissades, pont-levis et mis une garnison de sept hommes d'armes.

Le 21-7-1594, Jean Mottier, seigneur de Paulin et de Champetières, ardent Ligueur, vint mettre le siège devant le couvent, avec 500 hommes.

Gontaud de la Vallée, commandant de la place avec ses sept arquebusiers, soutint vaillamment le premier choc.

Soudain les assaillants se retirent, comme pris d'une terreur panique, en abandonnant le pétard et les échelles dressées contre la muraille.

L'abbesse attribua cette fuite à l'intervention de la bienheureuse Marguerite, sa patronne, sur le tombeau de laquelle elle priait, avec ses religieuses, au moment de l'attaque.

Quelque temps après le parti adverse brûla le château du seigneur de Paulin.

Aux archives de Lyon est un procès-verbal intitulé : « Apprinsse des ruynes foulles et despans advenus au monastère de la Séaulve-Benoïste, à cause des guerres tant des hérétiques que de la ligue.

Daté de 1590, il y est dit ceci :

« 1°. - Dame de Saint-Priest fit fortifier le couvent de tours, guérites et fossés et entretint six soldats.

2°. - Le duc de Nemours faisant le siège de St-Didier se logea à l'abbaye avec plusieurs seigneurs pendant 8 jours.

3°. - St-Didier fut pillé et saccagé.

4°. - Une forte garnison d'hommes et de chevaux fut laissée aux Granges.

5°. - Cette garnison battit et emporta une partie de la récolte du couvent.

6°. - Les granges furent brûlées ».

L'année suivante l'abbesse remit sa charge à sa nièce Françoise de St-Priest, fille de Aymar et de Catherine de Polignac.

En 1602 un incendie détruit la moitié du couvent.

A sa mort, Françoise fut remplacée par sa sœur Jeanne 1628-1656.

Le 9-10-1626 Mgr Just de Serres, visitant la paroisse de St-Didier se rend à la Séauve.

A la chapelle il trouve, de chaque côté du maître autel, deux autels de chacun deux chapelles et sous le chœur des religieuses, quatre autres autels dédiés à Notre-Dame, à Sainte-Anne, au Saint-Rosaire et aux onze mille vierges. (en tout sept autels).

Il a reconnu les nombreuses reliques de cette église et en particulier le bras de Marguerite de la Séauve.

Et à cause des miracles rapportés sur icelle il a exhorté de procurer la béatification de Marguerite.

Noble Louis de Saint-Priest seigneur de Cosan promit d'envoyer à Rome à ses irais et dépens la dite commission afin que la procédure en soit faite.

L'abbesse suivante fut Marie de Chalus, nièce des précédentes. Pendant son administration deux religieux de Citeaux vérifièrent les 64 reliques du couvent et renfermèrent les principales dans quatre reliquaires.

Parmi ces reliques citons : des parcelles de la Croix, de la crèche, d'une épine, et des saints suivants : Saints-Innocents, Jean-Baptiste, André, Jacques, Barthélemy, Philippe et Jacques, Simon et Jude, Etienne, Hilaire, Grégoire, Thomas, Benoît, Pancrace, Laurent, Georges, Martin, Marie-Madeleine et le corps de Sainte-Marguerite vierge.

De 1660-1665 l'abbesse fut Philiberte de Gayardon de Crézolles ; son père était capitaine, chevalier de l'ordre du Roy. Il eut douze enfants dont neuf entrèrent en religion ; lui-même devenu veuf reçut la prêtrise et fut un zélé missionnaire.

Catherine Duprat des Cornets fut abbesse 46 ans (1661-1707). Elle fut très estimée. Elle rétablit et décora son église.

Marie-Marguerite de Morangiez le fut près d'un demi-siècle et mourut en 1759 âgée de 101 ans.

Anne de Montmorin devint abbesse de Clavas près Riotord en 1722, puis de la Séauve en 1764 : elle avait alors 74 ans.

Son père devenu veuf entra dans les ordres et en 1711 était évêque d'Aire. Quatre de ses enfants furent religieux.

En 1767, le roi autorise les dames de Clavas à fusionner avec celles de la Seauve. Pour recevoir ces religieuses une transformation s'imposait afin de la réaliser, Madame de Fumel fut nommée abbesse. Elle fut la dernière.

Issue d'une grande lignée elle reçut le 8-6-1766, dans la chapelle des Pénitents bleus, de Toulouse, la bénédiction abbatiale des mains de son frère évêque de Rodez.

La nouvelle abbesse mit quinze ans à rebâtir le monastère.

Il fut achevé en 1786 et six ans plus tard la Révolution chassait les religieuses et confisquait leurs biens.

Ils furent attribués par l'Etat au conventionnel Bonnet de Treyches en paiement d'une créance due à son père ancien grand juge mage du Puy.

Le 5-6-1793 le Juge de Paix Besson accompagné de Chaise, Vassal, Bruyère et Massardier dresse l'inventaire du couvent.

Le mobilier avait disparu : des amis des religieuses l'avaient enlevé pour le leur rendre à leur retour de Suisse où elles s'étaient réfugiées.

Il ne restait plus rien, mais le procureur syndic réclama au citoyen Lafressange chef de la Légion, un piquet de gardes nationaux pour empêcher ces fuites. (!)

La chapelle formant l'un des quatre côtés du bâtiment était riche et belle. Elle renfermait les tombeaux des Jausserand, des Joyeuse, des Villard et de beaux tableaux, quelques uns avaient d'autant plus de prix qu'ils se rattachaient à l'histoire locale.

Soit haine anticléricale, soit fanfaronnade, soit besoin des matériaux, Bonnet de Treyches en fit sauter les murailles au moyen de la mine. Peu après Bonnet, député de la Convention, fut mis hors la loi, et ses propriétés de la Séauve furent vendues (en avril 1794) à Royet, maire de St-Etienne, qui en 1825 fit construire le modeste oratoire actuel.

Le château fut ensuite acheté par M. Germain qui y installa un moulinage de soie, puis par M. Brun fabriquant de rubans : il fit actionner ses métiers par un moteur hydraulique. Actuellement M. Catteau y fabrique des soieries, des étoffes et des tissus élastiques.

Sainte-Marguerite de la Séauve.

Dans ce monastère une sainte a vécu et sa dévotion fut jadis très populaire en Velay et en Forez. Aujourd'hui encore le pieux souvenir en est gardé dans les contrées voisines et la mémoire de cette humble religieuse se conservera quand depuis longtemps on aura oublié, le nom des grands qui s'agitaient autour du sanctuaire paisible de la Séauve.

Marguerite Langlois, de noble famille anglaise, certains disent même de race royale naquit en Picardie ou en Normandie vers 1200.

A dix ou douze ans, elle fut confiée aux cisterciennes de la Séauve.

Docile et pieuse elle garda, loin des plaisirs du monde, un cœur pur qui se délectait des douceurs du cloître.

Dès que son âge le lui permit elle entra en religion et fut chargée des fonctions de sacristine.

Elle réservait une partie de son repas pour la donner aux pauvres.

Atteinte de la lèpre elle devint un objet d'horreur impossible à garder au monastère. Au nom des coutumes et de la loi elle fut chassée.

A peine avait-elle fait deux cents mètres qu'un orage épouvantable éclate : pluie torrentielle, grêle, éclairs, tonnerres effrayants. Toutes les sœurs s'enfuient à la chapelle pendant que la foudre tombe sur une aile du bâtiment.

La compassion pousse une religieuse à regarder où sœur Marguerite a pu se réfugier. Elle la voit sur la colline en face, au milieu d'un terrain inondé de soleil. Ses compagnes averties reconnaissent là un prodige, un signe de la protection de Dieu sur celle que toutes tenaient pour une sainte et dont elles ne s'étaient séparée qu'à regret.

Elles sortent en procession pour lui demander pardon et la ramener.

Mais un prodige plus grand allait s'offrir à leurs yeux. La sainte n'avait ni vu, ni entendu l'orage. Elle s'était lavée à une petite source et la lèpre avait disparu. Le retour fut un triomphe.

A l'endroit de cette source miraculeuse un modeste oratoire fut construit. Celui qui existe actuellement porte le millésime 1641.

Dans le pré en face, en 1900 Marcel Cellier en a construit un autre, où il a canalisé l'eau de la source miraculeuse.

Dans l'église du monastère détruite par Bonnet de Triche se trouvait contre l'un des murs le tombeau de la Sainte.

Aujourd'hui dans la chapelle bâtie par M. Royet, contre un mur, est une plaque de marbre noir portant cette inscription : « Ci-gît le corps de Ste-Marguerite, religieuse de l'abbaye royale de la Séauve-Clavas ».

Ce dernier mot indique que l'épithaphe est postérieur à 1767 :

Les religieuses ont dû mettre les reliques en sûreté en 1793.

Trente ans après les a-t-on placées sous les dalles, devant cette plaque noire, ou sous l'autel de cette chapelle ainsi que l'affirme quelques vieillards du pays. En tout cas il n'y a rien derrière l'inscription.

Un doigt de la bienheureuse se trouve à la Bénissons Dieu.

Il serait trop long de relever tous les faits merveilleux attribués à son intercession et consignés dans les traditions.

En 1628, la peste désole le pays, c'est il la sainte de la Séauve qu'on s'adresse pour obtenir la cessation du fléau. Une plaque de cuivre retirée des ruines de l'église et conservée dans la chapelle actuelle porte ce témoignage : « Les présentes sont pour attester que comme les habitants du château, les villages de Paulins et des Mures, lors de la peste de 1628 et 1629, ont fait vœu de célébrer la fête de Sainte-Marguerite de la Séauve à perpétuité, et quoique le voisinage en fut pour lors infesté, ils en furent entièrement préservés par les mérites de la sainte ».

Quatre grandes peintures notent des épisodes de la vie de la Bienheureuse : une est dans la chapelle de la Séauve et trois à St-Didier. Elles représentent une extase, l'orage suivant son expulsion son retour à l'abbaye et son entrée dans le ciel.

A l'Eglise de St-Didier, il y avait un autel qui lui était consacré : il a été supprimé au début de ce siècle, quand on a ouvert la porte latérale.

Cette Bienheureuse a aussi un autel à Poncins près de Feurs.

La fête de cette sainte se célébrait le 3 février et le 10 juillet. Le 20 juillet, il y avait aussi grande affluence de pèlerins à son tombeau.

Autour de la Séauve.

Jusqu'en 1700, la Séauve ne comprenait que l'abbaye, la maison de garde, les granges, quelques fermes et châteaux, dans les environs pour les familles Sagnard, sieur de la Rivoire, Cozon de Bayard qui venait de St-Etienne, Goutaud de la Vallée, de la Faye du Bouchet et Hugues de Cussonde Saint Ignac, propriétaire de la papeterie du Crouzet : celle-ci était louée au moins depuis le 10-8-1652 aux frères ; Paillon, originaires d'Auvergne. A la mort de dame Agnès de Cusson de Saint Ignac, elle fut achetée par les frères Veron, employés dans cette maison depuis vingt ans.

Dames Augustines.

C'est au milieu des épreuves et des tribulations que cette communauté s'établit aux Vallas.

Le 31-8-1633, six religieuses de la maison de Vals, sous la conduite de sœur Dauriel, vinrent créer cet établissement.

Elles étaient envoyées par Mgr .Tust de Serres, évêque du Puy, sur la demande de Louis de Martel, prieur curé.

Elles se logèrent aux Vallas, petite et délabrée, donnée à cette intention par mademoiselle Parchas de la Murette.

Leur habitation se composait d'un parloir, qui servait en même temps d'oratoire, plus d'une cuisine et d'une seule chambre servant à la fois de dortoir et de salle de travail.

Elles firent d'abord démolir une grange et une cuisine qui étaient au fond du jardin, et à leur place, elles élevèrent une vaste chapelle, (avec clocher à flèche), où des fidèles étaient admis.

Pour elles-mêmes, elles y ajoutèrent du côté évangile, un chœur spacieux auquel elles accédaient par un couloir derrière l'autel.

Sous ce chœur étaient des caveaux. En 1649, une nouvelle prieure, venue de Vals, sœur Dancette, de concert avec l'abbé Fornel, acheta plusieurs jardins voisins, et fit construire une plus vaste communauté. Les dépenses s'élevèrent à 24.000 livres.

Cette Congrégation était cloîtrée, et communiquait avec un vaste parc, appelé clos des Dames, par un tunnel pratiqué sous le chemin des Vallas.

Florissante jusqu'à la Révolution, cette communauté compta parmi ses prieures : Dauriel, de Roussillie, Pradier, Dancette, Guillomon, Colomb, d'Auteuille, Pichon de St-Didier, Courbon de St-Genest, Allouès de Lafayette, d'Arnebsac.

En 1789, ce couvent comptait quinze religieuses et cinq domestiques.

Son revenu était de 4.636 livres, et son budget annuel se soldait par un déficit de 578 livres 18 sols.

En septembre 1792, quand les délégués de la Commune se présentèrent pour apposer les scellés sur les meubles, et faire « au profit de la nation » l'inventaire des objets que renfermait le couvent, ils éprouvèrent une sérieuse résistance.

Sœur d'Arnebsac, prieure, et sœur Sonyer, sous prieure refusèrent énergiquement de recevoir les envoyés de la Commune, ne reconnaissant à personne le droit de les dépouiller. On parla en vain. Elles ne cédèrent qu'à la force.

Une des religieuses, Marguerite Fontanel de St-Ferréol, mourut au faubourg de Montfaucon, âgée de 84 ans, le 4 ventose an IV (février 1796).

Pendant la Terreur, leur maison devint un lieu de détention, où les suspects et les ci-devant de l'arrondissement se trouvèrent entassés pêle-mêle au nombre de quatre cent cinquante.

Parmi ces prisonniers se trouvaient sœur Saint Jean Fontbonne (1759-1843), fondatrice de la Congrégation Saint Joseph de Lyon, qui sera peut-être un jour sur les autels.

Arrêtée, fin 1793, dans sa famille, à Bas, ainsi que sa sœur aînée et une compagne, elle est conduite à Montfranc : où de temps à autre viennent les rejoindre d'autres religieuses ; qui ont commis le crime d'aimer Dieu plus que la Révolution, et leur prochain, plus qu'elles-mêmes.

Sœur Saint Jean Fontbonne avait, dans un grenier, aménagé un oratoire qui existe encore.

Tous ces prisonniers étaient mal nourris, aussi leur permettait-on de recevoir des visites de leurs parents et amis, afin que ceux-ci leur portent des aliments.

Les élargissements semblent avoir commencé le 15-10-1794, et ont continué jusqu'en 1795.

Après la tourmente, ces bâtiments furent donnés à la chancellerie de la Légion d'Honneur. En 1807, la mairie fut autorisée à les acquérir pour 5.670 frs, et peu après, M. de Rachat les racheta 5.000 frs.

Il céda la chapelle aux Pénitents Blancs du Saint-Sacrement et, dans le grand corps de bâtiment, il installa les Dames de l'Instruction qui y tinrent une très prospère institution pour filles.

Des lois persécutrices les en chassèrent 1903, et l'Etat voulut s'en emparer. Mais un ment de la Cour de Riom, en 1907, reconnu me propriétaire, l'héritier de M. de Rachat, M. Rocher, de Tence.

En cette même année, on fit refaire la Facade Sud, afin de remplacer les fenêtres à barreaux de fer par de grandes ouvertures, ne gardant du passé que la façade sur le chemin des Vallards.

L'ancien couvent devint alors la florissante institution Jeanne d'Arc, où les Dames de l'Instruction donnent l'enseignement à presque la totalité des jeunes filles du pays.

Les Pénitents.

La confrérie des Pénitents Blancs et du Saint-Sacrement fut fondée avant 1630, et pendant trois siècles, sa prospérité se maintint grâce au renom particulier dont elle jouissait.

Pour prier et délibérer, ils se réunissaient aux Vallards, dans l'Ancien Manoir démoli en 1890. C'était une grosse tour, proche l'église, et tout contre la porte du Segni. La rue qui réunissait cette place à la tour s'appelle encore rue du Vieux Manoir.

La chapelle des Pénitents était dotée de nombreuses messes.

Le procès-verbal suivant montre l'importance de cette confrérie autrefois, et la qualité ces membres.

Le 14 février de l'an 1704, par devant le notaire royal de St-Didier, furent présents : MM. Sonyer, conseiller dM roi et maire de la ville et communauté de St-Didier, recteur de la Confrérie des Pénitents, Jean Veron, conseiller du roi et lieutenant général civil et criminel au baillage de St-Ferréol ; Henri Besson, docteur en droit, lieutenant de la ville, et juridiction de St-Didier ; Christophe Parchas, docteur en droit, Antoine Allouës, sieur de la Fayette, avocat au Parlement ; André Le More, maître chirurgien et apothicaire ; Pierre Preynat ; Pierre Paillon, marchand ; Jean Armand ; Allier de Sagnard, écuyer ; autre Jean de Sagnard, écuyer, sieur de la Rivoire, tous officiers et confrères de la Congrégation des Pénitents de la ville de St-Didier, lesquels volontairement, tous ensemble, les uns pour les autres, ont reconnu devoir à M. Antoine Perret, prêtre sociétaire de St-Didier, et recteur de l'Hôtel Dieu, la somme de 250 livres, pour être employée aux réparations du clocher et de la chapelle de la Confrérie.

Pendant la Révolution, elle servit quelquefois de salle de réunion au Club des amis de la Constitution, fondé en 1790, par Pierre Pailhon.

En 1808, M. de Rachat donna aux Pénitents la chapelle et le chœur des Dames Augustines, près de la Mairie. Ce fut là désormais qu'ils se réunirent. Le chœur des Augustines devint la sacristie des Pénitents. Les messes pour les membres défunts se disaient dans la chapelle, devant une assistance toujours très nombreuse.

En sous-sol, existait une crypte de 40 m², donnant accès à trois caveaux de 1m50 sur neuf.

Ces caveaux d'une hauteur de 1m50 sous voûte, semblaient destinés à recevoir les dépouilles des sœurs.

En 1947, un tiers de la sacristie a été vendu, et les trois catacombes ont été obstruées. Il ne reste plus que la grande crypte.

Les sœurs étaient cinq au début, et quinze en 1790. Il est normal qu'en un siècle et demi, elles aient eu quelques sœurs enterrées là. Mais en 1936, lorsqu'on groupa ces ossements pour les sortir de ces caveaux, on trouva plus de vingt crânes, de femmes, d'hommes et d'enfants.

Ce fait laisse supposer que pendant la Révolution ; on enterra en ces lieux des prisonniers de la maison de Réclusion... et qu'ils ne furent peut-être pas tous inscrits sur les registres d'Etat civil.

Ces registres en effet ne mentionnent dans cette prison des Vallards que deux naissances : les 8 et 21 thermidor an II, et six décès, tous en l'an II (cinq dans les deux mois précédant le 9 thermidor et un neuf jours après. Or cette maison servit de prison pendant plus de deux ans.)

Voici ces décès dans l'ordre d'inscription :

18 thermidor, Pierre Pipet ;

2 messidor, François Charbonnel, de Monistrol ;
9 messidor, ex-sœur Rovayse, de Beauzac ;
12 messidor, fille Bonnet, de Tence ;
21 prairial, Sagnard Premier, dit Chamouroux d'Yssingeaux ;
27 prairial, Claire Pipet d'Yssingeaux.

Tous ces actes sont signés du « Commissaire de la Maison de Réclusion ». Normalement, on aurait dû transcrire prairial, messidor, puis thermidor, ce qui montre que les officiers ministériels ne passaient les actes que de temps en temps... quand ils ne les oubliaient pas.

En 1895, la Confrérie des Pénitents comptait deux cents hommes, et autant de femmes.

Ces hommes nous édifiaient autant qu'ils étonnaient les étrangers de passage, par la procession si originale et si touchante du Jeudi Saint, où les rôles les plus pénibles, les plus mortifiés, étaient retenus parfois sept ans à l'avance.

Après le chant de l'office, ils se rendaient processionnellement à l'Hôpital, puis au Calvaire (ou à la Croix de Jabry), et de là jusqu'à l'église, où ils écoutaient le long récit de la Passion.

Voici la narration de cette procession, par Jean Bonnefoy :

« Cependant le Recteur fermant l'antiphonaire, s'avance maintenant au pied du Sanctuaire,
Et d'une voix qui tremble, il nomme tour à tour
Les instruments divers rassemblés pour ce jour :
Et c'est la robe rouge, et c'est la robe blanche,
Et c'est, à chaque appel, un spectre qui se penche
Et qui s'en va, pieds nus, emportant son fardeau
L'aiguère, le coq, les clous ou le marteau,
La lance... tout le sombre appareil des supplices,
Les fouets et le roseau, les dès... les deux calices...
Et la main qui frappa Jésus dans la prison,
Et les trente deniers, prix de la trahison...
Puis chaque Pénitent emportant son mystère
Au bout des bras tendus, genoux heurtant la terre
Entre deux grands falots, s'avance lentement
Car chacun de ses pas est un prosternement. »

La chapelle des Pénitents, près la Mairie, était surmontée d'un clocher pyramidal, ce qui donnait grand air à cette ville aux trois clochers.

Vers 1930, cette flèche menaçant ruine a été supprimée.

Sœurs de Jésus.

Le 29-11-1653, Marguerite Delhorme, « marchande de bourre de soie », fille de Vincent Delhorme, laboureur du lieu des Rossanges, achetait au prix de 240 livres, de Anne Laurensen femme Feuilha, une maison et un jardin, sis au faubourg de Lyon « joignant la ruelle allant à la Croix des Rapans » (aujourd'hui le Calvaire : où l'on allait en procession le jour des Rameaux, en patois lou rapans).

Ce fut là, le berceau des Sœurs de Jésus, dont Marguerite Delhorme fut la première supérieure. Sa première compagne, Anna Faure, mourut l'année suivante, en lui léguant 70 livres.

D'autres jeunes filles vinrent ensuite, Claudia Faure, soeur d'Anna, Alice Petit, âme juste, sens droit, esprit ferme. Elle devint la deuxième supérieure.

La règle des Sœurs de Jésus, qu'on dit être l'oeuvre du Père Médaille, Jésuite, fut approuvée le 20-7-1661, par Henri de Maupas, évêque et seigneur du Puy, comte du Velay.

Ces religieuses sanctifient par l'enseignement, l'assistance aux malades, le travail manuel et la prière.

Elles s'occupèrent d'abord de la passementerie et du soin des malades à domicile. Mais au début du XVIII^{ème} siècle, l'Hôpital Général avait de la peine à trouver des personnes charitables pour s'occuper des malheureux. La misère était grande, et les dévouements insuffisants. Après la terrible année 1710, le curé fit appel aux Filles de Jésus.

Elles acceptent et prennent les malades au faubourg de Lyon, car l'Hôtel-Dieu tombe en ruines, et le rez-de-chaussée est malsain. Leur maison est pourtant bien petite pour tant de monde.

En 1718, on fait un étage à l'Hôtel-Dieu, mais c'est insuffisant, et en 1720, les sœurs demandent qu'on veuille bien loger ailleurs ces malades dont certains sont contagieux.

Cependant, elles les gardent encore pendant quatorze ans, jusqu'à ce que fut construit l'Hôpital du faubourg de la Séauve.

Les Sœurs se chargent alors de l'éducation des petites filles, chez elles, et dans une maison en face.

En 1781, lorsque la Charité quitte le faubourg de la Péchoire pour se réunir à l'Hôpital, le Curé offrit l'immeuble abandonné aux Sœurs de Jésus. Elles y firent l'école jusqu'en 1858.

Elles ne quittèrent pas pour cela le faubourg de Lyon, où elles avaient une chapelle et y recevaient des fondations de messe :

« L'an 1742 et le 10 mars, Marie Martin, veuve de Jean Planchette, marchand de la ville de St-Didier donne et fonde quatorze messes annuellement et perpétuellement dans la chapelle des Filles associées sous le nom de Jésus au faubourg de Lyon, les premiers dimanches de chaque mois et aux fêtes de sainte Arine et de Saint-Louis.

Et pour cela, Marie Martin verse 168 livres à Marie Peyrard supérieure et Françoise Duplay assistante qui promettent de payer chaque fois douze sols aux prêtres qui célébreront la messe dans cette chapelle.

Pendant la révolution elles restèrent fidèles à leur vocation. On put momentanément leur arracher leur habit religieux, rien ne parvint à briser leurs liens. Aucune ne faillit à ses serments.

Elles étaient treize. Deux moururent pendant la persécution Jeanne Duplay et Jeanne Chausse. La bonne sœur Duplay, trop malade pour être traînée en prison, put rester dans leur maison du faubourg de Lyon où elle mourut le 26 juin 1794, après avoir été administrée par l'abbé Claude Peyrard ; il fut amené la nuit par une personne fidèle qui était parvenue à déjouer la vigilance de la « Patriote garde malade ».

Ce courageux vicaire de Jonzieux resta à son poste tant que dura la tourmente révolutionnaire et devint ensuite curé de Jonzieux jusqu'en 1840.

Les autres sœurs furent incarcérées le 4 mai 1794 dans l'ex-couvent des Angustines. Elles y restèrent cinq mois. Elles avaient réussi à se faire apporter trois métiers de basse lisse.

Un jour on leur annonça qu'on allait les guillotiner. Elles furent habillées tout en blanc ; puis on les conduisit en grande pompe au Pré de la Foire, où était planté l'arbre de la Liberté.

Là, on leur enjoignit d'embrasser ce poteau pour prix de leur libération.

Ce geste qui impliquait l'acceptation d'un régime anti-catholique, révolta ces saintes filles. L'une d'elles y répondit en crachant sur l'arbre symbole. Un sans culotte furieux la saisit par le cou et lui frappa si violemment le visage contre le poteau que celui-ci fut tout rougi par le sang de la religieuse. Ce fut la rançon de ces saintes filles. Le club des Amis de la Constitution n'osa pas aller plus loin. On les ramena dans leur prison et elles furent élargies quelques semaines après.

Elles se réinstallèrent aussitôt dans leur maison du faubourg de Lyon qui avait échappé à la confiscation. Cet immeuble était si pauvre, si nu, qu'il n'avait tenté aucun acquéreur. (il fut détruit par un incendie en 1934).

Ces sœurs vivaient de peu, de rien. Elles n'avaient qu'un champ de pommes de terre qu'elles avaient fait ensemer avant leur incarcération et six métiers de basse-lisse. Mais elles édifiaient par leur patience, leur sagesse, leur humilité. Le temps n'a rien changé à leur vie humble, vaillante et charitable.

Après la tourmente, les Dames de l'Instruction avaient ouvert dans leur maison des Vallards une Institution pour jeunes filles. Les sœurs de Jésus délaissèrent le faubourg de la Péchoire ne gardant que la classe enfantine en face le chemin des Rapans.

Mais trop à l'étroit au faubourg de Lyon elles cherchaient une occasion pour s'agrandir. Elle se présenta en 1858. Amable Sovignet, ancien maire, mort à l'Hospice, laissait libre son usine du Pré de la Foire dénommée Grand Maison et son château tout proche. On offrit le tout aux Sœurs qui trouvèrent le projet trop grandiose pour leur simplicité. La supérieure, Thérèse Peyrard alla consulter le Saint Curé d'Ars qui lui dit : «oui, oui achetez ce château ».

Quelques années après elles firent construire au Chareiron une vaste école dont les quatre classes furent bien vite remplies et en 1894 il fallut construire une école enfantine.

Chaque jour elles gagnaient la sympathie et la reconnaissance du pays, se faisant admirer par la grandeur simple de leurs vertus et par la vie chrétienne des excellentes mères de famille qu'elles formaient.

En 1903 une loi persécutrice leur interdit de faire la classe bien qu'elles aient les diplômes requis.

L'école fut fermée ; alors, elles se consacrèrent uniquement aux soins des malades.

Elles vendirent, en 1911, la Grand Maison à M. Henri Goyet avec une partie de leur jardin.

Parmi les Supérieures citons : Marguerite Delhorme des Rossanges, Alix Petit, Marguerite Berger de Riotord ; Marguerite Martin de la Combe, Françoise Duplay du Play, Françoise Verdier de St-Pal de Mons, Stanislas Chornin de Rosey près Marlhès, Euphrasie Jurine de Neyret, Anne Côte de Riotord, Rosalie Bruyère de Sainte-Sigolène.

Nouvelles Sœurs de Jésus.

A partir de 1900, le recrutement des Sœurs devint presque nul, La communauté allait disparaître lorsque la Providence y pourvut, Mgr. Boutry, évêque du Puy, voulant relever cette pieuse association qui avait fait tant de bien dans le pays, chargea le père Délerue, de s'occuper de cette affaire.

En 1919, le rédemptoriste dans le but de développer l'œuvre des catéchistes missionnaires ouvre une maison de formation à la Valla en Gier, petit village au pied du Mont Pilat. Ce fut le berceau des nouvelles Sœurs de Jésus.

Le 28 Juin Mademoiselle Marze et une compagne arrivent à St-Didier (1928).

L'évêque du Puy autorise cette congrégation et le 14 mai suivant il vient donner l'habit à trois postulantes. Moins de dix ans après il ne restait que quatre des anciennes sœurs, mais on en comptait cinquante nouvelles.

En 1932 elles firent construire une chapelle avec porche et campanule. Puis elles achetèrent l'usine et le clos Sangoy pour des colonies de vacances.

Leur travail d'apostolat embrasse les diverses œuvres paroissiales : catéchismes, patronages, visite des malades à domicile, dispensaires, retraites fermées, ouvriers, colonies de vacances.

Dès 1944 elles sont établies dans neuf paroisses de quatre départements, St-Didier est surtout pour elles un lieu de retraite et d'étude.

Sœurs Saint Dominique.

C'est en 1829 que Les religieuses dominicaines ou de Mère Agnès ont été appelées à St-Didier-en-Velay.

Depuis lors, elles ont consacré tous leurs instants à soigner les malades dépourvus de ressources.

De 1856 à 1880 elles ont en outre donné l'instruction aux enfants des ouvriers.

Pendant que les Dames de l'Instruction recevaient les jeunes filles des familles aisées, les sœurs dominicaines instruisaient les enfants du peuple.

Elles faisaient l'école tout à fait gratuitement n'acceptant qu'une modeste rétribution toujours volontaire, jamais imposée.

Elles habitaient d'abord à la quatrième maison de la rue des Teinturiers (début du fg. de la Péchoire), où étaient les Sœurs St Joseph avant la révolution.

Le 29 juin 1864 elles achetèrent pour neuf mille francs, la maison et le jardin du faubourg de Montfaucon par acte passé devant M^e Riou, Notaire à St-Didier.

Depuis près d'un siècle elles se dévouent passant presque toutes leurs nuits au chevet des malades, se contentant pour vivre de menus dons faits par reconnaissance et de quelques travaux manuels exécutés entre les heures consacrées à la charité.

St-Didier leur doit une dette immense de reconnaissance.

Sœurs de St Joseph.

Ces sœurs étaient les filles aînées de la maison mère du Puy. Elles étaient établies rue des Teinturiers, où elles avaient un cimetière. Elles possédaient des terres à St Roch et à St Just. Par acte du 5-4-1671, le curé, les prêtres sociétaires, les Consuls, les magistrats sollicitent la reconnaissance légale de leur établissement. Des lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye en 1674, signées Louis, enregistrées le 7-4-1674 en la cour souveraine du Parlement de Toulouse, et le 7 juillet en la cour du sénéchal du Puy, acceptées par le marquis de Nérestang le 12 septembre « agréent, autorisent et

confirment l'établissement des dites filles de la congrégation de St Joseph en la ville du Puy et en la ville de St-Didier-en-Velay.

Leurs biens furent vendus en 1798 comme biens nationaux et les sœurs dispersées.

L'une d'elles, Madeleine Houlard, Sœur Sainte-Croix, mourut à Saint-Didier le 24-4-1800, âgée de 80 ans.

L'Enseignement.

Autrefois les écoles étaient rares et peu fréquentées : la plupart des gens se faisant une gloire de ne pas pouvoir signer, mais de savoir bien travailler.

Il n'en existait guère qu'auprès des clochers et des monastères. A Saint-Didier une école était tenue par les prêtres séculiers qui instruisaient quelques enfants.

Mais la plupart de ceux-ci aidaient leurs parents pendant les beaux jours. En hiver seulement ils se réunissaient chez une « béate » qui gratuitement leur enseignait ce qu'elle savait : le catéchisme, la couture, le tricotage, la lecture et parfois l'écriture.

Sous Louis XIV, Saint J.-B de la Salle crée les écoles populaires gratuites et, à sa mort, il laisse 23 écoles avec 274 frères et 9.885 élèves. A la même époque, l'abbé Chomel du Mont qui avait recueilli les orphelins dans la « charité » leur procure un maître d'école, ce qui lui permit, quelques temps après, de recevoir le legs suivant :

Le 28-2-1689, messire Hugues Jamon, prieur commanditaire d'Aurec en Velay, demeurant à Paris, donne deux mille livres de rentes au profit des petites écoles des deux paroisses d'Aurec et de St-Didier et pour secourir les pauvres malades honteux ou invalides d'icelles ».

Au cours du XVIII^{ème} siècle le nombre des prêtres séculiers diminua et il fallut cesser de tenir cette école.

Aussi la commune dut-elle prendre ce soin : « En 1754, l'Assemblée des habitants de la ville de St-Didier, convoqués à la manière habituelle au son de la cloche, par devant MM. Jacques Besson seigneur d'Ouillas, François Sonyer, avocat au Parlement, capitaine châtelain et juge de la ville et Juridiction de Saint-Didier, sont comparus messire Antoine Ignace du Pont de Ligonnet bachelier en droit canon, prieur curé, Gaspard Giuigonnet avocat conseiller du Roy, maire etc. etc...

Considérant qu'il n'est pas bon que les Jeunes gens aillent étudier au loin et soient confiés à des mains étrangères ont délibéré à l'unanimité qu'il convient d'avoir un maître d'école à St-Didier et consentent à être imposés de 150 livres par an pour la pension d'icelui ».

signé : Comel Dumont

En 1786, Pierre Pailhon exerçait dans cette ville les fonctions de maître d'école.

Fils de Paul Pailhon, marchand, et de Catherine Bayon, il était né à St-Didier le 25-3-1760. Licencié en droit il fut pendant la révolution procureur du district de Monistrol, dont Saint-Didier relevait, et greffier de la Justice de Paix.

Cœur loyal et esprit ouvert aux idées nouvelles il embrassa la cause révolutionnaire qui lui parut de suite émancipatrice de l'humanité. Il sacrifia à ses idées tout son temps et toute sa fortune.

« Je ne me rappelle pas d'avoir laissé échapper une seule circonstance de faire du bien lorsque je l'ai pu. Aucune situation, aucun intérêt, aucune considération particulière n'a jamais été capable de me dévier un instant ; je n'ai jamais voulu voir que la chose publique. Je lui ai fait des sacrifices immenses. Je n'ai épargné ni soins, ni veilles, ni peines, ni travaux pour éclairer, soutenir, encourager de toutes mes facultés mes concitoyens dans la droite voie et maintenir la République. Enfin ma fortune est épuisée...»

Pailhon créa à St-Didier une « Société patriotique » des Amis de la Constitution dont toutes les séances commençaient par une longue prière composée par lui-même : « O suprême intelligence, toi qui créa sur la terre l'homme et la liberté ; toi dont les tyrans ont insulté les travaux... ».

L'abbé Tavernier qui cite, sous la Révolution, quatre écoles des Frères dans la Haute-Loire (Le Puy, 621 élèves, Monistrol, Craponne, Monastier), note à St-Didier une préceptorale.

Voulait-il parler du cours Pailhon ou de l'école établie au faubourg de Montfaucon où le maître Vincent fut l'initiateur du futur général Rullière. Pendant l'Empire l'instituteur était François Vigne. Ses

élèves semblent le préoccuper moins que les affaires publiques car on le voit souvent à la mairie et en 1813 il est adjoint au maire. En 1834 il se retire à St-Etienne.

Le sous-préfet sur réclamation du curé Berger et du maire Henry Dasquemye avait nommé 4 instituteurs avec un traitement de 400 fr. chacun, plus une rétribution de 1,5 à 2 fr. par élève par an. Cette école était, route nationale, en face du cimetière actuel.

Onze ans après en 1845 on les remplace par 3 frères.

Les dames Augustines avaient ouvert une institution pour jeunes filles. Elle fut fermée par la Révolution.

Le Curé Ravel y installa les Dames de l'Instruction, qui y sont encore.

Les Sœurs Dominicaines en 1821 enseignaient gratuitement à 52 fillettes.

Les Sœurs de Jésus ont fait la classe de 1734 à 1903.

Aujourd'hui, l'enseignement est donné, non seulement au bourg, mais au Crouzet, et à la Rullière.

Au bourg, il y a quatre écoles, dont les effectifs étaient en fin 1944 :

Ecole des garçons.	34 élèves,	3 maîtres
Ecole des filles et maternelle	50 -	3 -
Ecole des Frères.	137 -	6 -
Dames de l'Instruction.	168 -	8 -

Les Frères.

En 1845, sans aucun secours de l'Etat, le curé.

J.B Redon fonde, grâce à bien des sacrifices, et au milieu de multiples tribulations, le vaste établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes, rue des Teinturiers (début du faubourg de la Péchoire).

Il achète 6000 francs, au successeur de M. de la Rochette, la propriété délabrée de l'ancienne famille Pichon, il y fait pour 13.000 francs de réparations, et y met un mobilier scolaire de quatre classes, pour 3.600 francs, puis il y ajoute 40 lits, pour les enfants éloignés.

Pour l'entretien des Frères, il fait don de 22.500 francs à la commune chargée de cette école communale des frères.

L'enseignement est gratuit. Les élèves affluents rapidement, et, pendant 35 ans, les classes ne désemplirent pas.

Puis les lois de 1880 les chassèrent d'un poste où ils n'avaient fait que le bien.

A leur place, la municipalité installa l'école publique de filles.

Pour les garçons, la ville fit construire sur le Pré Pouzat le bel immeuble du Boulevard Leblanc de Pélissac, qui coûta 60.000 francs.

Les catholiques ne se découragèrent pas l'Etat leur prenait la maison si péniblement mise à point par le curé Redon, ils en édifièrent une autre.

Pendant ce temps, les élèves des Frères leur restaient fidèles, et ils s'entassaient dans la maison Cottier, faubourg Montfaucon, en attendant mieux.

Le Curé Defix constitua une Société Civile, formée de MM. Théodore de Veron de la Combe, Emile Pipet ; Allouès de Lafayette, Marius Plotton, et malgré les tracasseries du maire sectaire Taix, il fit bâtir la magnifique institution J-B de la Salle.

Inaugurée en 1886, elle reçut bien vite la presque totalité des écoliers de St-Didier.

On y adjoignit ensuite un pensionnat, puis en 1901, un cours de tissage.

Les 22.500 francs que M. le Curé Redon avait donné pour son école des Frères avaient été gardés par la municipalité Taix, contrairement aux conditions du donateur.

En 1890, son héritière, M^{me} Valeix-Redon les réclama. et le tribunal d'Yssingeaux condamna la commune à les restituer.

Taix en appela à la Cour de Riom qui confirma le jugement.

Mme Valeix-Redon fit don de cette somme à M. Th. Veron, président de la Société des Ecoles.

En 1880, la loi avait interdit aux Frères d'enseigner dans les écoles publiques, en 1904, une nouvelle loi sectaire leur défend complètement d'enseigner, quelques diplômes qu'ils possèdent et malgré leurs éclatants succès, leur morale sans reproche et leur patriotisme certain.

Des Instituteurs libres continuèrent l'œuvre des Frères jusqu'au Jour où le Curé demanda aux maîtres congréganistes de reprendre leur costume religieux.

De cette école sont sortis de nombreux prêtres ou frères, et des hommes éminents qui ont conquis de sérieux grades universitaires.

Dans les seuls contemporains que nous avons connus, nous citerons : les docteurs en médecine Bachelier, Champavère et Vialleton ; le docteur en lettres et droits, Antoine Thomas ; Gabriel Besson, licencié en philosophie ; Emile Beraud, licencié en sciences ; les jeunes licenciés en philosophie Cellier, Lévêque, Desarmeaux, Rouchouze, le licencié en sciences Blachon ; le poète Bonnefoy.

Harmonie et salle Jeanne d'Arc.

En novembre 1892, à la suite d'une mission, quelques hommes fondèrent un patronage, pour passer agréablement leurs dimanches soirs.

Ils versaient un sou à chaque partie de boules, et avec cette caisse, ils purent élever en 1894 un pavillon que l'on agrandit deux ans après par le même moyen.

Pour faire mieux encore, leur dévoué directeur l'abbé Barry se fit chef de troupe théâtrale, et durant vingt ans, St-Didier put jouir d'une belle série de drames et de comédies, dont l'interprétation n'avait rien à envier aux artistes.

Aux jeux de boules du Cercle s'ajoutèrent bientôt deux billards, une salle de lecture avec bibliothèque, un cercle d'étude avec des conférences très suivies.

En 1906, une chorale s'organise sous la direction de maîtres distingués, et elle ne tarde pas de remporter tous les premiers prix dans les concours. M. Soulier, instituteur libre, organisa alors l'Association Sportive ,Jeanne d'Arc, avec tambours et clairons.

Pour les 80 jeunes, de 14 à 30 ans, qui en faisaient partie, c'était à la fois un lien d'amitié, une bonne distraction et une émulation à faire toujours mieux.

C'était plaisir de les voir défiler dans la cité, et exécuter leurs tours d'adresse. Chacun était fier d'avoir une jeunesse si saine et si vaillante.

En 1912, fut créé l'Harmonie. M. Mortier, acheta les 42 instruments, qui aux mains de jeunes acharnés à l'étude, ne tardèrent pas de gagner les prix d'honneur dans les concours.

Le curé et l'instituteur libre Soulier construisirent alors la salle d'œuvre. Les dons en argent et en nature affluèrent.

Les jeunes et les pères de famille, après leur travail creusèrent les fondations ; les paysans faisaient le charroi et donnaient les bois et les pierres. Les entrepreneurs Mathias, Granger et Rey eurent vite, fait le reste.

Cette construction de 350 m² fut inaugurée le 23-2-1913, en même temps que l'Harmonie Chorale faisait ses débuts.

Ce jour-là, le Curé remerciait tous ceux qui avaient participé à cette œuvre, et principalement M. Soulier, qui s'était fait tâcheron, terrassier, charpentier, électricien, peintre en décor, architecte, etc.

En 1923, M. Soulier quitta St-Didier pour aller recommencer les mêmes œuvres à Rosières. Il mourût en 1940.

Son départ priva l'Harmonie d'un chef estimé, et lui fit perdre un peu de son entrain. Quelques membres de cette belle société, faisant plus attention aux contingences passagères qu'aux fins à obtenir, délaissèrent l'œuvre pour rester fidèles au souvenir de celui qui les avait formés, oubliant ce que ce maître disait lui-même : « les hommes passent, mais leurs œuvres doivent rester ».

Théâtre, chorale, harmonie, gymnastique, ont pendant plusieurs années répandues la joie dans la cité, et le bon renom de St-Didier dans les alentours. C'étaient de nobles moyens de se distraire et de conserver les amitiés de l'école.

Aujourd'hui, rares sont les soirées où s'affirment les talents de nos compatriotes. Par contre, chaque dimanche, et en deux séances, cette salle de cinéma se remplit d'une foule qui vient chercher là un délassement, à son travail quotidien.

Cette maison Jeanne d'Arc était à peine terminée que le Cercle se scinda en deux, afin de s'agrandir. Abandonnant aux jeunes les locaux des Frères, les hommes s'installèrent près des Vallards, oit ils purent organiser de nombreux concours de boules, de billard et de cartes.

Dans le même temps, le Cercle Indépendant installait, près de la Murette, des jeux de boules ombragés.

Ces groupements d'adultes continuèrent à prospérer pendant que disparaissaient ceux des jeunes.

Mais ceux-ci se reconstituèrent bientôt dans des sociétés de gymnastique, puis dans les sports, et les mouvements jocistes.

Les locaux malheureusement manquaient pour réunir ces jeunes, afin qu'ils puissent se développer librement.

En fin 1947, les Sœurs Dominicaines cédèrent leur ancienne école au vaillant abbé Fayard lequel, grâce à une généreuse souscription, put remettre à neuf ce bâtiment, afin d'y abriter tout ce qui formait la vie active du pays : sports, jocistes, mouvements familiaux et corporatifs.

Hôpital Jausserand.

L'hospitalité très en honneur chez les Gaulois, où elle était surtout exercée par les Fées ou Dames Blanches est restée l'une des principales vertus du peuple (près la Rullière, il y a e Champ et le Chemin des Fées).

Le christianisme chargea les diacres de distribuer les aumônes, et, dès que la nécessité s'en fit sentir, l'Eglise fonda des hôpitaux. Après le Concile de Vienne en 1311, elle en confia l'administration aux laïques.

Le 15-4-1348, Jausserand, seigneur de St-Didier donnait, pour fonder un hôpital, une maison achetée 25 livres, sur la voie publique de la cité, et un jardin sur le chemin allant à la Roche-Sobeyra.

Au rez-de-chaussée, on devait gîter les pauvres l'étage était pour l'aumônier de l'hôpital, et les prédicateurs de passage.

Cet hôpital devait être d'une grande utilité en cette malheureuse époque. C'était la guerre de Cent Ans, et en 1361, les Routiers avaient occupé St-Didier.

En 1538, cette maison servait d'habitation à Veylon, qui l'avait achetée à Besson. Il n'y avait peut-être pas très longtemps qu'elle ne servait plus d'hôpital, puisque le jardin put reprendre sa primitive destination.

Ce jardin était à l'angle des Vallards et du faubourg de la Péchoire. Un coin servira de cimetière, et dans le bas, on construira l'Hôtel-dieu en 1538.

Sous Louis XIV, on se servit d'abord de l'Hôpital du XVI^{ème} siècle, en même temps qu'on louait, en face du jardin, la maison d'Antoine Bertrand, à l'angle du faubourg de la Péchoire et du chemin de Percet, c'est dans cette maison qu'en 1675 fut établie la Charité.

A l'autre angle de ce chemin était la maison de la famille Pichon. Celle-ci deviendra l'école des Frères, puis l'école des filles.

Hôtel-dieu Balmat.

«En l'an 1538, advint grand inconvénient en la ville de St-Didier. C'est qu'un pauvre étranger en temps d'hiver et au-dessus de la porte du Lion, s'y trouva mort sur la neige, ce qui fut un grand scandale aux habitants, de n'avoir pas voulu ou pu loger le dit défunt ».

Cela donna occasion à messires Antoine du Fornel, lieutenant de St-Didier ; Antoine Parchas, châtelain de Firminy, et leur cousin Antoine Balmat, de faire un nouvel hôpital.

Le seigneur de Joyeuse vendit l'emplacement, du Fornel donna la maçonnerie, matériaux, ouvriers et manœuvres ; de Balmat fournit bois et potaille ; et de Parchas donna le reste, ferrements et tuiles. Ainsi fut construit l'Hôpital.

De Balmat en fut l'administrateur jusqu'en 1575. A ce moment il écrivait : au début, le revenu, de l'Hôpital était de 2 livres 2 sols 6 deniers. Il est à présent de 44 livres 9 sols 6 deniers, et si les arrrages dus étaient payés, il serait de 50 livres.

De nombreux dons s'ajoutèrent à la fondation. Antoine du Fornel donna encore 11 livres 12 sols 6 deniers. Le vicomte de Joyeuse affranchit, d'impôts le dit hôpital et lui donna 20 livres tournois, par la suite, il lui légua 602 livres ; Pichon cordonnier donna un lit garni ; en 1549, Marcelline Ravayse légua tous ses biens, maison, jardin et meubles, qui furent vendus 60 livres. Un autre Pichon donna 400 livres (ou 20 livres de rente) pour faire dire des messes à L'Hôpital.

Isabeau Berger, dame d'Antoine Balmat, légua 300 livres tournois, soit 34 livres de pension, et, une terre pour cimetièrre des pestiférés, à la Croix de la Séaulve (1561).

En 1598, Antoine Balmat écrivait au Sénéchal du Puy : « J'ai administré l'Hôpital pendant trente ans, actuellement il est doté de deux cents livres de revenus.»

Or il avait pourvu de vivres et de médicaments 200 à 300 pauvres ou malades durant les pestes de 1579 et 1586.

Cet hôpital avait à l'étage une chapelle dédiée à Saint Laurent. Le 25 août 1556, l'évêque du Puy et messire de la Rue, curé prieur de St-Didier y autorisaient la célébration de la messe et nommaient Denys de la Rullière comme prêtre prébendier.

La Charité.

L'abbé Marcellin Chomel, en 1675, fonde près de l'Hôpital un orphelinat pour petites filles, sous le nom de Charité. En 1728, on y admit les petits garçons.

Cet établissement avait son budget spécial et recevait de nombreux dons, mais il fonctionne surtout grâce à la bourse de son généreux fondateur.

M. Chomel mourut en 1710, et fut enterré dans l'église, côté épître. Son portrait se trouve à l'Hôpital.

Il avait laissé à la Charité toute sa fortune, qui était considérable.

Son neveu Christophe Chomel, du Mont, avocat conseiller au Parlement des Dombes, lui succède dans l'administration de cette maison.

Les registres de la Charité mentionnent en 1734, le décès de Catherine Guillaumon. Pendant plus de 40 ans, cette sainte fille avait été économe de la maison, et avait soigné les pauvres sans aucun traitement bien plus, elle avait abandonné à la Charité le salaire qu'elle pouvait gagner sur son métier de basse lisse, se contentant pour vivre avec sa sœur, du travail de celle-ci.

Elle fut remplacée par les sœurs Juge, qui réclamèrent les mêmes conditions de dévouement, ne gardant elles aussi que le salaire d'un de leurs deux métiers. Cette abnégation dura jusqu'à leur mort, survenue dix ans après.

En 1731, l'Hôtel-dieu, en abandonnant le faubourg de la Péchoire, fit don de son j'ardin et de son cimetièrre à la Charité.

Le 31 mai 1739, les notables de St-Didier, interprétant les lettres patentes de 1687, réunissaient l'Hôtel-dieu et la Charité sous le nom d'Hôpital Général. Mais cette union ne fut pas complète, et en 1771, nous voyons toujours deux comptabilités distinctes.

En 1781, les orphelins furent mis dans le nouvel hôpital, et leur maison devint une école des Sœurs de Jésus.

Hôpital Général.

Louis XIV publiait en 1662 un édit dont nous extrayons ce qui suit : « Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous, présents et à venir salut.

Entre les soins que nous prenons pour la conduite de l'Etat que Dieu nous a confié, celui des pauvres nous est d'une particulière recommandation, et le grand désir que nous avons de pourvoir aux besoins des mendiants, de procurer leur salut et d'abolir la mendicité et l'oisiveté en élevant leurs enfants aux métiers dont ils sont capables, nous ont. fait établir l'Hôpital Général en notre bonne ville de Paris.

Néanmoins, la surcharge des mendiants arrivant de diverses provinces est venue à tel point. que les directeurs n'ont pas la moitié des revenus nécessaires pour la subsistance de nombreux pauvres logés dans les cinq maisons de l'Hôpital, plus trois mille pauvres mariés, dans les divers quartiers. C'est pourquoi il serait impossible d'y loger et nourrir tous les mendiants qui viennent des campagnes, et faisant nôtre les ordonnances de nos prédécesseurs, et particulièrement des rois Charles IX, en 1566, et Henri III, en 1586, et en y ajoutant ce que l'expérience nous a fait connaître, ordonnons qu'en toutes les villes et gros bourgs, il soit établi, s'il n'y en a point, un hôpital pour les pauvres mendiants et enfants orphelins, lesquels seront logés, nourris, instruits à la piété et aux mes tiers dont ils pourront se rendre capables ».

La maison de la Péchoire était trop petite. Le rez-de-chaussée, en contrebas d'un terrain, était humide. Limité par la rue et le clos des Augustines, il ne pouvait s'agrandir. On ne fit rien à ce moment pour obéir à l'ordonnance royale.

Vingt ans après, le 1-3-1682, à la suite d'une mission prêchée par quatre Jésuites, les habitants assemblés dans la grande salle du château, au son de la cloche, décident l'établissement d'un hôpital.

La délibération est prise par François Dupin, curé, docteur en théologie ; François Neyron ; Jacques Ronat et Marcellin Chomel, prêtres ; Jacques Bourbon, docteur en médecine ; J.-B du Fornel, écuyer ; sieur du Roure ; noble Antoine du Fornel ; sieur du Monteil Claude Sonyer, apothicaire ; Durand, sieur de Grange Neuve ; Marcellin Chomel, avocat ; Benoit Laurenson, avocat ; Henri Besson, avocat ; Paul Perret, apothicaire ; Christophe Roux, avocat ; Gidrol, notaire, etc.

L'ancien Hôtel-dieu Balmat était trop petit, aussi dès ses premières séances (11 mai) le bureau loue pour 29 livres la maison d'Antoine Bertrand, en face le jardin.

Le 17 mai, on trouve qu'il est indispensable d'avoir un prêtre pour prendre soin du spirituel et du temporel de l'Hôpital, et on prie M. Neyron de prendre cette peine. Il accepta.

Les directeurs d'office de l'Hospice Général étaient M. du Pin, curé ; le Marquis de Nérestang ; Chain, juge, lieutenant ; Antoine Massard, procureur d'office ; Pichon, premier consul ; Neyron et Chomel, prêtres ; Bourbon, médecin ; Gauthier, Ronat, Besson, avocats ; Sonyer et Perret, apothicaires ; Millon, Chavanon, Massard et Sainpère marchands.

Le bureau se réunissait tous les dimanches, à l'issue des vêpres. Il avait divisé le travail en nommant cinq administrateurs : secrétaire Chomel ; procureur Chavanon ; distributeur de pain, Massard ; directeur des passants, Neyron ; des pauvres, le curé, des malades les médecins, Bourbon et Chalenton.

Il choisit aussi sept surveillants qui doivent visiter l'hôpital (un pour chaque jour de la semaine) et douze quêteurs, chargés de passer par toutes les portes, une fois par mois, pour y recueillir les aumônes (ce dont les gens étaient bien aise, car ainsi ils n'avaient pas continuellement quelque mendiant à leur porte). Mais ce qui soutenait surtout l'Hôpital c'étaient les dons importants.

L'un des premiers qu'il reçut lui attira bien des ennuis, trop longs à énumérer. La communauté de la Ville lui donna la seconde herbe du Pré Pouzat. La ville n'en retirait aucun bénéfice car les gens avaient pris l'habitude d'y faire paître leurs animaux dès la rentrée des foins.

En 1718 l'hôpital loue cette seconde herbe pour 38 livres ; en 1727, Berger de Chazelles en offre 90 livres et l'obtient pour 100 livres ; l'année suivante, à cause de la sécheresse et des voleries, Favier de Montbrison n'en donne que 20 livres ; en 1731 elle est louée aux enchères et monte de 60 jusqu'à 93 livres.

En octobre 1687 Louis XIV octroie des lettres patentes adressées de Versailles le 10-1-1693 et enregistrées au Parlement de Toulouse le 21-7-1693.

Il réunissait l'ancien Hôtel-dieu à l'Hôpital Général ouvert conformément à l'édit de 1662

Ces lettres érigeaient en règlement les décisions prises par le bureau du dit Hospice Général. En voici quelques articles :

La mendicité est interdite et il est défendu de donner aux passants.

Les quêtes ne sont autorisées qu'au profit de l'Hospice Général.

Il est permis aux directeurs d'avoir prisons, carcans et archers portant épée et hallebarde pour chasser les mendiants.

Les directeurs peuvent recevoir maître, les ouvriers qui auraient travaillé six années dans leurs ateliers, sans faire subir d'essai et sans payer de droits.

La moitié des amendes appliquées dans le pays doit revenir à l'Hôpital Général.

Hôpital Perret.

Le 16-2-1723 messire Jean de la Fayolle originaire de St-Didier, chanoine de la cathédrale de Laon, qui devait 4.000 livres à l'Hôtel-dieu en adressa 2.800 à M. Perret qui avait déjà une avance appréciable.

L'Hôtel-dieu était en mauvais état. On y avait bien fait un second étage en 1718, mais le rez-de-chaussée ne valait rien.

On pensa alors bâtir dans le jardin. Mais on n'y donna pas suite. En 1725 rien n'est fait et les Sœurs de Jésus se plaignent d'être trop à l'étroit au faubourg de Lyon pour soigner les malades dont elles ont bien voulu se charger en 1710.

Le bureau de l'Hôtel-dieu apprend alors que Jean-Jacques Cèze, capitaine dans le régiment royal étranger, chevalier, dans l'ordre militaire de , était dans l'intention de vendre une maison avec grange, mesure et prairies, située au faubourg de la Séauve.

Le 21 mai 1725, une assemblée se réunit composée de Jean Clavière prieur curé, Antoine Véron sieur de Montroyet, Claude Durieu et Pierre de Lafaye prêtres, Joseph de Sagnard écuyer seigneur de Lafressange, Jean de Sagnard écuyer sieur de la Rivoire, Jean Marcellin de la Rochette écuyer sieur de Montgibier, Henri Besson sieur d'Ouillas, Christophe Chomel sieur du Mont, Christophe Parchas et Henri Massard avocat, Joseph Mollin premier Consul, Noël Moraudin écuyer, Jean Ronat sieur de Ville, Gabriel Pichon et Jacques Besson avocats, J.-B. Sonyer docteur en médecine, Le More maître apothicaire, chirurgien, Aulagnier notaire royal.

Cette assemblée charge Perret et Ronat d'acheter la propriété Chèze au prix de douze cents livres.

Démolitions et constructions se firent lentement. Le 18-1-1731 les charpentiers menuisiers Jacques Duplay et Barthélemy Rullière offrent leurs services au prix de 34 sols la toise. Aussitôt après Poinas se propose pour 32 sols. Le lendemain Duplay-Rullière descendent à 31 sols, mais Gaillard l'obtient pour 30 sols.

En 1734 tout est terminé. Les pauvres du faubourg de la Péchoire et les malades du faubourg de Lyon y furent logés.

Le 3 juin 1745, le principal bienfaiteur du nouvel Hôtel-dieu, l'abbé Antoine Perret, mourrait âgé de 92 ans.

Fils d'un chirurgien de St-Didier, il fut vicaire, puis prêtre sociétaire. Il remplit, avec un rare dévouement les fonctions d'économe de l'Hospice, dépensant ses propres deniers pour les besoins de la maison, et lui laissant ses domaines des Mats, de la Vigne et ses bois de Bramard.

Il est inhumé sous la lampe du sanctuaire de l'église paroissiale. Son portrait est à l'Hôtel-dieu près de celui de l'abbé Chomel.

A la fin de 1764, l'Hôpital avait reçu plusieurs sommes importantes, aussi, son bureau projette le 21-1-1765 de faire construire une autre maison semblable à celle de 1734 et lui faisant suite.

Au printemps de 1772 la grange fut bâtie, mais on ne put continuer faute de capitaux. En 1774 on dut vendre les biens donnés par Imbert Planchette. Le 2-4-1778 le bureau est même obligé de renvoyer deux pensionnaires par manque de ressources et de mettre les petits garçons en condition chez les cultivateurs.

Enfin le 10-11-1778 l'exécution de la maison est décidée. Le plan est confié au frère Augustin de Lyon.

On y emploie les pierres de la tour de l'horloge du Segni.

Les maçons reçoivent chaque jour vingt sols et trois soupes. Le charpentier Poinas ne demande aucun salaire mais seulement la nourriture.

Le 27-3-1781 tout est achevé et les orphelins y sont conduits processionnellement. Ils continueront à y être nourris, éduqués et instruits au nombre de 15 à 20 jusqu'en 1905.

A ce moment ils furent pris en charge par le département et envoyés au Puy.

Avant la Révolution l'Hôpital est ainsi divisé : au rez-de-chaussée se trouvent la cuisine, la boulangerie, la pharmacie, la salle de bureau et la salle du travail du ruban et dévidage des soies avec douze métiers de basse lisse.

Au 1^{er} étage, il y a au centre une chapelle où l'on dit la messe tous les jours et deux grands dortoirs d'où les pauvres peuvent entendre la messe.

La pharmacie non seulement approvisionne la maison mais vend à bon compte aux gens de la ville et en distribue gratuitement aux pauvres du dehors.

En 1682 il y avait 48 malades et on secourait 83 pauvres à domicile. En 1786 il y avait 60 pauvres à l'Hôpital. Le personnel se composait de 4 sœurs, 2 valets, une domestique et deux maîtresses pour l'instruction des enfants.

En cette année les directeurs sont de Rachat curé, M. de la Fayette avocat et juge de St-Didier, Mar. Sonyer capitaine châtelain avocat, H.-J. Massard procureur fiscal, Louis Savy avocat 1^{er} Consul, de La Fressange, le Blanc de Chantemulle écuyer chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, Dasquemye, Allouës Randon, Poivre chirurgien, Michel et Bayon notaires.

Voici (en livres) le budget de cette époque :

RECETTES

Location des domaines	866
Rentes sur particuliers.....	1.500
Produit du dévidage	1.000
Fabrication des rubans	1.500
Pharmacie	300
Quêtes et part des amendes.....	1.200

TOTAL..... 6.366

DEPENSES

Pensions viagères.....	666
Fondations perpétuelles.....	465
Tailles.....	460
Linge.....	1.000
Viande.....	1.200
Vin	300
Charbon.....	300
Sol	440
Réparations.....	150
Aumônes	300
Huile et savon	300
40 setiers de blé en plus de celui des domaines	800

TOTAL..... 6.381

Malgré deux périodes déficitaires, l'une sous la Révolution (voir plus loin) l'autre sous la gestion Taix où plusieurs biens furent vendus, cet hôpital continue son œuvre charitable.

En 1943 un arrêté supprima la pharmacie mais la maison ne s'en ressentit pas grâce à la bonne administration du bureau actuel et au supplément apporté par les retraites des vieillards et les subsides de l'Etat.

En 1850 Philippe Sovignet Déribes fit élever à ses frais une assez belle chapelle. En 1877 l'aumônier Mourier y fit placer cinq vitraux. Il en donna un, les autres furent offerts par le curé Messe, Th. Veron de la Combe, E. Pipet, L. Satre.

Pendant longtemps l'Hôpital fut desservi par des dames charitables et dévouées : La première dont on ait gardé le nom est la grande Marite. Elle laissa aux pauvres toute sa fortune.

Les deux Guillaumon se dévouèrent de 1693 à 1734 et furent remplacées par les sœurs Juge qui soignèrent vieillards et orphelins pendant que les Sœurs de Jésus s'occupaient des malades. En 1763 le bureau fait appel aux dames de bonne volonté. Ce furent les grandes familles qui se présentèrent. Mais leur service était irrégulier et les malheureux en souffraient, aussi en 1782 quelques unes d'entre elles voulurent se dévouer en se consacrant à Dieu sous l'habit religieux. Ainsi furent créées les Sœurs Hospitalières.

Le 25-11-1782 au nom, de l'évêque, le curé de Rachat donnait l'habit à Anne Dasquemye, Catherine Ploton et Marie Rancon et quelques temps après à Louise Ploton et à deux autres.

Leur administration fut féconde. A cette époque de trouble elles maintinrent l'ordre dans l'Hôpital, ce qui ne devait pas être facile.

Sous la Révolution la municipalité s'immisçait dans les affaires du bureau, prescrivait les entrées des pauvres, reprenait la seconde herbe du Pré Pouzat et exigeait la remise entre ses mains de la clef des archives de l'Hôtel-dieu.

Un jugement obligea les consuls à restituer le prix du regain du pré Pouzat perçu par la commune durant deux ans.

La municipalité ne faisant rien pour aider l'Hospice celui-ci fut obligé de suspendre la distribution de soupes aux pauvres gens de St-Didier au moment où la famine rendait cette œuvre de secours si nécessaire.

D'autre part l'ingérence de la municipalité dans les affaires de l'Hospice fut cause de la mauvaise administration de son bureau.

La dépréciation des assignats et la crise de moralité engagèrent les débiteurs à rembourser leurs dettes. L'administrateur Michel ne crut pas prudent de s'y opposer et reçut tous les capitaux sans délibération et sans formalité.

Le 29 messidor an II le Sous préfet d'Anthier prit l'arrêté suivant :

Vu le compte honorable de la commission administrative de l'hospice de St-Didier-la-Séauve et ses soins pour relever cette main de charité et y rétablir l'ordre et le travail.

Vu l'état de ses besoins et de ses dépenses qui excèdent beaucoup ses revenus.

Vu l'état des remboursements fait en, papier monnaie de divers capitaux qui s'élèvent à un total de 13.000 francs.

Vu la dilapidation de cette somme dans les malheureux temps d'anarchie, la mauvaise foi des capitalistes et la timide complaisance des autres.

arrête, la commission administrative de l'Hospice de St-Didier est invitée à faire tout, auprès de l'administration supérieure et des tribunaux, pour faire déclarer nuls les remboursements qui ont été faits contre les dispositions, des lois, à moins que les débiteurs préfèrent rembourser d'après l'échelle de dépréciation : d'Anthiet.

Les directeurs de l'Hospice n'ont pas jugé à propos de faire usage de cet arrêté : ils ne voulaient pas causer des ennuis aux profiteurs dont plusieurs appartenaient aux grandes familles.

Le 28 janvier, an XII, le ministre de l'intérieur a validé ces remboursements pour « éviter des recherches trop reculées et favoriser la tranquillité des familles ».

Malgré ces défaillances, l'Hôpital continua, en attendant l'aide des âmes généreuses : en 1829 Elise le Blanc de Pélissac lui lègue 12.000 francs ; en 1846 Sovignet Déribes et le curé Redon lui donnent 22.000 francs.

Sans se soucier de l'administration, les Sœurs Hospitalières se dévouaient dans cette maison. Malheureusement leur recrutement ne se fit plus. Elles ne suffisaient pas à la tâche.

En 1846 le curé Redon fit appel aux Sœurs Trinitaires de Valence.

Depuis plus d'un siècle, elles se prodiguent sans bruit pour soigner vieillards et malades.

Saint-Roch.

A peu de distance de l'Hôtel-dieu, contre une majestueuse allée d'arbres, malheureusement en voie de disparition, s'élève une chapelle dédiée à St-Roch ;

En 1564 dame Balmat avait légué un terrain pour ensevelir les pestiférés.

Quatre épidémies éprouvèrent la cité après cette époque. Pour être moins terribles que la Peste Noire ce furent des années bien tristes. On n'a cependant rien de précis car, nos livres d'états civils ne commencent qu'en 1685.

En 1640, pour demander au Ciel la cessation du fléau, les habitants de St-Didier firent vœu, pour eux et leurs successeurs, d'aller tous les ans en pèlerinage à N.-D. de Valfleury.

Ce vœu fut exaucé intégralement pendant 75 ans. Mais cela présentait de graves difficultés d'exécution. Il fut commué en une procession qui se fait le 1^{er} dimanche de Mai, et en des processions et double neuvaine de messes qui se célèbrent, en cet oratoire, à partir du 16 Août.

Chaque famille du pays tient à honneur de faire ce pèlerinage au jour assigné.

Cette chapelle fut bâtie à cette intention, en 1714, par les dons de tous.

Le 25-3-1724, Blaise Lacombe du Crouzet légua 500 livres pour orner St Roch.

Comprise dans le bien des congrégations comme bâtie sur un terrain appartenant aux Sœurs Saint Joseph, la chapelle et la promenade du pourtour fut acquise le 31-8-1792 par Michel, notaire, et Faure, maire, et cédée par eux à l'Hôtel-dieu, comme ayant été achetée au nom des pauvres. Plus tard, le Curé de Rachat en fit l'acquisition et la rendit à sa primitive destination.

Le 20-2-1829, Louis Savy, avocat à Paris, léguait 600 francs pour l'achat d'une cloche pour St Roch, en remplacement de celle donnée par son grand-oncle Denys Savy, décédé à Reims ; la première avait été enlevée par les Révolutionnaires.

Par le même testament, il léguait 1.200 francs de rente : 200 à la fabrique paroissiale, 400 à la commune, et 600 à l'Hôtel-dieu.

Ce Louis Savy était le frère de l'ancien Consul qui avait eu tant à se plaindre de Besson de Champigny.

C'est cette cloche qui tinte à chacune de ces processions matinales si bien, décrites par Jean Bonnefoy:

« Ecoutez l'oraison des chantres de l'église

« Qui court sur l'assistance et qu'emporte la brise ; « Jésus notre Sauveur, ayez pitié de nous

« N'êtes-vous pas Seigneur, le Rédempteur de tous. »



Du passé au présent

Hommes illustres

Celui qui voudrait montrer toutes les grandes figures nées à St-Didier aurait fort à faire, car il en trouverait à toutes les époques.

Il en est plusieurs auprès desquels on aimerait à s'arrêter pour les admirer, et puiser dans leur vie un modèle ou un réconfort, soit qu'ils aient accompli un devoir difficile, soit qu'ils en aient dépassé la limite, sans se soucier des critiques et de l'ingratitude.

Nous nous contenterons de donner notes sur cinq d'entre eux.

Allouès 1622-1689.

Jean-Claude naquit à St-Didier, le 6-6-1622, Agé de onze ans, il rencontre Saint Jean François Régis, au cours de ses prédications dans le Velay, et il lui « révèle les secrets de sa conscience et de ses pieuses aspirations ».

Le 25-9-1639, avec son frère Ignace, il entre au Noviciat des Jésuites de Toulouse. Quand il eut gagné ses grades, il enseigna tour à tour la grammaire, les humanités, la rhétorique, puis en 1651, la théologie.

Ordonné prêtre, il fait sa probation à Rodez le 5 juin 1655, et l'année suivante, il obtint d'être envoyé au Canada. Je baisai aussitôt la lettre du R. P. Provincial, et je me dis : c'est vous Seigneur qui me faites une si grande grâce. Je vous bénis, vous remercie et vous aime plus que tout. Je ne dois pas regretter les douceurs de France, comme la conversation avec tant de personnes : d'esprit, l'étude des sciences, l'usage des talents que j'ai reçu du Ciel. Je ne dois pas regretter ce qu'il faut quitter à sa mort. Je préfère l'abandonner aujourd'hui sans contrainte et avec mérite. Le 11-7-1658, il aborde à Québec qu'il évangélisa, puis il passa aux Trois-Rivières et à Montréal.

En mai 1665, la « Marche vers l'Ouest » lui est confiée. Il fonde les missions des Ottawats, des outajamis, des ousakis, etc..

Voici quelques phrases tirées de ses lettres, et qui montrent la valeur de cet homme :

« Pieu nous envoie comme des brebis au milieu des loups, dans de vastes forêts, parmi des sauvages qui s'entre-mangent. Mais, il ne faut pas craindre ceux qui ne peuvent tuer que le corps. Je suis où Dieu me veut, et plus j'aurai à souffrir, plus j'aurai aussi de consolation. On ne trouve jamais de croix, de clous, et d'épines qu'on ne trouve Jésus au milieu. Comme Saint Paul, je meurs tous les jours. Je n'aurais jamais compris en Europe ce que c'est que de se méfier de soi-même, et de se confier totalement en Dieu seul : Pour convertir les sauvages, il ne faut pas tant de sciences que de sainteté. Un zèle trop ardent y gâte tout. Il ne faut pas d'autre miracle que de faire le bien, de souffrir beaucoup, de ne se plaindre de ses peines qu'à Dieu, et de se tenir pour un serviteur inutile ».

Il mourut en odeur de sainteté le 28-3-1689, en sa résidence de Saint-François.

Il avait annoncé Jésus-Christ à plus de vingt nations différentes. Ses contemporains le comparaient à Saint François Xavier.

Marie de l'Incarnation, cette Thérèse du Nouveau Monde, écrivait : « A le voir, on dirait qu'il n'a ni force, ni santé ; et cependant, il est infatigable, on ne peut rien voir de plus laborieux. »

Le Général Rullière, 1787-1863.

Son père, issu d'une vieille famille de notaires, était procureur du roi à St-Didier.

Joseph Marcellin Rullière naquit le 9 juin 1787, à St-Didier, puis il reçoit l'instruction d'un M. Vincent, précepteur, qui avait une petite école au N° 22 du faubourg de Montfaucon.

Le 4-3-1807, il s'engage dans les grenadiers de la Garde Impériale. Trois mois après, 14 juin, il est à Friedland. Puis il suit les campagnes d'Espagne et d'Autriche, où il combat à Essling et Wagram.

De retour en Espagne, il lutte pendant trois ans contre les troupes de Mina. Le 8 juin 1812, au combat d'Acèdo, il est blessé grièvement.

Dix mois après, il est chef de bataillon, et l'Empereur lui donne la Légion d'Honneur. Il est à Lutzen, et Bautzen.

A Goldeberg, la division Puthod, dont il fait partie, se bat avec 3000 hommes, contre les 30000 de Blücker. Les survivants sont faits prisonniers, et Rullière est interné en Russie.

En 1814, il revient, est fait officier de la Légion d'Honneur, et à Waterloo il charge au côté du Maréchal Ney. Quand ils ne sont plus que 200, il sauve le drapeau du 95^{ème} en le cachant sous sa redingote.

En 1820, ses chefs disent de lui: « Le commandant Rulliere est un officier supérieur de la plus haute distinction, à une instruction savante, il joint la fermeté, le zèle, le dévouement.

Il est nommé chevalier de Saint Louis.

En 1823, il fait la campagne d'Espagne, où il se distingue et se voit décoré de l'Ordre de Saint Ferdinand d'Espagne, et commandeur de la Légion d'Honneur.

Après un court séjour à St-Didier, il repart pour la campagne d'Algérie, où, à Blidah, il mérite que le général en chef, Comte Clausel, demande pour lui le titre de général, qui lui est donné le 11-10-1832.

En 1837 il retourne en Algérie, auprès de Bugeaud et Damrémont. Lorsque ce dernier fut tué, Valée plus ancien, prit le commandement en chef, et Rullière escalade la brèche se jette sur la Casbah, et s'empare des Arabes qui s'y étaient réfugiés.

A Versailles, dans la salle des Batailles, Horace Vernet a représenté le général Rullière défendant les hauteurs Coudiat-Aty.

En 1839, il est Grand Officier de la Légion d'Honneur, et l'année suivante, après avoir mis en déroute les troupes d'Abdelkader, il revient à St-Didier, puis rentre à Paris.

Pour diminuer un déficit de seize millions, le ministre des finances procède à un recensement des propriétés. On crie : à l'Inquisition. A Toulouse, des barricades s'élèvent. Rullière y ramène d'ordre.

En 1845, il est nommé Pair de France, et à la révolution de 48, il est mis à la retraite, avec six mille francs : il comptait 41 ans de services, et 22 campagnes.

La même année, il est élu député de la Haute-Loire, par 10.232 voix, contre 6.103 à M. Saint Ferréol, et 4.325 à Calemard de la Fayette.

Arrivant au pouvoir, le prince Louis Napoléon voulut un ministère de conciliation : il mit Odillon Barrot président, de Falloux aux cultes, et Rullière à la guerre. Il y resta dix mois.

En 1849, il échoue aux élections dans la Haute-Loire, mais il est élu à Marseille.

La mort le surprend le 24-8-1863. Selon sa volonté, aucun honneur militaire ne fut rendu à ses obsèques qui eurent lieu à la Madeleine, au milieu de nombreux amis et compagnons d'armes.

En 1887, une décision ministérielle donne son nom à une caserne de St-Etienne.

En 1899, la municipalité Briat prend la délibération suivante : « La ville natale du Général Rullière s'associe de grand cœur au projet de lui élever une statue, et dans ce but, vote une première mise de fond de deux mille francs ».

Diverses circonstances firent remettre ce projet à plus tard. On se contenta de donner son nom il une place, et de poser un plaque de marbre sur sa maison natale.

François Peyrard.

François Peyrard. naquit le 20-10-1759, à Vial, sur la Semène, entre St-Didier et St Victor Malescours.

M. Monnet, inspecteur général des mines dans la Haute-Loire en 1793, nous apprend que Peyrard étudiait pour être prêtre. Mais une fredaine de jeune homme le porte à désertier le séminaire.

Il se rendit à Paris, et n'y trouvant pas de travail, s'engage dans les Gardes Françaises, mais il ne put se plier à la discipline militaire, et là aussi Peyrard avait résolu de désertier lorsque la Révolution le tira d'embaras.

En 1786, il ouvrit un cours libre de mathématiques et de géométrie, dont « Le Journal de Paris », le 23-1-1787, explique la pédagogie : « Paraissant aussi peu instruit que mes élèves, nous procéderons lentement en nous élevant par degrés d'idées sensibles aux idées plus composées, en suivant les méthodes des inventeurs. En géométrie, nous opérerons d'abord sur le terrain. J'éveillerai la curiosité de mes élèves et leur épargnerai tout espèce de dégoût.

En outre, mes leçons seront gratuites pour ceux qui n'auront pas compris les matières enseignées ».

La Révolution arrêta ces cours.

Peyrard fut bientôt regardé comme un « coryphée » des nouvelles doctrines, et « sa verve haute » le fit nommer membre du département de Paris.

Lorsque le conventionnel Lemoine (du Velay) fut envoyé en Auvergne et à St-Etienne pour y activer l'extraction du charbon et la fabrication des armes, il prit Peyrard pour secrétaire. C'est alors que Monnet eut l'occasion de le connaître et d'apprécier son savoir.

Au retour de cette mission, dont il avait été le véritable chef, Peyrard fut nommé (1795) bibliothécaire secrétaire et rédacteur du journal de l'Ecole Polytechnique, puis en 1805, professeur de mathématiques et d'astronomie au Lycée Bonaparte.

Mais en 1816, son défaut de conduite lui fit retirer ce cours.

C'est que Peyrard avait fort évolué. Après avoir professé l'anticléricisme des Girondins, il en arrivait à l'athéisme des Sans-Culottes.

En 1789, il écrivait à P. Pailhon à St-Didier : « Dieu soit loué! L'Assemblée Nationale vient de décréter la suppression de tous les ordres religieux. On va les relever de leurs vœux avec la permission du Pape (? !...) on s'occupera bientôt des évêques qu'on réduira à 20, et qu'on fera élire.

« Vous ignorez sans doute, cher ami, que j'ai eu quelque part à la Révolution. Le Palais Royal a tout fait, mais j'étais un des principaux acteurs... Si nous n'avons point de veto, si le roi et l'Assemblée Nationale est (sic) à Paris, c'est peut-être à moi qu'on en est redevable ».

Mais si Peyrard n'avait à son actif que ses agitations politiques, son nom serait oublié. Ce qui fit sa renommée fut sa production littéraire et scientifique, et en particulier son premier ouvrage, paru en 1793 : *De la nature et de ses lois* (4 éditions en trois ans).

En 1798 il publia les « Récits historiques des descentes faites en Grande-Bretagne ».

L'année suivante il revit et augmenta les 4 volumes de Bezant : « Cours de mathématiques à l'usage de la marine et de l'artillerie ».

Ce fut un succès qui éveilla les jalousies et les plagiats.

En 1803, en collaboration avec Batteux, il donna la « Traduction des poésies d'Horace » puis la traduction de Corneille Agrippa « De la supériorité de la femme sur l'homme » et le « traité de l'incertitude des sciences ».

En 1805 il publia « l'Alphabet Français », puis il entreprit de traduire les œuvres d'Archimède qui lui méritèrent les éloges de Lagrange et Delambre.

En 1812 parut la statistique géométrique d' Archimède.

Il déterra ensuite les œuvres d'Euclide : « Eléments des données » et « les cinq corps attribués à Hypsicle » qui lui valurent l'approbation de l'Académie.

Cette traduction fut publiée en grec, en latin et en français. En 1819, l'ancien révolutionnaire en dédia une édition au Roi.

Peu après paraissaient les Principes fondamentaux de l'arithmétique suivie des règles nécessaires au commerce et il la banque ». Cet ouvrage en 3 volumes fut plusieurs fois édité (la 3^{ème} fois en 1822).

En 1819 F. Peyrard avait annoncé qu'il traduisait les « Coniques d'Appolonius ». Ce livre ne parut pas.

Le 3-10-1822 il mourut à l'Hôpital St Louis, à Paris.

Sa vie certes fut bien remplie. S'il mérite des reproches c'est que peut-être il s'était trop laissé envahir par la morale relâchée d'Horace.

Mais le travail acharné de ce vulgarisateur qui a su arracher au passé tout l'acquit de la science antique a effacé ses égarements d'homme.

François Peyrard a laissé un monument scientifique et littéraire qui honore son pays.

Le R. P. Louis Verdier. S. J. 1820-1898.

Son père, né en 1785, fut grièvement blessé à Iéna, où il resta douze heures parmi les morts du champ de bataille.

A peine rétabli, il rejoint son régiment en Espagne, mais ses cicatrices se rouvrent et il reçoit son congé.

Il se fixa à l'Hôtel de la Grand Place que son fils aîné fit prospérer par sa bonne tenue.

Très jeune, Louis eut l'idée d'être missionnaire et souvent sa mère constatait qu'il se couchait sur le plancher pour s'endurcir.

Une étourderie du collégien de Monistrol montre son esprit de décision. En vacances il se prit à exciter une vache ombrageuse, qui lui bondit dessus tête baissée. Un mur lui barrait la retraite. Il attend l'animal, le saisit par les cornes et le maîtrise. Ce trait révèle le fond de son caractère.

Au séminaire du Puy, on le surnommait St Louis de Gonzague à cause de sa piété captive et de son zèle ardent.

Après un voyage à la Louvese il entre à la Compagnie de Jésus, malgré bien des obstacles rencontrés.

En février 1846 il est ordonné prêtre et passe, quelques jours à St-Didier, puis s'embarque à Bordeaux.

A peine en mer le P. Verdier et ses deux compagnons subissent la calomnie d'un franc-maçon qui fit croire au capitaine que les trois jésuites capturaient la confiance des matelots pour le faire assassiner.

En relâchant au Cap, ce capitaine dénonça le complot au Consul français homme d'esprit qui le détrompa.

Le 29 juillet ils arrivent à Karikal et y trouvent le choléra ; déjà trois missionnaires sont morts. Eux-mêmes sont atteints deux jours après. L'un d'eux mourut et le P. Verdier ne dut son salut qu'à une médication violente et rapide.

Il va travailler plus d'un demi-siècle au Maduré, en face Ceylan, sur cette terre brûlée en été, puis verte de palmiers éventails qui donnent à la fois, bois, nourriture et boisson.

Il y a là 1.500.000 habitants dont 100.000 catholiques mais presque schismatiques et au caractère andalous : bons, doux puis soudainement terribles. Le roi se croyait pontife suprême et venait de chasser les prêtres catholiques des églises, pour les remplacer par des schismatiques.

Un acte de faiblesse peut détruire la vraie religion sur cette terre foulée par St François Xavier. Le père Verdier est bien l'homme qu'il faut : décision prompte, exécution rapide, prévoyance éclairée, recours aux moyens légaux. Il sera cela jusqu'à sa mort.

En 1849 les schismatiques décident « d'empêcher tout revenu, de s'emparer des troncs, d'accabler le prêtre d'insultes, d'empêcher les offices en créant des tumultes, de fermer les églises, de traîner le prêtre devant les tribunaux, de le calomnier, de défendre aux marchands de lui vendre, de battre, piller, ruiner ses partisans et ainsi le forcer à fuir ».

Le P. Verdier saisit le taureau par les cornes. Il attaque. Son premier procès dure sept ans pendant lesquels les policiers turcs et païens occupent l'église et séquestrent les quêtes, mais, à la fin, il est victorieux.

Ses nombreuses luttes sont toutes merveilleusement conduites et plusieurs touchent au miracle.

En 1852, il constate que les conversions se multiplient : « ce matin, j'ai dit la messe en plein air, l'église étant trop petite. J'avais confessé 50 personnes et j'en avais baptisé 32, ajourné 29.

Le 15 mai 1853 il devient supérieur de la Mission.

En 1860 il visite chaque jour les cholériques de Pettei, leur donne quelques pilules, leur fait baiser son crucifix et tous guérissent au grand étonnement des turcs et des païens.

Six ans après il fonde un orphelinat qui donne naissance à un village comptant 336 âmes au moment de sa mort et qui a continué de grandir.

En trente ans, les religieuses de Sainte-Anne qui le secondent ont ouvert les portes du Paradis à plus de 60.000 nouveaux nés païens :

Le 30 août 1886 le P. Verdier était à Rome pour obtenir une convention que le Portugal refusait obstinément. Ce fut long. Enfin le 13-3-1887 Léon XIII lui accordait satisfaction et il revenait voir une dernière fois sa vieille mère à St-Didier.

Six mois après, le Portugal créant encore des difficultés, il retourne à Rome. La lutte fut plus longue et plus dure. Enfin le 16 juin 1889 il réussit à obtenir un traité du cardinal Rampolla et après une visite au Pape il rentra dans son cher Maduré dont il était pro vicaire apostolique en l'absence de l'évêque retenu au Concile du Vatican.

En 1893 il devenait Supérieur Général du Maduré et Vicaire Général. Trois ans après cent Jésuites se réunissaient pour célébrer les noces d'or de mission de leur Supérieur. Cinquante ans de travaux sous ce climat ! c'était la première fois qu'un tel évènement se produisait.

Les catholiques de Tuticolin lui disaient à cette occasion : « Notre nombre a doublé, celui de nos prêtres a triplé, vous avez élevé d'élégantes églises, des écoles élémentaires et secondaires, des collèges, des orphelinats, des hôpitaux et vous avez fait trois fois le voyage de Rome à un âge où beaucoup se reposent ».

En effet il y retournait. Il vint aussi à St-Didier, où il fut fêté comme il convenait. Le curé écrivait : « Ici il est bien acquis que le P. Verdier est la plus grande illustration de sa paroisse natale ».

De retour aux Indes. il y bâtit pour les Etudiants un institut de quatre étages qui fait par sa hardiesse l'admiration des ingénieurs anglais.

Sa grande humilité (il était supérieur depuis quinze ans, que ses parents de St-Didier n'en savaient rien), sa mortification, qui lui fit accepter sans une plainte les grandes douleurs de la fin de sa vie, et ses importants travaux reçurent enfin leur récompense.

Il mourut le 30-10-1898, âgé 79 ans.

Mgr. Cavadini disait de lui: «Comme on se sent petit à côté d'un tel géant ».

Lorsque 26 ans après on voulut transférer sa dépouille dans un autre caveau, on fut fort étonné sous ce climat d'Orient, de trouver son corps intact, tout comme au lendemain de sa mort.

Monseigneur Chausse 1838-1900.

D'une race foncièrement catholique il avait parmi ses cousins de Marllhes et de Jonzieux un évêque missionnaire et six prêtres dans le diocèse de Lyon.

Pendant la Révolution, son aïeul Jean Chausse, de Brignon soulageait les misères des pauvres gens : « On mettait cuire tous les jours une grande marmite qui tenait trois bichets de pommes de terre et on la donnait aux pauvres qui étaient nombreux, car le pain manquait de tous côtés, et bien souvent la pleine marmite ne suffisait pas pour tous ».

Cet aïeul donnait aussi asile aux prêtres : «Il lui arrivait souvent de ne pas se déshabiller de toute une semaine pour aller, pendant la nuit, inviter ses voisins à la messe qui se disait dans sa grange ».

Dénoncé, ainsi que deux de ses fils qui avaient abattu l'arbre de la Liberté, ils furent enfermés dans l'ancien couvent des Augustines aux Vallards, puis conduits à Lyon où ils devaient être guillotins, mais arrivés à Rive de Gier ils furent relâchés.

Augustin Chausse naquit à Beaumas le 17-2 1838 et alla d'abord à l'école des Frères de St-Didier, puis en 1851 il passa au petit Séminaire de Monistrol où il fit de fortes études.

Après sa philosophie (18-9-1859) il entra au Séminaire des Missions Etrangères à Paris.

Le 14 juin 1862 il est prêtre et, pour ne pas donner à sa mère la peine de la séparation, il fit le sacrifice de ne pas venir à St-Didier lui dire adieu. Le 19-9-62 il s'embarque à Marseille pour la province chinoise de Kuang-Toug.

C'était un pays aussi grand que la France et peuplé de 35 millions d'âmes à sauver. Poste de sacrifice où la persécution avait fait trois martyrs en 1856.

Ses lettres ne sont qu'un long récit de luttes et d'épreuves sans cesse renouvelées. En 1873, de Lion-Thion, il écrit: « Tout autour de moi, il n'y a que des ruines, 143 maisons ont été la proie des flammes ; plusieurs néophytes sont morts de misère et de coups ».

Deux ans après il dit: « J'ai été chassé à coups de pierre, sans être lapidé, ni martyr. Mais on veut couper la tête à trois chrétiens ».

Le 16-10-1880, il est préconisé évêque de Capse, titre porté déjà par deux martyrs, et le 25 juillet suivant il est sacré par Mgr. foucauld.

Le 15-9-1880 une émeute éclate à Canton dont les sinistres lueurs jettent l'effroi sur la colonie européenne. Le nouvel évêque répare les désastres et obtient des indemnités du gouverneur chinois.

La mission ainsi protégée reprend ses travaux. Le vaillant prélat est partout, voulant tout voir, tout connaître ; il multiplie les œuvres et poursuit en même temps la construction de la cathédrale de Canton commencée depuis vingt ans.

La guerre du Tonkin vint arrêter cet essor. Il dut même abandonner la résidence et recommencer les mêmes luttes et les mêmes souffrances qu'à son arrivée : « C'est une douleur, disait-il, au-dessus des forces humaines ».

En 1900, après la prise de Pékin, il vit tout le pays, en feu, les missionnaires chassés, les chapelles démolies, les chrétiens pillés. Il en ressentit un coup terrible et se mit au lit.

On lui conseillait de se reposer. Deux médecins français le décidèrent enfin, le 6-10-1900, à se mettre en route pour Hong-Kong. Mais en y arrivant l'évêque de Yun-Nam lui administra les derniers sacrements et le 12 octobre il expirait.

On fit à Mgr. Chausse des funérailles magnifiques. A Hong-Kong la messe de Requiem fut célébrée par Mgr. Escudier en présence de Mgr. Fenonil, du Consul français et de 60 prêtres.

St-Didier peut être fier d'un tel fils qui pendant 40 ans de durs labeurs et au milieu de continuelles épreuves sut propager l'amour de Dieu et de la France.

Ame forte, son zèle fut immense pour le salut des âmes. Aussi dur pour lui-même qu'indulgent pour les autres il était d'un désintéressement poussé à l'excès donnant tout ce qui lui venait de France et de son cher Beaumas dont il ne parlait jamais sans émotion.

Son frère le chanoine J.M. Chausse né et mort à Beaumas fut pendant 31 ans aumônier du Pensionnat St Louis à St-Etienne.

Il a écrit d'innombrables articles dans les journaux et revue... de la région. Parmi ses publications citons: « Vie de J.-M. Duplay (2 vol.), œuvres du curé Ravel, Reine Francon, l'Institut des Sourds-Muets de St-Etienne, Bibliothèque prétendues Populaires de St-Etienne, Manufacture des Mazeaux, Notice Historique sur St-Didier-en-Velay, la Rubanerie en Forez et Velay, Réforme du Travail Manufacturier qui a obtenu le prix La Rochefoucault, etc...

Maires.

Citer les 32 Maires de St-Didier après avoir résumé la vie des hommes illustres de ce pays n'est pas aussi paradoxal que cela peut le paraître à certains ;

Sans doute beaucoup n'ont rempli que leur devoir du moment et quelques uns se sont attirés des critiques, dont le bruit n'est pas complètement éteint.

La plupart cependant ont maintenu la commune à la hauteur de sa renommée en apportant au pays d'utiles améliorations - même au détriment de leur bourse.

Malgré le peu de durée de certains nous les citerons tous, en indiquant l'année de leur entrée en fonction.

1789 Henry de Pélissac, maire et consul.

1790 P. Faure maire ; Allouès Randon adjoint.

1793 Charles Dupeloux président de l'administration municipale ; Eyraud adjoint ; Joseph Michel agent municipal. Le 22 prairial an III Charles Dupeloux fut réélu maire.

1796 Gabriel Guignonnet, commissaire du Directoire exécutif du Canton de St-Didier et Président de l'administration municipale ; Claude Charras adjoint. Après l'élection royaliste de septembre et le 18 fructidor la municipalité démissionna et il ne resta que Guignonnet pour expédier les affaires courantes.

1797 janvier : Pierre Raphaël Sonyer Dulac, oncle de l'historien, curé en retraite, maire ; Faure adjoint.

1798 : Christophe Petit maire ; Faure adjoint, remplacé en 1813 par l'instituteur Vigne.

Fin 1814 : Jacques-Marie-Marcellin Veron, sieur de la Combe, avocat, maire ; Vigne adjoint.

Août 1816 Henry Leblanc de Pelissac maire ; Marcellin Soulier adjoint.

1821 : Lafaye du Bouchet, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis, maire ; Tean-Philippe Sovignet adjoint.

1829 : marquis Henri Hilaire Jean François Sagnard de la fressange, maire : (il fut député de 1835 à 1848) ; Sovignet, adjoint.

Il usa de son influence et de sa bourse pour secourir les malheureux et réaliser plusieurs améliorations. Notons que c'est à la famille du Fornel et Allier de la Fressange que l'on doit l'antique lavoir de la Peschoire.

1831 : Gabriel Henri Dasquemye. 1831 : Jean Philippe Sovignet.

1836 : Gabriel Henri Dasquemye.

1840 : Docteur Jean-Baptiste Thomas, maire ; Gabriel Chemain adjoint.

1847: Claude Amable Sovignet, fabricant de rubans, mort à l'Hospice. Il avait construit entre le Pré de la Foire et le faubourg de Montfaucon, deux usines. L'une est devenue la maison mère des Sœurs de Jésus, l'autre, « la grand maison », a été remplacée par la villa de M. Goyet.

Ce maire a dépensé plus de cent mille francs or de sa fortune personnelle en projets utiles à la ville.

Il ouvrait libéralement sa main pour les pauvres et pour les œuvres, se contentant pour lui, du strict nécessaire.

1848 : Antoine Melchior Chatagnier (5 mois).

1848 : Paul Philibert Riou maire ; Pierre Thomas adjoint.

1854 : Théodore Veron, maire ; Pierre Bayon, puis Gabriel Besson, adjoint.

1865 : Pierre Bayon.

1866 : Honoré Couillet maire ; L. de Lafayette adjoint.

1869 : Louis Allouës de Lafayette maire, Th. Savy adjoint.

1878 : M. Ferréol maire, François Taix adjoint Ferréol rompit avec les traditions généreuses et libérales de ses prédécesseurs. Sectaire anticlérical il épure à sa façon le personnel de la mairie et malmène les conseillers municipaux qui ne pensent pas comme lui, à tel point qu'il s'attire les remontrances du Préfet.

Les Frères recevaient un traitement annuel de 107 francs, il les réduit à 228 fr. dans le même temps où il donne 1200 francs aux instituteurs laïcs.

Sous son administration M. Grégoire conducteur des Ponts et Chaussées dressa le cadastre qui fut payé 1.800 fr.

Il fit faire la Halle aux grains (30.000 fr.) et l'école publique des garçons (60.000 fr.).

1882 : François Taix continue la politique de parti de son prédécesseur ce qui ne mit pas la paix dans le pays, ni la prospérité dans la commune ni à l'Hospice dont il était administrateur et dont il vend les terres en bordure de l'avenue de la gare.

L'adjoint Gabriel Verdier maître d'hôtel était plus libéral que le maire.

En 1889 le Conseil Général de la Haute-Loire ajourne le chemin projeté du Crouzet à la gare.

La même année, la ville crée un cours de tissage, à la Halle, et le confie à M. Chomier dont on garde encore un bon souvenir.

Puis elle vote 50.000 fr. pour fonder une école d'apprentissage. Le local, installé dans le jardin près l'école des garçons, était pourvu de douze étaux et de nombreux outils.

Cette école a prospéré pendant une vingtaine d'années, puis l'outillage a disparu.

Le 5-4-1893 la Compagnie Loire et Centre signe un contrat de trente ans pour installer l'électricité à St-Didier.

L'année suivante, la municipalité vote un crédit de 31.000 fr. pour les fontaines et un autre de 50.000 fr. pour construire un lavoir près l'école des garçons. Peu après Taix démissionne.

1895 : Gabriel Verdier.

1896 : Jean-Baptiste Briat maire, Eug. Deschomet adjoint.

Fabricant de rubans, esprit modéré Briat ramena le calme dans les esprits.

En 1900 il vote 15.700 fr. pour le cimetière de la Séauve, 15.000 fr. pour la route du Prège, 12.000 fr. pour les écoles du Crozet et de la Rullière.

La modération de ces dépenses, à côté de celles de Ferréol Taix, fut fort remarquée.

En 1911, il était question d'établir un tramway Bas Firminy par Monistrol, les Villettes, Ste-Sigolène, St Pal de Mons, la Séauve, St-Didier et St Just.

Ce projet n'aboutit pas.

1912 : Eugène Deschomet, maire ; Marius Ploton adjoint.

1914 : Marius Ploton, Maire ; Antoine Moulin, adjoint.

1918 : Antoine Moulin.

Docteur Charrin, en 1919.

Adjoints : Henri Goyet et Louis Magnoloux, avec une municipalité formée d'Anciens Combattants.

Ils votent dix mille francs pour l'érection des deux monuments aux morts de la guerre : la stèle du cimetière et Le Poilu du Pré de la Foire pour lesquels une souscription avait fourni 20.000 fr.

La ville fut embellie par la création de deux jardins publics, celui du Poilu œuvre du maire et le square Roussel organisé par Marcellin Roussel administrateur et bienfaiteur de l'Hospice. Il y consacra ses revenus personnels et fonda une rente de 500 fr. pour récompenser chaque année quelque dévouement filial.

M. Auguste de Veron de la Combe.

Maire en 1930, adjoints Docteur Charrin, Henri Goyet, Louis Magnouloux, Jean Charreyron.

Deux grandes améliorations sont dues à cette administration : l'eau et les égouts.

Les anciens égouts étaient trop petits et mal faits. Des collecteurs en ciment furent établis dans toutes les rues. Cela permit de déverser toutes les eaux dans ces récepteurs nouveaux.

La commune s'endetta, les impôts augmentèrent, mais l'assainissement de la ville y gagna.

L'autre amélioration fut plus importante encore, car tous les étés il y avait disette d'eau. Les sources de Riopaille suffisaient en saison de pluie et en hiver 200 mètres cubes par jour (car on dépense moins d'eau lorsqu'il faut l'aller chercher avec une cruche). Mais en été elles ne donnaient pas dix litres par jour pour chaque habitant : 25 mètres cubes par jour.

Afin d'éviter les pertes on n'ouvrait que trois fontaines pendant deux heures à midi et le soir. Et chacun attendait son tour pour se servir; avec souvent cinquante seaux avant soi... et la crainte de voir se tarir trop tôt le mince filet d'eau.

Au Calvaire il y avait bien une grosse source qui jadis alimentait la Bedoire, mais un particulier l'avait captée.

Place du Général Rullière, il y avait aussi l'intarissable puits des Seigneurs ; mais on n'aimait guère cette eau : il fallait la pomper et elle ne se renouvelait jamais.

(Ce puits mesure quinze mètres de circonférence sur douze de profondeur dont huit d'eau en été)..

Des puits domestiques! Presque chaque maison avait le sien, mais les eaux étaient crues.

Aussi le projet fut-il bien accueilli.

Des recherches furent faites à Bramard. L'abbé Mermet, célèbre radiesthésiste, trouva une rivière souterraine qui contourne le pays passant à Robert puis sous les Frères pour se rendre ensuite à Randon.

Mais elle était à 80 mètres sous terre. A Robert elle remonterait bien de 35 mètres mais il faudrait encore la tirer, de la et l'administration supérieure refusa ce projet.

Il fallut aller chercher l'eau de Semène quoi que cela occasionne une forte dépense d'électricité.

Après filtrage par silex, l'eau se rend dans un puits où elle est verdunisée. Puis une pompe de 33 chevaux la refoule à Jabry, à raison de 25 m³ à l'heure dans deux réservoirs de 200 m³ chacun.

Le besoin en eau est actuellement (1946) de 170 m³ par jour en hiver et de 300 m³ en été.

En 1915 les dépenses de pompage furent de 31.250 kw. pour 49.080fr. En 1946, année assez pluvieuse elles furent de 19.000 kw. pour 36.150 fr. Ces dépenses sont payées par les abonnés qui sont de 320 en 1946.

Les frais d'installation s'élèvent à plus d'un million, dont 617.000 pour les fontaines et la canalisation.

Cette dépense et la réfection des égouts furent couverts par un emprunt qui occasionna une hausse subite des impôts : en 1938 augmentation de 43 % pour le département et 145 %, pour la commune, soit une majoration moyenne de 58 %.

Mais le progrès était réalisé. Ces anciens combattants de 1914 qui dirigeaient cette municipalité surent faire leur devoir, lorsque les Allemands arrivaient à Bramard, comme lorsqu'il faillit recevoir les réfugiés de la Moselle et de la Provence en 1939 et 1944.

Joseph Collard, maire.

Henri Goyet, Gabriel Bergeron, Joseph Girard, adjoints.

Une municipalité d'union fut élue pour remplacer Le Conseil Municipal de Libération.

Mais lorsque les élus de gauche virent qu'ils n'obtenaient pas le poste de 1^{er} adjoint, ils démissionnèrent

On fit alors appel à Joseph Collard mutilé de la guerre 1914.

Elu maire il se consacra sans mesure à une tâche particulièrement ardue en ces temps de rationnement général.

Dans le but de retenir à St-Didier les jeunes ménages qui émigraient dans la Loire, il voulut fonder une usine pour donner du travail aux hommes.

La mort ne lui en laissa pas le temps. Usé par les blessures reçues à la guerre en 1915, et par les soucis d'un poste qu'il n'avait accepté que par devoir, il succomba victime de son patriotisme.

Ses funérailles (13-2-1947) revêtirent un caractère d'universel hommage à son dévouement.

A l'église, Mgr Martin, par son secrétaire, fit savoir la haute estime qu'il avait pour Joseph Collard, relevant la phrase que celui-ci écrivait : « Je souhaite à beaucoup d'hommes de connaître, comme moi, la joie profonde de donner leurs fils à l'Eglise ».

Au cimetière, M. Bergeron, son, adjoint, montra la leçon de loyauté, de patriotisme, de travail et de foi vécue qui se dégage de la vie de cet ouvrier devenant contremaître, puis patron et maire, et gardant toujours la même simplicité, la même amabilité.

Le Secrétaire Général de la Préfecture retraça l'existence de cet homme de bien, et il concluait grâce à l'idéal qui l'animait en dépit des déboires et des souffrances qu'il devait connaître, il fut certainement un homme heureux, car il a vécu sans la haine qui ronge, sans l'orgueil qui déçoit, sans l'égoïsme qui avilit, en se consacrant très simplement à ses semblables. Il a bien mérité de sa petite patrie, et de la grande...

Gabriel Bergeron, maire en 1947.

Avec pour adjoints : Baptiste Moulin, Joseph Girard et Maurice Terrat.

La Compagnie des Sapeurs-pompiers devenant Centre de Secours, le maire fit l'acquisition d'une motopompe et d'un fourgon, en même temps qu'il s'occupait d'approvisionner en eau les villages qui en étaient dépourvus.

Puis il fit l'achat d'un camion pour faciliter les services communaux : enlèvement des ordures ménagères, déneigement, entretien des routes et agrandissement du cimetière.

Ces réformes accomplies en quelques semaines font espérer beaucoup de ces nouveaux administrateurs imprégnés d'un esprit démocratique et progressif.

Papeterie du Crouzet.

Les moulins à papier du Crouzet furent construits en 1620, sous Louis XIII, par messire Cusson de Saint-Ignac, époux d'Antoinette Copier, seigneur de Montcoudiol. Son bief et son écluse existaient depuis plusieurs siècles, ainsi que le constate le « terrier de Ville » en 1325.

Ses tenanciers payaient à la dame abbesse de la Saulve, de qui ils relevaient entre autres redevances « huit livres de beurre ». M. Cusson continua de payer cet impôt.

La papeterie fut louée jusqu'en 1798. Le 1^{er} contrat de bail que l'on possède de 1652 ; passé devant Massard, notaire royal, par noble Antoine Hugues Cusson de Saint-Ignac, qui l'affirme à Pierre et Antoine Pailhon frères, du lieu du Champ, paroisse d'Ambert en Auvergne.

Le 20-12-1654, un second bail est consenti aux mêmes Pailhon, pour 312 livres et une rame de papier.

A la mort de Hugues Antoine Cusson, l'héritage passa à ses deux filles, Marie et Agnès.

Pierre Pailhon en 1715 achetait la papeterie au prix de 7.200 livres. Mais le 9-11-1723, un incendie détruit tout. Les pertes estimées à 23.000 livres lui font résilier son contrat d'achat ; et en 1726, il passe un nouveau bail à 360 livres.

En 1726, son fils Marcellin Pailhon lui succède, et quatre ans après, il va monter à son compte une papeterie à Rochetaillée.

Agnès de Saintignac s'était mariée avec André Dominique d'Apchon, seigneur et baron de Verrières. Bientôt séparée de biens d'avec son mari, elle se retire à l'abbaye de la Séauve.

Sa sœur Marie, seule héritière du Crouzet, lègue ses propriétés à son petit neveu Joseph Véron de la Combe, conseiller du roi, lieutenant général au baillage de St-Ferréol qui, en 1738, possédait les moulins et les domaines de Montcoudiol, de la Combe, et du Bas.

Les Pailhon, qui fabriquaient du papier blanc et du papier timbré, furent remplacés par Johannot, venu d'Auvergne. Il resta dix ans au Crouzet, puis alla s'installer à Annonay.

De 1750 à 1767, Pierre Arthaud, papetier d'Ambert, loue les moulins de messire Joseph Véron, pour 300 livres.

En 1774, Jean-Marcellin Véron de Montroyet, avocat au parlement afferme sa papeterie à Thollet, pour 550 livres, une rame de papier à lettres.

A cette époque, il y avait une cuve, un grand moulin, à six piles à maillets, et un petit moulin à cinq piles à maillets.

Douze ans après, Thollet se retire pour créer une fabrique semblable à Pont-Salomon. Son fils aîné prend sa place et, en 1790, passe un bail de huit ans avec Veuve Veron de Momroyet, pour 650 livres, plus deux rames de papier cloche, et une rame de papier à lettres.

En 1798, Madame Veron de Montroyer dirige elle-même la papeterie, puis en 1803, elle la loue à deux de ses fils, Veron du Poyet, et Thomas Veron de la Combe.

En 1810, elle comprend deux moulins à six piles et trois maillets, deux cuves pour papier blanc. Il y a six ouvriers et six ouvrière, et on emploie 20 à 25 tonnes de chiffons par an.

En 1816, le personnel a doublé.

En 1833, Thomas Veron loue l'usine à Epiphane Touron et Paul Delaville. En 1840, Thollet leur succède et ne reste qu'un an.

Théodore Veron oncle, prend alors la direction avec un bail de 1.500 francs, puis il s'associe avec son frère Norbert, qui vers 1850, introduit l'emploi massif de la paille.

En 1865, un incendie détruit l'usine, occasionnant plus de cent mille francs de dégâts.

La même année, Norbert Veron prend avec lui son fils Théodore. Celui-ci assume seul la direction de l'usine en 1878, et il lui donne une extension telle qu'il, est amené à la transformer complètement.

En 1883, une force hydraulique de 160 chevaux était produite par 3 turbines et 4 roues, tandis que deux chaudières de 200 chevaux fournissaient la vapeur.

Actuellement, les fils de Théodore Veron de la Combe fabriquent annuellement cinq mille tonnes de carton et papier paille.

Autres papeteries.

D'autres usines se sont fondées dans les environs, comme celle établie au Fouttier-d'en-Haut, et détruite par un incendie en 1834.

En 1786, Tollé du Crozet installe une fabrique à Pont Salomon, et en 1793, son fils en établit une au Fouttier-d'en-Bas. Ces deux maisons furent vendues à la Ce des Faulx.

En 1845, François Thollet quittait le Fouttier-d'en-Bas, et achetait le Moulin des Louison à Cornet, pour y installer une papeterie. En 1863, M. Ferréol y mit une fabrique de rubans.

En 1823, Fayard en fonde une à Pont-Salomon ; elle se ferme deux ans après.

On pourrait encore citer celle de Tence, détruite en pleine activité, en 1825, par un incendie, celle de Chabannes, montée en 1830 par le gendre de Fayard, et vendue en 1845 à la Cie des Faulx celle de Cotatay, construite par Péjou, celle de Rochetaillée, fondée en 1740, par P. Pailhon, etc..

Rubannerie.

C'est sous l'influence des vicomtes de Joyeuse, que la fabrication des rubans s'établit à St-Didier.

Dès 1586, on trouve assez souvent dans les actes publics de cette ville, des tissotiers en soie, des cardeurs de soie, des marchands de bourre de soie.

Cependant le Terrier Paulat qui mentionne toutes les professions de St-Etienne en 1515, ne cite aucun passementier, mais seulement deux textores ou tisserands.

Le 16-6-1584, l'Association du Forez et du Velay réunie à Lyon, rédige ses statuts qui 50 ans après seront remplacées par le règlement de 1630.

Ce dernier, délibéré au Consulat de Lyon, ratifié par lettres patentes de Louis XIII, eut force de loi jusqu'au 17-3-1791.

Les magistrats du corps de métier étaient les deux maîtres gardes et les deux maîtres adjoints, élus tous les ans, par tous les maîtres passementiers.

Ils étaient chargés de maintenir les règles, droits et devoirs de chacun. Ils visitaient les métiers, surveillaient les produits, dénonçaient les fraudes et abus, inscrivait les apprentis, recevaient les maîtres et jugeaient en prud'hommes.

Le contrat d'apprentissage devait être dressé par notaire et ne pouvait l'être avant l'âge de 12 ans. Il durait 4 ans, et il fallait faire un autre stage de 4 ans avant de passer maître.

Un maître ne pouvait recevoir « qu'un seul apprenti ou apprentisse », et encore fallait-il que le maître ne soit ni veuf, ni célibataire.

Le maître devait bien traiter son apprenti, le surveiller et ne le faire travailler qu'au métier. Celui-ci ne pouvait quitter son maître, ni coucher hors sa maison sans cause légitime notifiée aux gardes-magasins.

Défense était faite aux taverniers, hôteliers, boulangers, revendeurs et autres, de prendre pour gage des étoffes, de la part des compagnons et apprentis, et ce, sous peine, de 50 livres d'amende.

Les fraudes étaient prohibées sous peine de confiscation et de 50 livres d'amende. Les passementeries d'or, d'argent et de soie devaient être sans mélange.

Les tissotiers, rubaniers, passementiers ne devaient pas travailler comme mouliniers, teinturiers, plieurs, fileurs, dévideurs.

Les cotisations mensuelles étaient de un sol pour les maîtres, et six deniers pour les compagnons. L'apprenti versait dix sols à son entrée en apprentissage, et trente sols à la fin.

Tous les ans, une assemblée réunissait les maîtres : les absents, sans cause légitime, payaient trois livres d'amende.

Le 34^{ème} et dernier article infligeait 60 livres d'amende à tout maître garde qui enfreignait ou ne faisait pas observer le règlement.

Article 30 « Et le cas arrivant que ceux du Velay où ils sont la plus grande partie du dit métier et où le présent règlement doit être principalement établi, ne veulent être compris en icelui. que défense soit faite à tout maître du dit art et métier de bailler à travailler à aucun du Velay, sous peine de 100 livres d'amende. »

Jusqu'à cette date, St-Didier s'était rapidement élevé dans cette industrie, grâce à son règlement particulier qui permettait d'accéder facilement au grade de maître : Aucun droit à payer. Après 1630, il fallait payer 48 livres (6 d'apprentissage, 12 de compagnonnage, 30 d'examen de maître). Le fils de maître qui n'avait qu'à payer 6 livres en tout restait au pays. Les autres préféraient s'établir plus près du marché de Lyon.

A St-Didier, il y avait beaucoup de petits commerçants en soie, point de grands. Ce premier centre des façonnés, par l'habileté de ses ouvriers ne sut pas le rester par l'union de ses forces. L'inertie d'une bourgeoisie qui s'isolait, ne songeant point à associer ses capitaux à un négoce honorable, fit déchoir St-Didier et créa la richesse de St-Chamond et St-Etienne.

Métiers de Hautes Lisses.

Jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, les rubans ne se fabriquaient que sur une pièce. La basse lisse tissait les unis de petite largeur. Les façonnés s'exécutaient sur les métiers de Haute Lisse.

Tous les auteurs qui ont parlé de la rubanerie s'accordent à attribuer à St-Didier la fabrication presque exclusive des façonnés. En 1630 on tissait des articles tout or fin, chaîne et trame. Seuls les articles de clinquant, or ou argent faux, pouvaient recevoir une trame de filet ou soie écrue.

Les transactions étaient facilitées par la bonne foi des parties et par le crédit qui était de dix-huit mois jusqu'en 1789. Mais Lyon mit plus de capitaux dans ses affaires, parvint à payer des salaires plus élevés et attira des familles vellaves.

Vers 1700 une révolution s'opéra dans les relations : Lyon gardait la fabrication des étoffes et cédait les rubans à St-Chamond et Lisse, Et nos passementiers émigrèrent vers ces villes.

En 1786 la prospérité des rubans fut grande St-Didier avait près de 400 métiers de Hautes Lisses exécutant des satins damassés brochés or ou argent, Lisse et St-Chamond approvisionnaient une grande partie de l'Europe et les colonies d'Espagne et du Portugal.

La consommation fut grande encore en 1789 et 1790, mai en 1791 la vente fut onéreuse, la dépréciation des assignats occasionnant une perte de change,

Sous la Terreur les Industries de luxe furent proscrites. les mûriers arrachés, les fabricants surimposés ; aussi les passementiers étaient-ils en 1793-94-95, dans une affreuse misère.

Eu 1796 la passementerie se releva assez rapidement et fut florissante de 1800 à 1806, puis elle devint languissante jusqu'en 1815. St-Didier avait alors de 400 à 500 Hautes Lisses gagnant 615 fr. dans la bonne période et 107 dans la mauvaise.

Le métier qui n'occupait guère qu'un mètre carré sur 1 m. 50 de haut valait à cette époque 200 francs.

En 1815 la paix imprima au ruban une activité remarquable, freinée en 1816 par la hausse des soies. Puis de 1818 à 1828 ce fut une période de prospérité. Vialis-Dugas faisait exécuter de beaux satins à fleurs, Pierre Bancel de St-Chamond inventait le ruban gaze ou marabout, qui eut un succès prodigieux.

Il y avait alors à St-Didier 900 métiers de Haute Lisse et 1000 de Basse Lisse..

Sur les Hautes Lisses on changeait souvent de dessin et il fallait des spécialistes. Le fabricant fournissait seulement le « patron » et la soie. L'ouvrier devait monter son métier et suppléer par son intelligence à l'imperfection de son instrument de travail.

Vers 1827 la plupart de ces métiers disparurent concurrencés par le Jacquard. En 1873 il n'en restait que six.

Métier Basses-Lisses.

Ce métier s'établit dans les localités environnantes St Just, St Ferréol, St Pal. St Victor, St Romain, Aurec, Dunières, Riotord.

Dans la ville les Sœurs de Jésus, les orphelins de l'Hôtel-dieu et quelques vieilles filles seules avaient de ces métiers.

En 1786 l'Hôtel-dieu en avait 12 ; ils ne furent abandonnés, ainsi que le dévidage qu'en 1844.

On pouvait en mettre deux à chaque croisée. Beaucoup de familles en avaient 4 ou 5. La fille du riche paysan ne dédaignait pas de tenir son basse-lisse.

Le travail n'était guère difficile mais le salaire était peu élevé : 190 fr. par an de 1796 à 1806 et seulement 66 fr. de 1806 à 1815.

En 1820 on fabrique de plus jolis articles et on gagne de 2 à 3 francs par jour.

Par contre le métier concurrencé par le Jacquard ne vaut plus que 25 fr. Il y en a encore près de 1000 à St-Didier, mais en 1850 il n'en restera que 100 à 200.

En 1873 (on ne gagne que 0 fr.75 par jour) il n'y en a plus que onze. Dans tout le Velay il y en avait 700).

Métier de barre.

En 1750 la maison Dugas de St-Chamond importe de Suisse un métier mécanique à plusieurs pièces dit à la Zurichoise. En 1754 elle s'attache des ouvriers suisses, puis en 1757 Lacour de Lisse va en Suisse, s'initie au métier et ramène l'ouvrier Haulzer.

En 1769 le roi accorde une prime de 72 livres pour chaque métier importé et six ans après Fuvel, capitaine en retraite, en monte un à Bessonnière.

Les artistes travaillant sur Haute Lisse dédaignaient ce métier de barre qui au début ne faisait que des étroits à deux lisses dits « passefins ». Aussi en 1789 il n'y en avait que 20 à St-Didier.

En 1830 quand les Haute Lisses disparurent, les habiles tisserands de St-Didier, faute d'économie ne purent acheter le Jacquard qui valait de 1200 à 1500 fr., ils furent réduits à reprendre aux Stéphanois les métiers de barre à deux lisses dit « Klein » qui ne coûtaient que 200 à 300 francs.

Ce fut une décadence pour St-Didier mais ce pays sauvegarda par le bas prix de la main d'œuvre un article qui allait partir en Suisse. En 1873 il y avait 376 Klein au bourg et 351 dans la campagne. trente ans après il n'en restait plus. Ils étaient remplacés par le métier à 8 ou 10 planches mues par tambour ou par Jacquard.

Métier Jacquard.

Vers 1808 Harlet de Lisse adopta à un métier de barre une mécanique autrichienne. Mais ce ne fut qu'en 1818, après bien des essais, qu'on réussit à mettre sur un métier à barre la mécanique inventée en 1804 par Jacquard.

Pour réaliser cette transformation les Stéphanois firent appel aux ouvriers de St-Didier habitués aux difficiles combinaisons de Haute Lisse.

Jusqu'à ce moment Saint-Etienne avait peu de passementiers. Ce n'est qu'après l'adoption de la mécanique Jacquard que le ruban est devenu un moyen de prospérité pour cette région.

En 1829 Royet maire de Lisse, qui avait fait de grandes améliorations au nouveau système transporta ses seize métiers dans l'ancienne abbaye de la Séauve, et employa l'eau comme moteur. Dans le même temps L. Jacquemard et Cl. Ravel en montaient à St-Didier.

En 1873 il y en avait 149 en ville et 27 en campagne.

Le battant perfectionné et à grande vitesse avait augmenté les frais et avili les prix. Les salaires de 3 fr. en 1830 étaient descendus à 2 francs en 1833. Les passementiers demandèrent un tarif. Les patrons devant l'attitude menaçante de certains ouvriers refusèrent. Une agitation s'en suivit mais le tarif parut pourtant.

En 1843 le chômage fut grand, la profession désertée. Des brocanteurs achetaient pour 100 fr. des métiers de 1800 fr. Deux ans après il y a reprise : et on rachète les métiers presque au prix de fabrique.

La mode et les crises internationales créent continuellement des hausses et des baisses. Les salaires subissent des sautes brusques en contradiction avec les capitaux engagés. En 1786 on gagne 384 fr. en beaux louis, en 1800 on atteint 615 pour, dix ans après, baisser à 167 et même à 132 en 1814. Puis sous la Restauration on remonte à 900 francs pour retomber à 450 en 1873.

La prévoyance est la grande vertu du passementier, le bonheur de travailler chez lui est sa grande récompense.

Métier velours.

Ce genre de ruban ne date que de 1793. De Lyon, après le siège de cette ville, M. Thiolhère-Duchamp apporta deux métiers à Lisse, pour cette fabrication.

M. Faure trouva le moyen de fixer le poil qui jusque là s'arrachait. En 1814 il y avait 100 métiers à Lisse, en 1872 il y en avait 3000.

C'est M. Sarda qui en 1850 introduisit ces métiers à Si-Didier, en organisant son usine des Mazeaux sur la Semène. Cet établissement comprenait moulinage, teinturerie, dévidage, ourdissage et fabrication.

M. Sarda obtint des récompenses à l'Exposition universelle de 1867 pour avoir développé la bonne harmonie entre les personnes coopérant aux mêmes travaux et avoir assuré aux ouvriers le bien être matériel, moral et intellectuel.

Métier David et canuts.

En 1921 M. David fit monter des métiers nouveaux : chaîne verticale, planches horizontales, mues directement par des cames, ainsi que le battant descendant, à navette circulaire ".

Un 24 pièces n'avait que deux mètres de long. Ces métiers battaient 200 à 250 coups à la minute et faisaient 30 mètres par jour, soit $30 \times 24 = 720m$.

M. L. Magnouloux en monta huit, pour Serge, rue Maréchal Fayolle, puis M. Catteau père les transporta à Commines. Mais il ne put les monter faute d'un spécialiste au courant de cette mise au point.

Notons pour en finir que malgré une belle reprise du travail il n'y a plus à St-Didier en 1945 que 190 ateliers familiaux avec 401 métiers.

Quelques temps après, des passementiers montèrent des métiers canuts. Le nombre de ces tisseurs a progressé. Aujourd'hui, il y a une trentaine de ces métiers dans les ateliers Collard, Lardon, Royer, Quioc et Vial.

Cours de tissage.

Sous la Restauration le développement de l'industrie rubanière exigea l'établissement d'un cours de tissage théorique et pratique qui fut dirigé par M. Moulin. Il fut très suivi.

La rétribution était de 50 fr. par an.

En 1889 il fut confié à M. Chomier qui forma d'habiles praticiens et d'excellents metteurs en place.

La réputation de ce cours du soir était grande. Quand au début du XX^{ème} siècle ce professeur quitta St-Didier, un enfant du pays, instituteur, ouvrit un cours semblable, à l'école du Bd. Péliassac, où il fonctionna jusqu'en 1917.

Il bénéficia de l'outillage municipal soit six métiers réduits et très complets depuis le basse lisse jusqu'au Jacquard, une machine à piquer les cartons etc...

En 1901 un autre cours de tissage fut créé à l'école des Frères et fut confié à un habile tisseur du pays Jacques Peyrard qui enseigna une dizaine d'années.

En 1945, un groupe de fabricants de Saint- Didier, pour retenir et former des jeunes tisseurs essayèrent de constituer un nouveau cours dans le local de l'ancienne école professionnelle.

Mais l'instituteur et l'inspecteur, en s'imposant patrons de cette école, empêchèrent ce projet d'aboutir. L'intérêt de quelques-uns passa avant celui du pays et d'une corporation.

Fête des Passementiers.

Dès qu'ils furent un petit groupe les passementiers de St-Didier voulurent placer la prospérité de leur industrie sous la protection divine.

Le 22-12-1665 Jean-Laurent et Gabriel Meysonnié, maîtres élus de l'art et métier de passementier de la Ville de Saint-Didier, se conformant à la décision prise dans l'assemblée de tous les maîtres passementiers, établissent d'une manière permanente la Fête des Rubaniers, qui aura lieu chaque année le mardi après la fête de Notre-Dame de Septembre.

Moyennant un don de cent livres le clergé s'était engagé à célébrer un office complet avec premières et secondes vêpres, matines, messe chantée avec diacre et sous diacre suivie d'un répons des morts et d'une procession.

La révolution abolit la fête et s'empara du don avec les autres biens du clergé.

Mais en 1820 elle fut rétablie au moyen de quêtes faites par Bayon, Cholat, Blanchard et Bonnet. La bannière fut inaugurée en 1823 et en 1887 on fixa la fête au lundi après la Nativité.

Ce jour-là, sur le coup de neuf heures le tisseur endimanché se rend à l'église, les cloches battent à toute volée et le cortège se répand dans les rues.

Le porte bannière de la Confrérie voit à ses côtés les deux doyens des passementiers qui tiennent des cierges ornés de larges rubans.

La fête a conservé son ancien caractère, elle symbolise et manifeste la puissance de conservation sociale des institutions fondées par les métiers sous l'égide de la Religion.

Ainsi, le jour où la Corporation disparut, là survivance de la confrérie prolongea les coutumes et pratiques du métier et prépara l'union syndicale.

Vieilles Familles de Tisseurs.

St-Didier a eu le bonheur de posséder des dynasties d'ouvriers habiles, rangés, laborieux, gardant des habitudes sérieuses, se faisant une gloire de leur industrie, s'attachant même au métier de Haute Lisse devenu inutile, mais auquel on tenait comme à un souvenir de famille.

Le tisseur était l'ami de son marchand. Le commerce de ce négociant n'était point une spéculation destinée à l'enrichir rapidement, mais une profession lui rapportant d'honnêtes bénéfices.

L'ouvrier et le patron se rapprochaient par un échange de services et de respect, de sympathie et de reconnaissance. Une familiarité respectueuse établissait entre les deux classes une certaine communauté d'intérêts. Loin de se montrer le poing sous prétexte de lutte de classe ils ne désiraient que s'entre aider et se tendre la main.

Plusieurs familles sorties de St-Didier ont recueilli, dans la fabrication des rubans, la fortune, comme récompense de leur intelligente activité. Leur vie est une leçon et un encouragement.

Avant la Révolution nous trouvons les Preynat, Ravel et Salichon, dont l'un fut maire de Lisse de 1817 à 1819.

Après 1800 le nombre des familles originaires de St-Didier et arrivées à une grande aisance est assez considérable. Pour ne pas nommer les, vivants, citons seulement Rabeyrit, Cholat père et fils, Peyrard, Joseph Satre, Mathieu, Pierre et Claude Preynat, François, Jean-Marie et Michel Bayon, Larcher, Faure, Auguste Larcher, Régis et Louis Besson, Jean-Baptiste Verdier, Depras, Bayon, membre de la chambre de commerce de Lisse etc. Plusieurs tisseurs du XX^{ème} siècle pourraient s'ajouter à ceux-là.

Mœurs des Rubaniers.

Les coutumes des passementiers méritent une place pieuse dans nos souvenirs. Elles sont le symbole d'un passé de droiture, la glorification de la probité, de la modération, du bon sens et de la sagesse de nos pères.

Ils vivaient sans bruit, sans éclat, travaillant sans cesse, gagnant peu, ne se plaignant jamais. Ils croyaient bien faire en imitant les vertus paternelles tenant pour leur plus grande richesse l'estime de leurs concitoyens.

En dehors des connaissances de leur métier et de l'agriculture, car tous avaient un lopin de terre, ils n'avaient pas ordinairement une grande science, mais ils restaient les chefs aimés et honorés de familles honnêtes et laborieuses.

Un grand nombre de contrats d'apprentissage porte cette clause touchante que le maître s'engage d'enseigner à son apprenti « son métier et la crainte de Dieu ».

Aussi dans toutes les maisons après souper il y avait la prière en commun et bien souvent le chapelet. Le dimanche on faisait la lecture de l'évangile, du catéchisme et de la vie des Saints.

Dans ces intérieurs modestes, simples, doux, paisibles, mais gais pourtant, chacun se plaisait. Le bonheur était dans ces foyers, autant qu'il est possible de l'avoir sur terre, car l'envie et la jalousie en étaient éloignés.

La richesse du cœur cachait la pauvreté des ressources. On portait sans dédain et sans désir de modestes habits et on gardait l'indépendance des sentiments.

La voiture, en ces temps là, était un luxe rare. Les dimanches ensoleillés toute la famille faisait à pied une petite promenade. Les grandes sorties n'avaient pas introduit l'ennui dans les maisons.

Les voyages de plaisir n'étaient pas inventés, mais nos pères étaient solides à la marche. Quinze heures à pied n'étaient rien pour eux. A la pointe du jour avec « leur pièce de ruban dans le bissac, ils partaient à Lisse, St-Chamond ou Lyon, pour en rapporter un autre « chargement ».

Quand il y avait chômage, on allait ramasser du bois, « faire des souches » ou bêcher le jardin, mais on ne pensait pas quitter le métier on attendait de meilleurs lendemains en aidant les paysans avec qui on vivait en relations fréquentes et cordiales.

Quand un voisin était malade ou embarrassé dans son travail, on se faisait une joie de le secourir et l'on oubliait alors ses propres misères.

Dans les réunions de parents et d'amis les anciens contaient l'origine des vieux logis, l'histoire des familles, ils causaient du métier, des récoltes, mais jamais de politique.

De la connaissance de ces chronologies familiales découlait un esprit communautaire et un patriotisme régional, qui attachaient les âmes au sol natal et inspiraient à tous une charité créatrice d'une douceur de vivre presque inconnue de nos jours.

Aujourd'hui les familles restées fidèles à ces traditions ancestrales sont encore les plus heureuses.

Ce n'est qu'au cours du XX^{ème} siècle que ces principes de bonheur relatif sont allés s'affaiblissant.

Le bien être, qui suivit 1920, comme la grande misère d'après 1949 nous valurent bien d'autres erreurs que le « ministère des loisirs » !

Un bouleversement profond renversa nos mœurs traditionnelles. Notre bonheur qui aurait pu être augmenté par le progrès des sciences et par les lois sociales s'est vu diminué par le manque de philosophie.

L'égoïsme, l'appât du gain rapide, la jouissance bruyante remplacèrent chez plusieurs l'entraide ouvrière, l'économie modeste et la calme douceur de nos foyers.

Déjà, il y a un demi siècle, J.-M. Chausse écrivait : j'aurais voulu prouver que l'homme vraiment heureux, fabricant ou ouvrier, est celui qui est resté Croyant et honnête. Il sait produire et économiser. Il réalise lentement une réserve pour sa famille et ses vieux Jours.

Au fond, la vie n'est clémente pour personne et, quelque lourde que soit la tâche, le meilleur lot est encore pour ceux qui travaillent entourés du respect de tous.

Syndicats.

En 1880, les chefs d'ateliers de St-Didier formèrent un syndicat. Les procès-verbaux des réunions ne mentionnent la présence que de 15 à 18 personnes. Beaucoup se tenaient à l'écart par crainte de voir la politique s'introduire dans le mouvement. En effet, un syndicat avait été fondé à Lisse par des socialistes libres penseurs. Celui de St-Didier était au contraire traditionaliste et catholique. Mais plus pratique qu'en ville, ce dernier ne s'occupait que de limiter à 14 heures la durée du travail. Le syndicat ne dura guère qu'un an.

En 1889, Taix voulut en créer un autre, mais il échoua : l'esprit de parti lui fut funeste.

Le 6-4-1892, la Chambre Syndicale des chefs rubaniers fut fondée. Vital Chausse père en fut le Président et l'animateur.

Nous lisons dans le règlement :

« De politique tu t'abstiendras.

Si aux réunions tu ne viens pas, un sou d'amende. tu payeras ».

Le budget du 1^{er} exercice est de 359 fr. 90 de recettes contre 333 fr. 50 de dépenses, y compris les frais d'impression des statuts et les meubles du secrétariat.

L'année suivante, à la fête des Rubaniers, 300 syndiqués défilent dans les rues et s'arrêtent aux trois places de la ville pour entendre les discours de leur président.

Dirigée par des hommes calmes et expérimentés, la Chambre Syndicale se consacrait à des réalisations. En 1894, elle fonde, au Pré de la Foire, un cercle où les Tisseurs se réunissent pour causer des intérêts professionnels au lieu d'aller au café.

Le règlement interdisait les jeux d'argent et de hasard, ainsi que les discussions politiques et les propos trop libres. Ce règlement fut très fidèlement observé par tous.

En 1895, ils ouvrent près du Cercle une Coopérative de consommation et d'articles de métier. A cette occasion, Vital Chausse disait aux syndicalistes : « Vous avez vu l'intérêt moral et financier d'un Cercle, où, pour une cotisation annuelle de 3 fr., vous économisez facilement 60 fr. sur le camarade qui passé ses après-midi du dimanche, au café. Bien plus grands encore sont les avantages d'une coopérative. Mais pour qu'elle soit bien à nous, il ne nous faut pas d'autres actionnaires que nous-mêmes : actions de 5 à 50 fr. que nous rembourserons selon les possibilités.

On y vendait fort en dessous des tarifs du commerce ; cependant, grâce à une bonne administration, la situation fut vite liquide, et cinq ans après, en 1900, il y avait une réserve de huit mille francs.

C'était trop beau. En 1895, une Fédération s'était formée à Lisse, et les émissaires de la Bourse du Travail essaient de ridiculiser les campagnards en les traitant de Jaunes (corporatifs). Ils sont suivis, à St-Didier, par un petit nombre de tisseurs qui s'intitulent Rouges et s'affilient à la Ligue pour le relèvement des salaires qui s'était fondée à Lisse en 1898.

L'Union des Chefs d'Atelier demandait la journée de 11 heures, la Ligue réclamait la journée de 10 heures et mise en train payée. Les fabricants refusèrent à la Ligue.

A St-Didier, dans le local du Cercle, sans l'avis du Conseil Syndical, et en l'absence du Président, un délégué de la Ligue tint une réunion le 18-12-1899. Les présents étaient au nombre de 47, mais du chapeau du délégué, on sortit 253 bulletins pour voter la grève.

Elle dura cinq semaines.

« Elle fut ce que sont les grèves révolutionnaires : on brisa les carreaux des ateliers et des logis ».

Le Président de la Chambre Syndicale de St-Didier aimait à répéter : « Chacun doit apporter à la grande famille des travailleurs son obole de dévouement, de désintéressement et de concorde ». Aussi, pour venir en aide aux grévistes, dans le besoin, il fit voter trois subsides de 1.650 fr.

Mais les Rouges avaient divisé les tisseurs, et dès la grève terminée, le Président démissionnait (23-1-1900). Ce beau mouvement d'union s'effondrait pour faire place aux luttes de parti.

Pendant ce temps, les fabricants élavaient un tarif qui releva les salaires de 22 %. Malheureusement, les commandes avaient été prises par la Suisse, et ce fut le chômage pour plus d'un quart des tisseurs. D'autant plus que les patrons installaient 2.000 métiers loin des localités grévistes.

Dix-huit mois après, St-Didier et Ste-Sigolène, pour prolonger l'application du tarif, font une nouvelle grève, de courte durée, car ils ne furent pas suivis par les meneurs.

Les Rouges s'emparent du Cercle et de la Coopérative. « Bientôt les violents l'emportent, et en peu de temps, les sages réserves constituées par la Coopérative s'évanouirent ».

Les rayons vidés, les meubles dispersés, ils voulurent s'emparer du carnet de Caisse d'Epargne. Mais la Cour d'Appel de Riom, confirmant un jugement du Tribunal d'Yssingeaux, le reconnut propriété de la Chambre Syndicale.

Cette Chambre disparut dans la crise de chômage qui suivit et qui dura de 1905 à 1913. En 1907, elle atteignit 75 %, des ouvriers. Ceux qui travaillaient gagnaient 0.75 à 1 fr. par jour.

Le député Edouard Néron estimait qu'il y avait 10.000 victimes du chômage dans le Velay, et Il demandait pour eux au Ministre, un secours de 400.000 fr. Celui-ci offrit 3.000, mais le député insista et obtint 35.000 fr. St-Didier qui avait 1.800 chômeurs obtint pour sa part 8.000 fr. (somme sur laquelle le percepteur osa prélever son droit de 250 fr.).

En 1913, les usines de Paterson (Etats-Unis) se mettent en grève, ce qui déclenche une reprise de travail à St-Didier.

Dès 1908, à l'occasion d'une presse momentanée. un nouveau mouvement syndical s'organisa pour l'application du tarif remanié, non plus basé sur l'amitié, mais sur l'inscription obligatoire des feuilles de paye. Il engloba bientôt la totalité des passementiers.

Tout marchait à souhait jusqu'à la baisse suivante où l'on vit des syndicalistes se reprocher d'accepter du travail en dessous du tarif. Le mouvement continua cependant, et bientôt une loi rendait obligatoire l'inscription des Contrats de travail.

Le syndicat devenait dès lors un rouage de l'administration d'Etat.

De 1909 à 1942, les Présidents Secrétaires furent Auguste Hilaire, Jean Largeron, Gabriel Durieux, Jean Mogier, Léopold Moulin, Jean Paradis, Claudius Rullière.

En 1943, le manque de ravitaillement suggéra

au Conseil du Syndicat de profiter des attributions d'Etat pour organiser des distributions supplémentaires de soupes, légumes secs et vin, comme cela se faisait à l'usine Vidal, et à la papeterie de Veron de la Combe.

Il y eût 36 inscriptions pour la soupe, et 496 pour le vin, et les légumes secs (280 tisseurs et 216 dévideuses, ourdisseuses et anciens passementiers) cela représentait le total des tisseurs à domicile.

Passementerie contemporaine.

En 1880, les ateliers particuliers et les Manufactures Colcombet, Sarda, Petit, Bouché, comptaient 1.200 métiers, travaillant pour une maison de St-Didier, une de Bourg-Argental, trois de Lyon, et vingt-cinq de Lisse

Ce nombre ne changea guère jusqu'en 1920. La crise mondiale 1920-1940 fit grand tort à St-Didier, où l'on avait abandonné les nouveautés, pour s'en tenir au galon, que la mode supprima.

Pendant ce temps, la métallurgie travaillait avec intensité, et les jeunes, attirés par le gain et les plaisirs de la ville, abandonnèrent la barre et la terre. Les paysans brûlèrent leurs métiers.

Aussi, en 1940, St-Didier n'en comptait que 800, dont 280 seulement travaillaient.

En 1926, Sangoy transportait au Sud du bourg l'usine Briat-Jurine, et quatre ans après, il fermait ses portes. En 1938, la maison Peyrache, fondée en 1880, se suspendait pour quelque temps.

Par contre, Vidal-Defour, monté vers 1895, agrandissait son rayon d'action en ajoutant aux rubans, bretelles, lacets, caoutchouc, pèlerines, écharpes, etc..

Vers 1937, plusieurs tisseurs se lancèrent dans la fabrication: MM. Moulin, Linossier, Paradis, Bergeron, Pérol, Catteau, Vial, Jerphagnon, de Lambert, etc..

Témoins des bénéfices apportés à St-Didier par la multiplicité de ces patrons, nous ne pouvons que désapprouver Germain Martin qui les critique. Ils n'ont pas craint d'aller à l'encontre des nantis qui dissuadaient les autres de s'établir au pays. Ce sont des marchands comme eux qui ont fait la fortune de St-Didier au XVII^{ème} siècle, et de St-Chamond au XIX^{ème}.

De semblables initiatives peuvent ramener la prospérité à St-Didier, qui peut devenir un centre industriel, et un nœud commercial de montagne, grâce aux rapides moyens de transport.

Pour cela, il faut enrayer le courant d'émigration qui le vide, créer des usines, encourager les initiatives... et relever l'âme des habitants, dirait Germain Martin, qui écrit : « Autrefois, le caractère de cette population offrait une grande énergie morale. Aujourd'hui, la volonté, l'esprit de décision sont en recul. L'effort physique du tisseur qui barrait, contribuait à l'éducation du caractère. Les jeunes quittent le pays, non pour s'élever à des situations enviables comme jadis, mais simplement pour s'embaucher à l'usine ou à la mine ». Depuis que ces lignes ont paru, deux guerres ont passé sur le pays. L'épreuve a retrempe les énergies. Aussi, il y a lieu d'espérer que St-Didier reprendra sa marche ascensionnelle vers le progrès.

Cimetière.

Le cimetière a toujours été près de l'église. Tous les défunts des siècles passés sont là, à l'exception de ceux ensevelis dans l'église, ou des pestiférés, enterrés à St Roch.

En 1839, on commença à inhumer dans le cimetière actuel, mais peu de familles y firent transporter leurs défunts. Nous n'y trouvons que les deux vieilles épitaphes suivantes : Jacques Marie Marcellin Veron, sieur de la Combe, écuyer du roi, avocat, ex-président du Tribunal de Commerce de Lisse, ex-maire de St-Didier, né le 6-3-1759, décédé le 12-6-1828.

Claude de Veyrine; médecin, chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre de la Réunion, médaillé de Ste-Hélène, 1785-1866 : De Veyrine, né aux Granges, chirurgien des Armées jusqu'en 1816, fut ensuite médecin à Bas et Monistrol, puis à St-Didier, où il mourut.

Ce lieu de repos, ce « chez nous » comme on disait jadis, a perdu sa gravité religieuse en perdant, vers 1924, les majestueux ifs qui bordaient son allée centrale.

Mais, avec l'église, il reste quand même le cœur de la cité, la terre des pères, la terre imprégnée de leurs cendres : l'église, son pourtour, St Roch, les Pénitents, Bramard, le Mont, le cimetière, partout des restes des aïeux.

De chaque côté du portail d'entrée, on lit un quatrain, inspiré de l'esprit de 1830 : néant des gloires et amour de l'égalité. Leçon d'humilité dont là morale de Chantemule est la conclusion ;

nous naissons tous égaux
Distingués dans la vie .
L'égalité bientôt
Est ici rétablie

La Séauve.

Plusieurs gros Villages existaient aux environs de la Séauve ; les Granges, Salgotier... Vers 1820, quelques familles s'installèrent près de l'ancien couvent devenu usine de tissage.

En 1854, Colcombet monta sa manufacture de rubans. Vingt ans après, il construit l'église, et demande une paroisse dont personne ne veut. Dans l'année 1869, Il y eût sept pétitions pour qu'il n'en soit pas créé. L'une d'elle porte les signatures des 108 chefs de famille de la Séauve.

Colcombet obtint néanmoins la paroisse. Et en 1935, la Séauve-sur-Semène devient commune.

La Semène.

Cette rivière claire et chantante qui entoure à demi la localité a failli nous être ravie.

En 1790, les Stéphanois, avaient résolu de nous la prendre à St-Genest-Malifaux, et de la conduire au Furens, par des tuyaux souterrains.

Ils s'étaient mis à l'œuvre, et en 1813, ils allaient jouir des résultats, lorsque les riverains de Semène s'émurent et prirent les moyens radicaux ; ils brisèrent tous les conduits.

Cette rivière a été chanté par de nombreux poètes et troubadours.

*J'aime tes rives.
Tes eaux plaintives
Tes aulnes noirs*

J'aime ta grève
Où l'oiseau rêve
Tous les soirs

Sur ses bords, il y a eu des scieries, tournage de bois, moulins à grains et à soie, usines, tissages, cartonneries, etc...

En 1918, nous avons formé le projet avec M. Magnoloux, de fournir l'électricité au pays, par un barrage à Moulin Cheval, et une usine hydro-électrique à la Valette. Le Conseil municipal avait même voté une petite subvention le 24-11-1918. Les usagers allaient, comme à Bâle, constituer une coopérative lorsque le projet fut anéanti par la crise rubanière, qui rendait difficile la souscription d'un million, et par l'opposition des actionnaires locaux de Loire et Centre.

Ainsi, par l'égoïsme de quelques uns, St-Didier perdit de gros avantages qui auraient amené la prospérité au pays, comme l'avaient fait les statuts rubaniers de 1584.

Un autre profit de cette rivière, et qui aurait pu se joindre au précédent, en fut tiré en 1935 : deux pompes montent l'eau à St-Didier.

Square et Pont de la Valette.

Les machines élévatrices d'eau sont situées dans un terrain triangulaire acheté par la commune.

Le pont qui en cet endroit enjambe la rivière est-il romain ou médiéval ? En tout cas, avec son parapet en arc brisé, son tablier en dos d'âne et ses contreforts triangulaires, il a belle allure artistique, et mérite d'être gardé dans sa forme actuelle même si les autos ont du mal à le franchir.

Une tradition raconte que Henri IV se serait arrêté un moment sur ce pont. C'est fort possible, car en 1570, simple roi de Navarre, il était à St-Chamond, où pour chasser, il demanda les chiens du seigneur Christophe. Celui-ci les lui refusa, et pour réponse, lui envoya un panier de cerises.

En cette même année, Coligny prenait Saint-Didier.

Notons en passant que non loin de là, aux Mées, est une source d'eaux minérales.

Chemin de Fer.

Le 29-8-1867, le Conseil Général de la Loire demandait une étude pour établir une voie ferrée Lisse à Annonay, par St-Genest-Malifaux et Bourg-Argental. Mais M. Montgolfier, comme ingénieur, rejetait ce projet.

Le 16-2-1868, de Latour Maubourg, Malartre, Duplay, Couillet, Holtzer, Dorian, se réunirent à St-Didier, posèrent les bases du tracé actuel, et ouvrirent une souscription pour les premiers frais. L'ingénieur Leroux, aidé du baron Baude, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Paris, fit le tracé.

L'année suivante, cette ligne était déclarée d'utilité publique, et le Comité d'Initiative signait une convention avec le banquier E. de Werbrouck pour son exécution en quatre ans.

Le 9-1-1869, une députation ayant Malartre pour porte parole fut reçue par l'Empereur et par le Ministre des Travaux Publics qui promirent le concours du gouvernement. Mais divers incidents et des influences opposées faillirent faire échouer ce projet.

En 1872, surgit le tracé Delamarre, de Saint-Etienne à Annonay, par Terrenoire et Pélussin, avec embranchement sur Bourg Argental. Les Conseils Généraux de la Loire et de l'Ardèche l'approuvèrent.

Mais à la suite d'une très vigoureuse polémique de l'abbé J.-M. Chausse, un comité d'étude fut organisé avec Malartre, de Montgolfier, V. Colcombet, L. de Lafayette, Sénéclausse, le baron de St-Genest et J.-M. Chausse.

Les démarches réitérées de Malartre au Ministère et à l'Assemblée Nationale finirent par faire aboutir le projet qui fut voté le 31-12-1875.

L'étude en fut confiée à Delobre, et le 28-9-1877, le ministre accordait un crédit d'un demi million.

Aussitôt, 18 chantiers s'ouvraient sur le parcours. La pose de la voie fut mise en adjudication le 24-4-83, et la ligne fut livrée au trafic, le 1-9-1895.

De Firminy à Annonay elle a 64.893 mètres, et 9 gares ; elle compte 12 viaducs et 19 tunnels. Elle a coûté 29.300.000 fr.

Le chemin de fer devait passer à la Murette, l'ingénieur en avait donné l'assurance à M. de Lafayette, et en avait fait le tracé Mais' M. Colcombet parvint à le faire modifier.

Estivants.

La position de St-Didier en a fait un lieu de passage très fréquenté. Avant la Révolution, il y avait de nombreuses hostelleries en ville et dans les faubourgs de Lyon et de Montfaucon.

Au XIX^{ème}, l'Hôtel Verdier attirait quantité d'étrangers.

Actuellement, aux anciens hôtels est venu s'ajouter « l'Hostellerie de la Pomme de Pin » que Régis Vidal a organisé avec un luxe bien fait pour attirer les touristes fortunés.

Après 1930, le bien être et l'amélioration des conditions de voyages poussèrent beaucoup de gens des villes à se procurer quelques jours de repos dans le calme et l'air pur des campagnes.

St-Didier (à 14 km. de Firminy, et 24 de St-Etienne) qui avait perdu une grande partie de ses passementiers accueillit avec plaisir ces citadins.

Au tic tac des métiers allait s'ajouter les joyeux ébats des villégiateurs et des chants des enfants en colonie de vacance.

St-Didier est en voie de devenir station estivale et touristique. Elle a en effet tout pour cela : sa situation, son air pur, frais et sec, ses jardins publics, ses bois de pins et sapins, sa rivière claire, son commerce bien ravitaillé, l'abondance des produits de la ferme et l'amabilité serviable de ses habitants, qui a donné naissance au dicton : « A St-Didier, qui est venu, revient ».

A ce nouvel état de choses, les propriétaires, commerçants et paysans trouveront leur compte. Il n'en sera pas de même de l'ouvrier qui verra en été les produits de la campagne devenir rares et chers. Mais ne faut-il pas penser qu'en dehors des snobs, il est des gens de ville et surtout des enfants qui ont autant besoin d'air pur que de pain.

Fanfare

De 1895 à 1939, il y avait, outre l'Harmonie Jeanne d'Arc, la Fanfare des Enfants de St-Dider, qui se faisait entendre une dizaine de fois chaque année.

Elle participa à de nombreux concours et obtint partout des médailles et diplômes.

Elle eût pour présidents : MM. Briat, Deschomet, Jurine, Beaujean et Celle.

Depuis que la guerre et l'émigration avaient diminué la jeunesse de St-Didier, on avait essayé de faire fusionner cette musique avec l'Harmonie Jeanne d'Arc, mais sans y parvenir.

En 1939, un décret réalisa cette union. Avec du goût et du travail, cette nouvelle fanfare peut continuer la route de ses aînés.

Secours Mutuel.

Cette Société de prévoyance a été fondée en 1888 sur l'initiative de quelques personnes dont les noms se retrouvent dans le 1^{er} Conseil d'Administration, composé de :

Jacquemard Baptiste	Héritier Régis
Roussel Marcellin	Colombet Pierre
Grangette Henri	Montélimar Jean
Colombet Augustin	Blachon Gabriel
Masson Michel	Rolly Jacques
Colombet Emile	Jerphagnon Marius
Paradis Jean-Marie	Fleuret Arthur
Tournemille Jean	

Grâce à une modeste cotisation, ils s'assuraient mutuellement la gratuité du docteur et des médicaments, plus une indemnité pour leurs journées de maladie, et une retraite de vieillesse.

Actuellement, il y a plus de 200 membres actifs ou pensionnés, et 60 membres honoraires.

Voici le Conseil d'Administration 1946 :

Lyonnet François
Souvignet Claude
Charreyron Jean
Goyet Paul
Freydier Paul
Moulin Léopold
Ferréol Jean-Bte
Grangette Jean

Maugier Jean
Holly Joannès
Oudin Eugène
Girard Joseph
Houchon Jean
Bergeron Gabriel
Collard Louis

Bureau de Bienfaisance.

Autrefois, l'Hospice venait en aide aux indigents qui voulaient rester chez eux : soupes gratuites, dons de vêtements, de médicaments, de bois et charbon. Aujourd'hui, c'est le Bureau de Bienfaisance et l'Entre Aide qui sont chargés de ces secours.

Caisse d'Epargne.

Dans le but de faire fructifier la petite épargne, de palier au chômage et de faire des avances aux œuvres sociales une caisse d'Epargne fut créée à St-Didier en 1855.

Dans le procès-verbal d'installation nous lisons : L'an 1855 et le jeudi 10 mai, nous Louis Durau, sous-préfet d'Yssingaux nous sommes transporté à St-Didier la Séauve, accompagné de MM. Antoine Théophile Dufaure de Citres avocat et juge suppléant, Victorien Charreyre avoué, Antoine de Lagrevol avocat, tous les trois directeurs de la caisse d'Epargne d'Yssingaux et de M. Etienne Morel agent comptable de la dite caisse, à l'effet d'installer dans cette ville une succursale de la caisse d'Yssingaux.

Nous nous sommes rendus avec M. Véron maire et M. Bayon adjoint dans une des salles de l'Etablissement des Frères de l'école chrétienne où nous avons trouvé réunis M. le curé de la paroisse, les fonctionnaires publics, les principaux habitants de la ville et un certain nombre d'ouvriers.

M. le marquis de la Tour Maubourg député et M. Dunglas inspecteur assistaient à la réunion.

Sont élus administrateurs de la succursale MM. Véron maire, Bayon adjoint, Thomas adjoint, Saby notaire, Chemain notaire, Riou notaire, Souvignet Amable, de Lafayette, Ferriol commis, de Chardon juge de paix, Balandraud greffier, Chatard, Fayard. M. Charles Petit secrétaire de mairie est nommé sous caissier.

L'on envisage de suite d'utiliser les fonds confiés ; à la réalisation de trois améliorations d'utilité publique établissement d'un système complet de fontaines, création d'une salle d'asile chez les sœurs et tracé de la route de St Just Malmont.

Cette caisse, depuis sa création a toujours été en agrandissant son rayon d'action. Elle compte aujourd'hui plus de trois mille livrets.

En 1943 les versements furent.....	1.580.000
- les remboursements	487.000
Augmentations	1.093.000

Le bilan de 1944 accuse un excédent de 2.200.000 francs. La progression de cette caisse d'épargne a été constante.

En 1946 l'avoir des 1800 livrets en activité s'élevait à près de 25 millions. Et en 1947 l'encaisse fit encore un énorme bond en avant.

M. Gabriel Vérot fut caissier pendant 20 ans. Actuellement les administrateurs sont : MM. Joannès Rolly, Pétrus Moulin, Régis Moulin, Louis Magnouloux, Henri Rouchouse, Antonin Fournier et Noël Lardon, Louis Collard, Marius Moulin.

Sapeurs Pompiers.

Autrefois les incendies étaient combattus par des volontaires, habitués bénévoles, qui actionnaient les deux pompes de la ville aidés par la population faisant la chaîne pour passer les seaux d'eau.

En 1908 la Municipalité créa une compagnie de 44 sapeurs-pompiers. Elle vota 3.000 fr. pour les costumes et 4.300 pour le matériel.

En 1919 cette compagnie fut réorganisée avec des anciens combattants.

En voici la composition en 1944 :

Lieutenants : Maugier Jean, Freydier Paul, Sergents : Ploton Régis, Barlet Jacques, Faure Auguste.

Caporaux et soldats:

Bourgeois Jean-Marie	Paradis Jean
Jourde Joseph	Caula Pierre
Moulin Jean-Marie	Quioc Jean
Michel Jean	Massard Jean-Marie
Barbier Joannès	Mathevet Julien
Gaucher Jean-Marie	Pacalon Auguste
Garnier Joseph	Journier Jean
Brotte Jean	Hivert Mathieu
Gourgaud J.-M.	Defour Pétrus
Billard J -M.	Courbon Jean
Montméas Claudius	Defour Pétrus
Riou J.Claude	Vacher Henri
Fournier Antonin	Guignand Pierre
Court Jean	

La pression de l'eau de Jabry permettait facilement de combattre les incendies. Mais cela était beaucoup plus difficile dans les campagnes, qui d'ailleurs manquaient d'eau. Profitant d'une importante subvention de l'Etat (660.000 fr.) la municipalité décide de construire des citernes dans plusieurs villages et fit l'acquisition d'une motopompe de 341.735 fr., et d'un fourgon de 672.000 fr.

Sports.

Entre les sports, celui qui obtient, auprès du public et des jeunes, le plus de succès est incontestablement le football association.

C'est vers 1925 que naquit à St-Didier la première équipe de football. Les dirigeants actuels, Castanier, Manevy, etc, en étaient à la fois les responsables et les joueurs.

C'étaient les temps héroïques, chaque dimanche ; il fallait planter et enlever les poteaux.

Aujourd'hui, grâce au maire Collard, un beau terrain a été organisé à St-Roch. L'aménagement a coûté 400.000 fr. dont le quart à la charge de la commune.

L'esprit sportif et la volonté tenace des pionniers de la première heure ne sont pas restés sans fruit puisqu'en 1947 l'association Jeanne d'Arc, l'A.J.A., n'a pas moins de 37 licences.

Le bureau directeur qui met tout en œuvre pour le développement du sport à St-Didier, se compose actuellement d'après les statuts de la société de MM. André Catteau président, Jean Grangette vice-président, abbé Fayard directeur, Edouard Vial secrétaire, Jean Prébet trésorier, et des membres Joseph Castanier, Joseph Baralon, Jacques Pérol. Claude Poinas, Auguste Manevy.

L'équipe première est entraînée à la victoire par son capitaine Maurice Granolewski dont le jeu scientifique, le sang froid et l'assurance l'on souvent fait désigner comme le meilleur des 22 sur le terrain.

L'équipe seconde laisse bien augurer de l'avenir et, lorsque la fouguese ardeur de son capitaine Régis Battie sera complétée par la science du jeu, les jeunes seront à la hauteur des anciens.

Bel exemple que celui de cette société où, venus de tous les milieux, dirigeants et jeunes savent fraterniser et marcher au coude à coude vers un seul et même but.

L'amitié, que tant de rencontres ont scellée, sera profitable au pays et apparaît comme le gage d'une plus forte union de tous les hommes de la cité.

Il serait injuste de passer sous silence l'association de ping-pong qui, après un an d'existence s'est engagée dans les championnats de la Loire où elle fait bonne figure.

Des tournois régionaux organisés à St-Didier ont connus jusqu'à 40 engagements.

Ce bref aperçu montre assez l'esprit d'initiative des jeunes du pays qui savent se créer des loisirs sains et éducatifs.

Littérature.

Depuis Guilhem, baron de St-Didier, premier troubadour de son temps et son neveu Jausserand ce pays a dû avoir bien des poètes chansonniers ou écrivains.

Malheureusement ni leurs œuvres ni même leurs noms ne nous sont parvenus.

Les tisserands en lançant leur navette, les passementiers en tournant leur barre, les laboureurs en conduisant leurs bêtes, tous chantaient et bien souvent des morceaux de leur composition.

C'est que dans cette race Vellave, comme en Bretagne et en Corse, il y a chez tous un fond d'atavisme qui pousse les sentiments à s'exprimer en beauté.

Notre cœur, notre esprit, notre âme, tout notre être
Ne sont pas simplement les accidents d'un jour,
Tout que nous avons nous vient de quelque ancêtre.
Nous sommes le moment d'un éternel amour.

Des pères oubliés, des grand'mères lointaines
Ont formé d'âge en âge, avec un soin pieux,
Chaque goutte de sang qui coule dans nos veines ;
Nous sommes les portraits vivants de nos aïeux.

Et tout le genre humain n'est qu'un tableau superbe
Où chaque siècle ajoute, à son tour, sa beauté,
Car dans les derniers nés s'épanouit la gerbe
Par Dieu semée au bord de son éternité.

Par un enchaînement sublime et magnifique
L'être qui naît dépend de celui qui s'en va,
Reproduit en son cœur comme un portrait mystique
Les amours, les espoirs dont un autre rêva.
Et l'immuable sol qui le vit un jour naître
Après en avoir vu tant d'autres devant lui,
Le nourrit de son suc, le pétrit, le pénètre,
Rend semblable à l'aïeul cet enfant d'aujourd'hui.

Cette hérédité a certainement créé bien des littérateurs dans ce pays. Le P.Allouès de la Fayette ne parle-t-il pas des « dons qu'il a reçu du Ciel ». Cet autre Jésuite de la Fayolle, à qui St-Didier doit les reliques de St-Amand, s'illustra autant par ses prédications que par sa sainteté.

Le révolutionnaire Peyrard, auteur de nombreux livres de mathématique, propageait ses idées avec fougue, demandant à Dieu « leur triomphe, et l'écrasement des tyrans ».

Actuellement, Mlle Emilie Bachelier et Jean Bonnefoy ont des œuvres nombreuses et bien composées. Celle-là y joint souvent la musique, et certaines de ses productions sont des chefs d'œuvre, tel « Mariage Jociste ».

Jean Bonnefoy 1874-1947, membre de la Société des Gens de Lettres, fut un vrai fils de St-Didier, par sa bonté, sa délicatesse, son souci de rendre service. Pendant longtemps ses poésies ont été un des charmes... de « l'Echo Paroissial ».

En 1915, il publia « Visions de Guerre »; en 1922, il fit paraître un exquis petit volume « Poèmes à mon clocher » et en 1935, il éditait « Visions de Rome ».

Il convient même de ne pas oublier Féli Courbon (1870-1947), auteur de poèmes et chansons locales réputés, philosophe obscur, dont la vie ressemble par bien des côtés à celle de notre bon La Fontaine, mais qui n'a pas eu le bonheur de rencontrer une Mme de la Sablière pour l'héberger et l'encourager.

Il y a un demi siècle, St-Didier avait un journal bis mensuel « Le Canard de Bramard ». A côté de la politique, il donnait des blagues et charades en patois, et même des chansons avec musique.

Depuis 1910, « l'Echo Paroissial de St-Didier » est lu dans la généralité des foyers.

Il relate les nouvelles locales : naissances, mariages, décès, réunions, etc.. A côté de notes historiques sur le pays, il embrasse toute l'activité présente, et il sert à la fois de réconfort et de trait d'union, ainsi que le dit si bien Emilie Bachelier :

Et de tous ses lecteurs, il se fait des amis.

De la Roche au Crouzet, du Prège jusqu'à Pleyne

Des sapins de Bramard au val de la Semène

Il va partout jetant des brins de vérité

Répandant chaque fois l'union et la gaieté.

Tous les mois, sans manquer, il fait son tour de France.

On attend sa visite avec impatience

Il ne trouve partout que des fronts réjouis

Parce qu'en le voyant chacun voit son pays.

Guerre de 1870.

Pendant cette guerre, une compagnie de mobiles fut créée à St-Didier pour exercer les hommes précédemment exemptés comme aînés ou par le tirage au sort.

Commandée par le lieutenant Seguin et sous-lieutenant Moret, elle avait neuf sergents, dont trois étaient de St-Didier : Nicolas Briat, Vital Chausse, J.B. Jacquemard.

Quand il faisait beau, l'exercice avait lieu au Pré de la Foire, en cas d'intempérie, les hommes Manœuvraient à l'ancien couvent des Vallards. Ces exercices étaient la grande distraction des chômeurs, nombreux pendant cet hiver là.

Les derniers de ces mobiles quittaient la caserne du Puy pour rejoindre l'armée, lorsque l'armistice les rendit à leur foyer.

En 1910, quarante de ces vétérans reçurent la médaille commémorative.

Sept soldats du pays étaient tombés au champ d'honneur : Carrot Joannès (St-Didier) ; Chausse Jean (Montméa) ; Fayard Louis (Pont-Salomon) ; Fournel Gabriel (Montcoudiol) ; Fressynet J.-M. (St-Didier) ; Guignand Jean (Séauve) ; Louison (St-Didier).

Guerre 1914-1919.

Comme toutes les régions agricoles, St-Didier fut cruellement éprouvé par cette guerre : 202 enfants du pays tombèrent au champ d'honneur.

Beaucoup d'autres furent blessés, et gardèrent toute leur vie les infirmités contractées au front. Nous regrettons de n'avoir pu reconstituer la liste de ces victimes. Ils étaient tous des héros. Cette guerre ne connut pas de médiocrité. Tous s'étaient élevés à la hauteur de Guynemer, qui disait: « Quand on n'a pas tout donné, on n'a rien donné ».

Chaque mois, « l'Echo Paroissial » relatait les citations reçues par les soldats. Et beaucoup ne furent connues que de celui qui la recevait.

Nous avons trouvé les noms de 49 de ces vaillants, dont beaucoup avaient plusieurs citations : J.-B. Thomas en a quatre, Alphonse Bonnefoy cinq.

A St-Didier on eût à supporter un long chômage, et de dures privations : pain, viande, sucre, café, pétrole, etc.. Pendant six mois, il y eût de Vin nulle part.

Les gens de St-Didier s'étaient tournés vers Dieu, et chaque soir, inlassablement, notre vieille église se remplissait de fidèles.

Morts au Champ d'Honneur.

En mairie, il y a les noms de 202 enfants de St-Didier tombés à l'ennemi. Quelques uns étaient domiciliés ailleurs. Sur la liste qui suit, une + indique ceux, qui demeuraient à la Séauve. A cette liste, il conviendrait d'ajouter ceux qui, nés ailleurs, habitaient à St-Didier : leur nom est à l'église paroissiale.

Officiers et Sous-officiers :

Docteur CHAMPAVERE
ROMEYER Auguste
TEYSSIER Jacques
HIVERT Pierre
PARADIS François
PEYRARD Jean
JOURJON Pierre
ROUSSET Jules +
GUIGNAND Pierre
VALET Alphonse

FERRIOL Claudius
DIGONNET Joseph +
ESCOFFIER Auguste +
MOULIN Pierre
JOUBERT Michel
CHAMBON J.-M.
ESCOFFIER Jean
CHAPELON Jean
LEDOU Jean

Soldats :

ARNAL Casimir
BARLET Henri
BARNIER Eugène
BELMONT Noël +
BENEYTON Eugène
BENEYTON Pétrus
BERAUD Auguste
BERGER Joseph
BERGERON Pierre
BESSET Jean
BOURGEAT J.-F. +
BOURGEOIS Marcellin
BROTTE Jean
CABANNES J.-B.
CARROT Joseph
CANCADE Jean +
CHAPELON J.-Claude
CHAMPAVERE Jacques +
CHAVANIS Henri
CHANON Germain
CHAUVE François
COLLARD Jean
COLOMBET J.Claude +
CORNILLON Benoit
CORNUT Antoine
CASTE Pierre
COURBON Claude
COURT Marcel
CUERQ J.-M.
CUSSINEL Alexandre
CUSSINEL Marcellin +
DELAMAIRE Gaston

BIZAILLON Marie-Anne
BLANCHARD Antoine
BONCHE J.-Bte +
BONNEFOY Jean-Cl.
BONNEFOY J.-M.
BREGEON J.-M.
BREJON Jean.
BRUYERE Claudius
BORNE Claudius
BORNE J.-M.
GUIQNAND Gustave +
GUIGNAND Pierre
GUILLAUMOND Benoit
GUILLAUMOND J.-M.
HERITIER Jules
HILAIRE Baptiste
HILAIRE François
HILAIRE Pierre
JACQUEMARD Marius
JACQUEMARD Marcellin
JACQUEMARD J.-M.
JAMET Francisque
JERPHAGNON J.-f.
LARDON Constant +
LARDON J.-M.
LARGERON Jean
LAROUCHE Firmin
LAROIS J.M. +
LERBRET François
LERBRET J. M.
LIMOUZIN Jean
LUMINEL André +

DELEAGE J. B.
DES GRAND Antoine
DREVET Gustave
DURIEUX Alexandre +
DURIEUX Gustave
DURIEUX Jean
DURIEUX J.-M.
DURIEUX Marius
HEYRAUD Pierre
FAURE Claudius
FAURE Louis
FAVIER Jean
FAYARD Jean
FAYARD Jean-M.
FERREIL Antoine
FOURNEL Jean
FRAISSE André
GAGNAIRE Claudius +
GARNIER Jean-L.
GAUCHER Adrien +
GAUCHER Eugène +
GATTET Joseph
GAUCHER Pétrus +
GRANGETTE Marius
NAVETTE Jean
PAGALON Prosper
PELISSIER Pierre
PEYRACHON Auguste
PEYRAGROSSE Gabriel
PEYRARD Claudius
PEYRARD J.M.
PEYRARD J.-P.
PEYRARD J.-R. +
PETRE Jean-M.
PEYRARD Pétrus
PETRE Francois
PEYRE Joannès
PEYRE Jean-M.
PETIT François +
PETIT Joannès
PICHON Firmin +
POTIER Désiré +
PREBET Joannès +
RASCLE Jean
REY Louis
REYMOND Maurice
REYNAUD Marius
REVIRON Henri +
ROBIN Jean
ROLLY Jean B.
ROCHER Joseph
ROYET Alphonse
ROYER Louis
RULLIERE Jean

LUMINEL Jean
LUMINEL Pierre
MALLET Baptiste +
MAGNOULOUX Marcellin
MARCONNET Marius
MASSARD François
MASSARD Jean
MASSARD Jean-L. +
MASSARD J.M. +
MASSARD J.M.
MASSARD Maurice
MASSARD Pierre +
MASSON J.-M.
MASSON Pierre
MASSON Pierre
MEASSON Francisque
MEASSON Joseph
MEYER Claudius
MINAIRE Antoine
MONDON Alfred
MONDON Pierre
MONTABRUN J.M.
MONTCOUDIOL J.B.
MOULIN Léopold
SATRE Jean
SEJALON Pierre +
SERRE Frédéric +
SOLILY Antoine
SOLILY Antoine
SOUBEYRAND Autoine
SOULIER François
SOULIER Pierre
SOUVIGNET André +
SOUVIGNET J-M.
SOUVIGNET Louis
TAMET Pierre
TAMET Auguste
TAMET Jean
TAVERNIER Joseph
TERRAT Jules
TEYSSIER Louis
TEYSSIER Louis
TRANCHARD Jean +
THEILLIERE Louis
THEILLIERE Vital
VACHON Jean
ACHER Edouard
VANDEMORTELE P.
VERDIER Michel
VEROT J.-B. +
VIALLAT Jean
VIALLAT J.M.
VIALLAT Joannès
VIALLARD Régis +

RULLIERE J.-B.
SALICHON Joannès
SAINT-PAUL Léon
SALICHON Pierre
SAGNARD Claude

VIALARD Baptiste
VIALLETON J.-M.
VIALLETON Julien
VIALIARD Barthèlemy

Ces hommes, qui ont tout donné, ont leur nom à la mairie, à l'église, au cimetière.

En juillet 1922, un monument représentant un soldat criant Victoire fut érigé sous les arbres du Pré de la Foire et depuis, ce coin est devenu le square du Poilu. Les pierres du socle et l'obélisque du cimetière proviennent du Pont de la Sainte (de l'enceinte).

1940.

Malgré l'héroïque résistance de plusieurs régiments, les Allemands avançaient. Lorsqu'ils atteignirent Lyon, l'angoisse monta à St-Didier. Pendant trois jours et trois nuits, les émigrés roulèrent à flots et sans interruption sur la Grand Route, les uns dans des autos chargées de malles et de matelas, les autres en vélo, certains même à pied.

Et quand on leurs demandait: Où allez-vous ?

Ils ne savaient que répondre : « Plus loin ». Le 18 juin, trois avions italiens bombardent Firminy et Monistrol La Défense Contre Avion riposte, et ses obus semblent éclater sur le calvaire.

Puis ce fut durant trois jours l'exode de l'armée française en déroute, sans ordre, et qui, elle aussi, allait plus loin.

Sombres jours. Tristes souvenirs. Le 24 juin au matin, quelques allemands montent à St-Just-Malmont et, sans combat, font prisonniers les 50 soldats du 131^e d'infanterie, cantonnés à la mairie, puis deux sentinelles les descendent à Firminy.

Le même soir, les Français avec 7 tanks et 15 mitrailleuses encerclent St-Didier que l'on s'apprête à défendre.

Les habitants considèrent la ville comme condamnée. Elle ne peut manquer d'être démolie au cours du combat. Les gens se coucheront tout habillés, prêts à s'enfuir dans les bois !...

A 17 heures, au carrefour de la Garne, un tank français, en sentinelle, face au Nord, voit venir, monté par trois soldats un side-car qui fait demi tour et s'enfuit.

Le tank tire, croyant avoir un ennemi devant lui. Deux hommes tombent. Ce sont deux Français victimes d'une erreur.

Le caporal - dans le civil M. l'abbé Ploton, curé de la Nativité de St-Etienne - porte secours à ses camarades. L'un est mort, l'autre mourant.

Quelques instants après, en apprenant cette méprise, le Commandant Guyot, patriote que la défaite avait déprimé, se suicide, en face la Poste.

Peu après, un tank allemand venant de St Just arrive près du Café de la Garne, avec un canon de 77 en remorque.

Apercevant le tank en sentinelle, l'Allemand tire sur lui et le manque.

Le Français riposte, cloue le canon et tue ses trois servants.

Le tank allemand abandonne tout et s'enfuit. Le Français reste à son poste.

A deux heures du matin c'est l'Armistice. Ainsi en ce 24 juin 1940, l'Allemagne est venue s'arrêter à Bramard en ce Champdolent où, deux mille ans plutôt, Vercingétorix repoussait Jules César.

Un an après, une croix était inaugurée à l'endroit où tombèrent les deux Français. Elle porte l'épithaphe suivante :

*Halte là ! oh. passant, découvre-toi et prie
Car ici sont tombés deux gars pour la Patrie.
Les Anciens du 131^{ème} R. I. T.
A la mémoire de leur regrettés camarades
BEUCHOT MARC et GERENTHON ALEXANDRE
tombés au Champ d'Honneur le 24 juin 1940*

Victimes de la Guerre.

CABANE, tué au front en 1939.

HERITIER, mort à Dakar en 1944.

HAUSER Emile, mort en revenant d'Allemagne.

Six sont morts en captivité :

CORNILLON Jean
CUSSINEL Edouard
FAURE Pétrus

JURINE Jean
MONTCOUDIOL Pétrus
SOUVIGNET Isidore

Deux ont été blessés:

MASSARD Marcel

VIALARD Antoine.

55 étaient encore prisonniers en 1944 :

BRUYERE Antoine
BLACHON Jean-M.
BEAL Jean
BERGERON Pierre
BLANCHARD Jean
BONNEVIALLE Baptiste
BONNEVIALLE Barthél.
BARLET Claudius
BERGER Joseph
CROS Emile
CHANGEA Louis
CUOQ Lucien
COLOMBET Pierre
CHAVANA Jean
CHAVANA Jacques
CHAMBERT Jacques
CHAMBERT Jean
COSTA Louis
DESORME Antonin
FAURE Victor
FRISON Henri
GIDROL Pierre
GAGNAIRE J.-B.
GRANGE Jacques
GRANGER Joannès
HIVERT Pétrus
JURINE Jean
JURINE Gabriel

JURINE Denis
JAPPEL Marcel
LARGERON Marius
LIOGIER Emile
LIMOUZIN J.-M.
LERBRET Pétrus
LERBRET Emile
MONTMEAT Pierre
MONDON Joannès
MOULIN Prosper
MARREY Jean
NAYME Jean
PACALON Claudius
PREBET Albert
PEYRACHE Pierre
PETRE Joseph
ROCAS Gaston
PEYRARD Pierre
ROYER Claudius
ROVEA Félix
SOVIGNET Joseph
SABATIER Joseph
SABATIER Jean
SAMUEL Ambroise
ROMEYER Louis
SOLILY Jean
TROUILLET Pierre

12 Prisonniers se sont évadés ou ont été rapatriés :

CHAVANA Marcel
CHAPELON Jean
GAUCHER Georges
GOURGAUD Jean
LARDON Louis
MOULIN Baptiste

MOULIN Régis
MONTCHOVET Joseph
PREBET Paul
RASCLE Joannès
SOUVIGNET Louis
TROUILLET Régis

32 S. T. O. ont été pris par le Service Obligatoire et traités en Allemagne comme des Prisonniers

BONNEVILLE	JURINE Alexandre
BERGER Joseph	LARDON Elie
BESSETTE Claudius	LAROCHE Gabriel
BOUTHEON Michel	LARGERON Joannès
ROYER Louis	MONTMEAT Pierre
BERGERON	MUTHUON Jean
COLLARD Antoine	MUTHUON Maurice
CHARBONNIER François	PLAY Jean
CHAUSSE François	PICHON Louis
COUR BON Julien	PETIT Roger
FRAISSE Marcel	PREYNAT Pierre
FREYDIER Paul	ROBERT Emile
GIRODET Victor	ROYET Paul
GAGNAIRE Louis	SOLILY Joannès
JERPHAGNION Mathieu	TEYSSIER Jean-Paul
JURINE André	VIALARD Augulste

Souvenirs d'occupation.

Durant le mois de juillet 1940, St-Didier logea 200 soldats français commandés par le lieutenant Martin ils aidèrent les cultivateurs à rentrer leurs récoltes.

Puis durant huit mois, la ville vit circuler, en chantant de vieux airs du XVII^{ème} siècle, une quarantaine de jeunes de 20 à 35 ans, qui s'entraînaient pour devenir des chefs dans l'armée future ou dans les chantiers de jeunesse.

A cette école de cadres, succéda une école d'apprentissage, place Foch.

Tous les soirs, les jeunes filles du pays se perfectionnaient dans des cours de coupe, de couture, de cuisine, d'hygiène, de puériculture, etc..

Dans ce même local, durant l'été 1942. le Secours National (président M. Dufaure de Citres) avait distribué des soupes et des dîners aux gens sans provisions.

Cette année 1942 fut en effet extrêmement dure à beaucoup, surtout aux vieillards rationnés à 200 grammes de pain par jour.

Voici d'ailleurs, pour souvenir, ce que le ravitaillement octroyait aux diverses catégories de consommateurs :

Rations journalières de pain:

- 100 gr. aux E (jusqu'à 3 ans).
- 200 gr. aux J¹ V (de 3 à 6 ans et plus de 70 ans).
- 275 gr. aux J²A (de 6 à 13 ans et Adultes).
- 350 gr. aux J³ T (de 13 à 21 et Travailleurs).
- 500 gr. aux C (producteurs de céréales).

Rations mensuelles très variables :

- Vin 4 litres aux J³ A TV, 6 litres aux C.
- Sucre 1.250 gr. aux E.; 500 gr. aux autres.
- Viande 360 à 900 gr. - beurre 0 à 200 gr.
- Fromage 0 à 160 gr. - Pommes de terre 1 à 5 kg.

Ces quantités théoriques et variables, suivant l'approvisionnement de chaque département, ne suffisaient pas pour vivre, aussi chacun s'efforçait d'y ajouter comme supplément ce qu'il pouvait trouver dans sa région.

Ce complément était fourni à St-Didier par un peu de lait et de beurre, quelques oeufs, mais surtout par les choux, carottes, betteraves et pommes de terre.

En 1942 une sécheresse persistante avait rendu la récolte déficitaire. Les pommes de terre manquant on se nourrissait de rutabagas et de topinambours.

Les vieux rentiers et les chômeurs qui ne pouvaient pas acheter des suppléments maigrissaient de jour en jour. En quelques mois certains avaient perdu 15 et 30 kg.

En peu de temps le coût de la vie avait triplé pour les faibles rations que l'on se procurait avec les tickets.

Le reste était beaucoup plus cher. Et cependant toutes les personnes valides, disposant de quelque argent, cherchaient en campagne les suppléments nécessaires.

L'achat à la ferme était interdit. Il fallait se cacher de l'inspecteur du ravitaillement et des gendarmes, car on risquait de perdre sa marchandise et de gagner un procès.

Cette perspective n'empêchait pas néanmoins les gens de parcourir les villages tant le besoin était impérieux.

Il y avait même les professionnels du « marché noir », ceux qui achetaient chez les paysans pour revendre dans les villes à des prix exorbitants.

On ne voyait plus d'auto sur les routes faute d'essence et de permis de circuler, mais il y avait des quantités de cyclistes et de piétons fatigués par les privations et par les valises ou sacs tyroliens garnis péniblement.

Certains paysans n'ouvraient leur demeure qu'aux acheteurs fortunés ; ils recevaient les autres sur le seuil, en leur disant: « n'ai rien »;.. je n'ai rien...

D'autres par contre s'appliquaient à répartir équitablement leurs produits.

De crainte de ne pas obtenir leur ration, les ménagères faisaient la queue chez les commerçants, bouchers et boulangers.

Pour avoir, sans tickets, un boudin de vache ou quelque chose de ressemblant à de la charcuterie on attendait les pieds dans la neige, durant deux heures, que le magasin ouvre ses portes.

Les restrictions étaient générales. Il fallait parfois attendre dix mois et plus pour avoir un bon de chaussure ou de vêtement et les besoins étaient si grands que certains s'emportaient contre les distributeurs, même les plus impartiaux.

Il fallait réclamer plusieurs fois pour obtenir un bon d'une bougie, un demi litre d'alcool ou de pétrole, 50 kg. de bois ou 25 kg. de charbon .

Cette misère, cette réglementation minutieuse, ces pertes de temps pour s'approvisionner aigrissaient les caractères et excitaient les jalousies. On ne savait plus être heureux du bien qu'avait son frère, on se repliait sur soi-même pour souffrir de ce qui manquait.

Il en est cependant qui avaient conservé les vertus ancestrales et s'efforçaient d'aider leurs semblables, par des moyens quelquefois héroïques. Nous avons vu des jeunes filles de la J. O. C. se priver de leur faible ration de sucre et de chocolat pour envoyer des colis à des malades, comme il convient aussi de noter le don fait tous les mois depuis plus de quatre ans par des ouvrières d'usine à une de leur compagne paralysée.

En ces temps de misère générale ces gestes valaient d'être signalés.

Sursum Corda.

Après la défaite de 1940, un vaste mouvement de résurrection nationale s'organisa pour résister à la démoralisation et à la dureté des temps.

L'une des formes de ce renouveau fut la création et le renforcement des mouvements chrétiens. Pour les moins de 25 ans, il y eût les Jeunesses Catholiques ouvrières, agricoles ou étudiantes JAC, JOC, JEC, pour les autres ce furent les Ligues LAC, LOC, doublées du MPF : Mouvement Populaire des Familles.

Chacun de ces groupements dans une intense amitié ; s'efforçait de remonter le niveau intellectuel et moral en combattant la grande misère de cette époque.

Voici pour les deux premières années de son existence, quelques unes des réalisations du M.P.F. :

Création d'un cours d'hygiène, de puériculture et de coupe, fondation d'une bibliothèque, obtention de la carte T pour les tisseurs, organisation de deux arbres de Noël pour les enfants et femmes de prisonniers, puis de trois goûters pour les Hospitalisés de l'Hospice et 130 enfants, une loterie pour femmes de prisonniers, et une importante distribution de vivres recueillis au cours d'une campagne de solidarité.

Le M.P.F. distribuait ensuite à 68 familles 15.000 fr. donnés par Mgr Martin évêque du Puy. Il louait 45.000 mètres carrés de jardin à 240 familles, au prix de 0 fr.20 le mètre (le prix normal était 0 fr. 50).

Ce mouvement procurait à ses adhérents de l'engrais, des graines, des pommes de terre de semence, il en distribuait même à tous gratuitement à une époque où il était difficile de s'en procurer.

Il volait au secours de toutes les infortunes : au lendemain du bombardement de la Ricamarie, il quête pour les secourir, et huit jours après il s'occupe de placer dans les familles les enfants évacués de Marseille.

Mais le plus grand mérite de ces groupements est de relever le niveau moral. A l'égoïsme de ces années ils substituent la charité ; à l'esprit de clan où s'épuisaient les efforts de quelques uns dans d'inutiles plaintes, ils font succéder un plus large horizon ; à la néfaste habitude de n'écouter que son propre entendement ils remédient en développant l'estime d'autrui et appréciation des idées des autres.

Pour eux, ils ont le courage de continuer leur action malgré les critiques, se rappelant que « les chiens aboient quand la caravane passe ».

Deux autres groupements s'efforcèrent également de diminuer la misère de ce temps.

Les Dames de France distribuèrent du charbon et procurèrent de nombreuses douceurs aux enfants et aux vieillards.

De son côté, la Cantine des Passementiers, recevant des bons spéciaux du Ravitaillement, put très souvent vendre à ses adhérents des pommes de terre, des pâtes, des légumes secs et du vin.

Les plus malheureux étaient ceux que la vie avait isolé de tout groupement.

Population.

Dans la vie du R. P. Verdier, le P. Dessal écrit : « La population de St-Didier accorte et joyeuse est accusée d'une certaine légèreté prodigue, mais elle a gardé la foi des anciens jours ».

J.-M. Chausse dans la vie du Curé Ravel s'exprime ainsi : « St-Didier a une population bonne, croyante, dévouée, vive, se portant du même cœur à une entreprise sainte, à une mission, à l'enthousiasme pour le bien, pour l'amour de Dieu, pour l'amour de la justice et pour l'amour de la gloire et du bruit. Le peuple au cœur noble et fier, désintéressé de tout objet personnel, dit ce qu'il croit, ce qu'il pense, ce qu'il loue, ce qu'il désapprouve.

« Cette population est quelquefois trop prompte, et cela l'expose à se tromper, mais elle sait revenir d'une injustice qu'elle a commise.

On peut lui parler de devoir, d'obéissance, de respect, on peut lui parler de Dieu. Elle est accessible à toutes les bonnes idées. « L'habitant de la campagne a conservé la vieille foi de ses pères. Il passe le temps de son existence dans une douce simplicité, à l'abri des besoins ; factices que l'on se crée ailleurs.

« On rencontre des natures si honnêtes, et tant de cœur dans toute cette population que l'on se plait au milieu d'elle ».

M. Fages disait en 1771 : « Les habitants de St-Didier, sont généralement bons, laborieux, tranquilles et bons pères de famille ».

Que nous voilà loin du dicton qui voudrait en faire des entêtés et des amuseurs : « Lous, crânes sont de galaïres ». La Vérité c'est qu'ils sont fidèles à une idée reconnue bonne, et qu'ils aiment la joie.

D'autre part, ils sont très industriels et ils se débarrassent souvent eux-mêmes là où d'autres cherchent des spécialistes.

Mais la vertu qui fit jadis la prospérité de St-Didier, l'entre aide fraternelle, la solidarité amicale, semble en recul depuis un siècle, alors qu'elle fait le bonheur d'une cité voisine, Ste-Sigolène, où l'esprit communautaire imprègne tout.

Et cependant au fond du cœur de chacun est un catholicisme qui n'est pas seulement un fait d'atavisme, d'hérédité, mais une réalité vivante résultant de la logique de leur esprit. Ils croient en Dieu comme en l'univers et à l'Eglise comme à leur mère. L'athéisme y a toujours été considéré comme une aberration et un résultat de l'ignorance.

Ces convictions font espérer que celle population allant jusqu'au fond de la doctrine du Christ et voulant la vivre réellement nous verrons bientôt reflourir dans ce pays l'amitié d'autrefois, celle qui fit le bonheur de nos aïeux.

Population de quelques communes.

Le plus ancien recensement connu a été fait sur l'ordre de Louis XIV, en 1693. Il donne 2.720 âmes, dont 1455 en ville, avec 140 foyers.

On note alors 35 nobles.

	1788	1885	1935	1946
Yssingaux.....	6610	8233	6293	6096
Monistrol	3255	4703	4116	3829
Dunières	2170	3117	3249	3077
Ste-Sigolène.....	1855	3390	3972	3438
St-Didier	3220	4963	2810	2586
La Séauve			1251	1178
Aurec	1330	2674	2668	2609
St-Pal-de-Mons	1330	2335	1982	1682
Lapte	3535	2857	2228	1814
Montfaucon.....	990	1119	1088	967

Statistique Démographique.

Depuis la séparation de la Séauve (1925) le nombre des mariages est en moyenne 22 par an (6 en 1944). Pendant un siècle il fut de 20 à 50 avec un maximum de 77 en 1921, et de 91 en 1920.

Les plus forts chiffres de naissances sont de 270 en 1825, et celui des décès de 178 en 1858.

Les maxima minima depuis 1830 furent :

157 naissances et	82 décès en	1831
29	60	1936
25	66	1941

Voici par décade depuis 1830 le total des naissances et décès :

	naissances	décès	différ.
1830-1840	1301	1072	+229
1840-1850.....	1382	1012	370
1850-1860.....	1822	1268	554
1860-1870.....	1418	1190	228
1870-1880.....	1446	1037	409
1880-1890.....	1478	1134	344
1890-1900.....	1469	1127	342
1900-1910.....	1333	1139	195
1910-1920.....	741	1031	-290
1920-1930.....	667	804	-137
1930-1940.....	374	595	-221

Longévité: Décès

	1 à - 1 an	10 à 10 ans	10 à 20ans	20 à 40 ans	40 à 60 ans	60 à 80ans	80 et +	Age moyen
1748... 1	2	8	8	8	18	4	47	

1749... 0	0	4	17	16	16	6	47,5
1850...16	9	5	18	9	18	9	44
1860...30	24	3	13	11	17	6	33
1900...25	8	7	11	13	37	10	53
1930... 0	3	0	7	8	25	11	61

A cause des épidémies infantiles en certaines années, il n'a pas été tenu compte des enfants morts avant l'âge d'un an pour le calcul de l'âge moyen.

Emigrations.

En 1942, il y a 4.630 personnes nées à St-Didier-la-Séauve.

Elles habitent les localités suivantes :

	1648	St-Didier
	390	La Séauve
	351	autres villes du canton
	38	au Puy
	166	autres villes de la Haute-Loire
TOTAL....	2593	dans la Haute-Loire
	777	Saint-Etienne
	256	Firminy
	107	Chambon-Feugerolles
	60	Unieux
	39	Fraisses
	35	La Ricamarie
	311	autres villes de la Loire
TOTAL...	1585	dans la Loire
	145	Lyon
	48	Paris ou environs
	15	Marseille
	244	dans les autres départements
TOTAL...	452	dans autres départements

173 bis. Immigrations.

En 1942, il y a St-Didier 2722 habitants qui sont nés dans les localités suivantes :

98 à St-Victor	71 à St-Etienne (maternité)
67 à St-Pal	26 à Firminy
58 à St-Just	20 à Jonzieux
52 à St-Romain	9 à Marlhès
50 à Ste-Sigolène	77 à reste de Loire
44 à Lapte	
38 à Dunières	203 dans la Loire
30 à Raucoules	
25 à Tence	10 à Paris
21 à Monistrol	14 à Lyon

23 à Montregard	111 reste de la France
23 à Riotord	14 à l'étranger
15 à Yssingeaux	<hr/>
14 à Pont-Solomon	149
11 au Puy	
153 reste Haute-Loire	
<hr/>	
722 en Haute-Loire	
1648 à St-Didier	

Statistique Agricole en 1944.

Saint-Didier compte 180 fermes, le tiers tenu par des fermiers, (plus de la moitié des bailleurs sont à St-Etienne).

Les 2507 Ha. de la commune se divisent :

641 Ha	de prés.	255 Ha	seigle
166 -	pâturage	37 -	pommes de terre
26 -	bois communaux	24 -	choux, betteraves
515 -	bois	12 -	avoine
274 -	friche	10 -	blé, orge, colza
377 -	chemins, rivières	45 -	jardins
		125 -	jachères
508 -	labourables, ci-contre	<hr/>	
		508	

Bêtes en 1944.

1164 vaches	645 brebis
245 génisses	105 chèvres
56 bœufs	330 porcs
30 chevaux	2600 poules et lapins

Ces nombres sont variables, suivant les cours prévus et la récolte de l'année. Ainsi deux ans après il n'y avait que 800 vaches, mais le nombre des génisses et des porcs avait doublé, et celui des brebis triplé.

Libération.

Tous les hommes requis pour aller travailler en Allemagne n'y allaient pas. Afin de vivre sans carte d'alimentation, et pour échapper aux agents de la Gestapo, ils se réfugièrent dans la montagne, le maquis.

L'aviation anglaise leur parachutait des armes. Peu après, ils vinrent eux-mêmes réquisitionner des autos et des camionnettes.

Du 15 au 25 juin 1944, presque chaque soir ils arrivaient à St-Didier pour s'approvisionner en épicerie, vin et tabac. Quelques habitants connaissaient le but de ces randonnées, mais le plus grand nombre l'ignorait.

Le dimanche 25 à l'aube, on entend une explosion suivie d'un écroulement en cascade : on a fait sauter une arche du viaduc de la gare, afin d'empêcher les Allemands d'employer cette voie.

Le 29 juin 1944, à 16 heures, une escouade de maquisards occupent la gendarmerie et y installe un bureau de recrutement. (Les gendarmes étaient partis depuis 15 jours).

La Halle devint leur P.C., et l'Ecole des Garçons leur Quartier Général. Peu après, par peur des représailles contre cette école, on le transporte à l'Ecole des Frères.

Les ouvriers de la Loire qui fuyaient les rafles, et les patriotes du pays grossirent vite ce noyau. Ce fut bientôt un petit bataillon sans hiérarchie et sans autre uniforme qu'un ruban tricolore, mais animé du

commun désir de chasser l'ennemi.

Le drapeau français était à peine hissé à la Mairie, que le docteur Gouteyron y arrivait suivi de Paul Goyet, André Catteau, Edouard Vial, docteur Fritayre, René Bardet, Paul Bardel, Claudius Bancel, Louis Duplain, Joseph Borel. ils firent appel à Baptiste Héritier, J.-M. Grangette, Marius Moulin, Gabriel Bergeron, Jean Garnier, Jules Ploton, Régis, Ploton, Marcel Chavana, et constituèrent le Comité de Libération Nationale. Nul ne prit le titre de maire ou adjoint.

Dès leur premier contact avec les autorités militaires, celles-ci demandèrent l'arrestation d'otages, sans pouvoir préciser, contre aucun d'eux, un seul fait de collaboration avec l'ennemi. Le C.L.L. à l'instigation de B. Héritier et de J. Garnier, refusa, estimant cela inutile et injuste.

Le C.L.L. élimina alors des commissions de l'Hospice, du Bureau de Bienfaisance et du Secours National quiconque pouvait être soupçonné d'obédience volontaire au Maréchal Pétain.

Le 5 juillet à 15 heures, une auto montée par trois G.M.R. (police d'Etat de Vichy) venaient se mettre avec les maquisards en disant qu'ils étaient poursuivis par les Allemands et les Miliciens.

De suite l'ordre militaire est donné de partir au Meygal. Les uns filent en auto. Les autres les suivent à pied par petits groupes. Quelques patriotes de St-Didier rentrent simplement chez eux, M. Philip, instituteur libre, en sentinelle à Robert, y est laissé.

A 16 heures, le C.L.L. demande aux militaires de quitter une ville qu'ils ne peuvent pas défendre. Ils espéraient ainsi empêcher des représailles comme on en signalait à Langeac, Craponne, St Maurice.

Les habitants cependant n'étaient guère rassurés. Certains s'enfuirent dans les campagnes de St-Victor. D'autres se couchèrent tout habillés.

A 18 heures, le C.L.L. fit appeler les anciens adjoints, ceux qu'ils avaient congédiés six jours auparavant, pour leur annoncer qu'ils se retireraient.

Les 300 SS. Allemands rassemblés au Puy ne vinrent pas.

Le 15 août 1944 arborant tous sur leur poitrine la Croix de Lorraine, ce labarum moderne, les héroïques troupes d'Afrique débarquaient dans la Provence et, quelques temps après, refaisaient en sens inverse le chemin parcouru par les soldats de 40, ceux, de 44 défilèrent en faisant inlassablement avec leurs doigts le V de la Victoire, et en recevant les fleurs de la population.

Ce flot triomphal, pendant huit jours roula ses canons sur la Grand Route.

Jours de Joie!

Et d'Espérance.

Le C.L.L. et le Conseil municipal s'entendent pour présenter au Préfet, qui l'approuve, une liste de conseillers : MM. Auguste Veron de la Combe, Paul Goyet, Auguste Favier, Henri Goyet, Pétrus Moulin, Julien Souvignet, J.-B. Viallat, Jean Moulin, Pierre Vialleton, Jules Ploton, François Lyonnet, Mathieu Lardon, docteur Gouteyron, Jean Rouchon, Joseph Cuoq, Jean Hilaire, Joseph Bonnefoy, Louis Duplain et Mesdames Blanchard, Rey, Vérot.

Le 11-12-1944, sur 21 votants, M. de Veron fut élu maire par 17 voix, M. Paul Goyet 1^{er} adjoint par 18 voix, et M. Auguste Favier 2^{ème} adjoint par 12 voix.

Aux élections du 29-4-1945, les divers partis s'accordent pour présenter une liste composée des 14 membres de la majorité de droite et 7 de la minorité de gauche. Tous furent élus malgré la distribution de bulletins sur lesquels 7 noms de la majorité avaient été remplacés par 7 de la minorité.

A la réunion constitutive, MM. de Veron indépendant fut élu maire, J.-B. Moulin représentant les prisonniers 1^{er} adjoint, G. Bergeron de la majorité 2^{ème} adjoint. et A. Catteau de la minorité 3^{ème} adjoint.

A la séance qui suivit, M. A. Catteau, mécontent de ne pas être 1^{er} adjoint, démissionna et fut suivi par M. de Veron, M. Moulin, et la minorité.

Une élection complémentaire eût lieu le 15-7-1945. M. Collard devint maire avec comme adjoint MM. G. Bergeron et Henri Goyet.

Où va St-Didier ?

Va-t-il continuer de perdre sa jeunesse et devenir un village de vieillards entouré de paysans incapables de travailler toutes les terres? Va-t-il n'avoir un peu de gaieté que par l'afflux estival des villégiateurs et des enfants en colonie de vacances ? Va-t-il voir disparaître le commerce et l'industrie qui firent jadis sa prospérité ? La rubanerie, après avoir déserté les fermes, va-t-elle quitter les ateliers familiaux pour se concentrer dans quelques manufactures ? Ou bien, le pays va-t-il se ressaisir et

remonter vers des principes d'énergie et de vie ? Pour empêcher d'autres manufacturiers de s'installer à St-Didier et pouvoir ainsi abaisser le prix de la main d'œuvre, certains industriels propageaient le mensonge que les bras manquaient.

L'égoïste calcul de ceux-là est déjoué : les tarifs de main d'œuvre sont uniformisés, mais de bons ouvriers sont partis.

Le pays s'est dépeuplé, malgré ceux qui ont accepté la charge écrasante et méritoire de des cendre tous les jours travailler à, Firminy, perdant quotidiennement un temps qu'il serait plus normal et plus économique de passer en famille.

Outre sa passementerie, St-Didier avait autrefois de très importantes fabriques de bretelles, de chapeaux, de clous, et la Semène était tout au long sillonnée de moulins (27 en 1870), de scieries, de tourneries, de filatures, de tissages, de teintureries, de tanneries et papeteries.

Plus que dans le passé, cette cité pourrait avoir commerce et industrie grâce aux forces électriques et aux moyens de transports rapides et nombreux.

Placée à proximité des villes de la Loire, elle peut avoir les avantages des agglomérations urbaines en même temps que la douce quiétude des campagnes.

Pendant ces dernières années, plusieurs ont réussi à faire fortune à St-Didier. Leur exemple est une indication.

Avec de l'initiative, de la constance et de l'économie, il est possible de faire comme eux on tout au moins « de constituer une honnête réserve pour l'avenir tout en donnant aux ouvriers un juste salaire ».

Les estivants peuvent donner au pays un supplément de vie momentané, mais ce n'est que par le travail (agriculture, commerce ou industrie) que St-Didier retrouvera sa prospérité.

Après avoir pénétré autant que faire se peut dans le passé et avoir interrogé les différentes époques, alternativement paisibles et agitées, on acquiert la conviction que l'actuelle fièvre d'émigration et l'inquiétude d'un monde qui cherche sa voie, seront suivies d'un retour d'histoire où, dans le calme et la prospérité, St-Didier-en-Velay reprendra son antique grandeur, en maintenant ferme la Foi en nos destinées immortelles et la Foi en nos ancestrales valeurs humaines, réalisant ainsi la sublime devise du pays, Fortitudo mea meorum Fides :

« Ma Force c'est la Foi des Miens. »

